

## Femmes et partis politiques

Le cas des députées du Grand Conseil valaisan



Mémoire présenté par : Viviane Givord  
Sous la direction de : Lorena Parini

# Sommaire

Femmes et partis .....	1
politiques.....	1
Le cas des députées du Grand Conseil valaisan.....	1
Introduction.....	3
Représentation politique des femmes .....	3
Importance des partis politiques.....	5
Plan.....	7
Notion de genre .....	7
Méthodologie.....	11
Revue de littérature .....	11
Statistiques .....	11
Entretiens semi-directifs.....	12
Contexte valaisan.....	14
Panorama statistique du Valais.....	15
Grand Conseil.....	17
Les femmes et les partis valaisans .....	18
Cadre d'analyse.....	22
Paramètres et niveaux d'analyse .....	22
Niveau institutionnel .....	26
Niveau politique .....	29
Niveau individuel .....	32
Analyse.....	37
Etape 1 : l'envie de se présenter.....	39
Etape 2 : La sélection des candidates par les partis .....	52
Etape 3 : la campagne .....	64
Etape 4 : le choix de l'électorat.....	75
Conclusion .....	83
Bibliographie.....	85
Annexes .....	88

# Introduction

Le présent mémoire porte sur la représentation politique masculine et féminine au sein du Grand Conseil valaisan ainsi que sur le rôle des partis dans celle-ci. Afin de montrer l'intérêt scientifique d'un tel sujet, deux sections concernant la représentation politique des femmes ainsi que l'importance des partis politiques servent d'avant-propos.

## Représentation politique des femmes

Les justifications sur lesquelles se basent le discours de la sous-représentation féminine en politique sont variées. Marques-Pereira les résume en quatre principes : l'égalité, la proportionnalité, l'utilité et la différence (Marques-Pereira in Marques-Pereira et Meier [dir.], 2005 : 109). Avant de les détailler, c'est sur la notion de représentation qu'il convient de s'arrêter. En simplifiant, l'argument politique de la représentation stipule qu'il est difficile pour une population relativement grande de mettre en place le cadre (législatif notamment) dans lequel elle évolue et de régler les « affaires politiques » tout en ayant d'autres activités en cours. C'est pourquoi le peuple élit un certain nombre de personnes pour effectuer ce travail<sup>1</sup>. Ces dernières doivent prendre en compte l'intérêt supérieur du peuple, et non seulement celui des individus qui les ont élues. Sur ce dernier point, certain-e-s ont pu dire que la surreprésentation d'élus masculins n'était pas problématique puisqu'ils doivent également prendre en compte les intérêts de toute la population, que ce soit des hommes ou des femmes. Ainsi, revendiquer une progression du nombre d'élues serait inutile. En réponse à cela, il peut être dit qu'une représentation égalitaire des sexes est essentielle. Mon argumentation repose ainsi sur un principe d'égalité et surtout sur la loi. Caul rappelle en outre que c'est un des grands principes des démocraties représentatives (Caul, 1999 : 80). Il est en effet inscrit dans Constitution fédérale à l'article 8 sur l'égalité, alinéa 3 : « *L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, (...).* ». L'égalité de droit a été atteinte en Suisse avec le droit de vote et d'éligibilité accepté par le peuple (vote uniquement masculin) en 1971. Toutefois, au niveau de l'égalité de fait, le décalage entre le nombre d'élues et le nombre d'élus pose problème. D'aucuns pourraient dire que si légalement les femmes peuvent se présenter pour une élection, il n'y a plus de discrimination. D'autres, comme celles et ceux qui ont réalisé la loi sur l'égalité qui est entrée en vigueur en 1996, trouvent que les discriminations existantes dans la société demandent une égalité de fait. Ainsi, le premier article de la loi sur l'égalité dit que : « *La présente loi a pour but de promouvoir dans les faits l'égalité entre femmes et hommes.* ». L'existence d'une égalité de droit ne suffit pas, il faut s'efforcer d'atteindre une égalité de fait. L'argument qui sous-tend ce

---

<sup>1</sup> La notion de « milice » n'est pas le sujet principal de ce mémoire et ne sera pas, à proprement parler, traitée.

raisonnement se trouve notamment dans les réflexions féministes des années septante. Ce dernier avait été émis par d'autres penseur-euse-s auparavant, mais il a véritablement reçu une attention particulière avec la seconde vague du féminisme. Je m'efforcerai d'être brève sur ce point qui pourrait faire l'objet d'un ouvrage à lui seul. Un enjeu crucial des féministes a été de prouver que, dès l'enfance (voire même avant), les filles et les garçons sont socialisé-e-s différemment. C'est la théorie de la socialisation différenciée développée notamment par Gianini Belotti Elena<sup>2</sup>. Un exemple simple se trouve dans la différence entre les jouets qui sont proposés aux garçons et aux filles. Cette socialisation est à la base de discriminations faites aux femmes (salaires, accès aux emplois les plus reconnus socialement, etc.). Le groupe des femmes dans une société est traité différemment de celui des hommes. Quant aux trois autres arguments donnés pour fonder l'égalité de la représentation politique entre hommes et femmes, ils peuvent être justifiés mais ne seront pas soutenus dans ce travail parce qu'ils essentialisent les rapports hommes-femmes. Le premier réside dans le fait que les femmes représentent la moitié de la population et que, dans ce cas, elles devraient siéger pour moitié dans les organes politiques. Ce principe de « proportionnalité » a notamment été discuté lors des débats à propos de la loi sur la parité instaurée en 2000 en France. Les femmes constituant la moitié de la population française, elles doivent, en conséquence, figurer sur la moitié des listes pour les élections.<sup>3</sup> Il est effectivement difficile de s'opposer à ce principe simple de mathématiques. Cependant, il risque de naturaliser le groupe des femmes. De plus, beaucoup d'opposant-e-s au système des quotas objectent que cela entraînerait l'élection de « femmes-alibis » qui ne mériteraient pas d'être élues. Afin de lutter contre ce type d'accusations, il vaut mieux fonder son raisonnement sur un principe d'égalité de fait plutôt que sur un principe quantitatif. Les deux autres argumentations ont également le défaut de naturaliser les groupes sociaux des femmes et des hommes. L'« utilité » avance qu'une augmentation du nombre de femmes élues amènerait un changement dans la politique : « *With recent empirical evidence which shows that the gender of legislators matters for policy choices, economists need to pay attention to the source of inequality.* » (Esteve-Volart et Bagues, 2012 : 387). C'est notamment grâce à une manière différente de faire de la politique (la « différence » de Marques-Pereira). Ces logiques pourraient reposer sur le fait qu'à cause des discriminations subies, les femmes auraient une expérience différente des hommes et auraient alors des idées nouvelles pour résoudre des problèmes sociétaux : « *Understanding why more women do not hold elective office is an important normative question with implications for the legitimacy of our democracy. There are policy implications as well, since women legislators are much more likely than men to articulate and support issues of interests to women as a group (...).* » (Sanbonmatsu, 2002 : 792). Néanmoins, ces arguments induisent également une nature féminine qui serait plus douce ou plus apte aux consensus. Ce raisonnement enferme les femmes

---

<sup>2</sup> La bibliographie complémentaire se trouve à la fin du mémoire.

<sup>3</sup> Cette logique a été l'un des arguments massues qui a permis de voter la loi sur la parité en France selon Delphine Gardey lors de son cours « Genre et histoire au 19<sup>ème</sup>-20<sup>ème</sup> siècle » au semestre d'automne de 2010, UNIGE.

dans un déterminisme sexuel : « *The proportion of women in parliament is of concern because of justice – the view that all humans are of equal worth, and therefore have an equal right to take part in decision making. The claim for equal representation stands irrespective of whether a greater number of women in parliament leads to a better representation of women's interests.* » (Ruedin, 2012 : 96).

Pour conclure cette partie, j'aimerais revenir sur le partage du pouvoir politique. C'est un point qui peut paraître anecdotique mais il est possible qu'il soit l'un des mécanismes qui se cachent derrière la difficulté d'atteindre une égalité de fait quant à la représentation des hommes et des femmes en politique. Lea Sgier relève que dans le débat sur la sous-représentation des femmes en politique, la question du monopole du pouvoir politique aux mains d'une majorité d'hommes est souvent oubliée ou éludée (Sgier in Tremblay, 2007 : 178-179). Dans les discours, le terme « sous-représentation des femmes » se retrouve souvent sans qu'il ne soit mis en relation avec le fait qu'il découle d'une présence majoritaire d'hommes. Sgier défend l'hypothèse que « *le rôle des hommes et, plus généralement, des détenteurs du pouvoir, est de manière générale peu visible dans les débats publics sur de mesures qui relèvent de près ou de loin d'une problématique de genre.* » (Sgier in Tremblay, 2007 : 179). Cette invisibilisation masque une réalité : pour que les femmes soient représentées également, il faut qu'une part des hommes « sur-représentée » soit diminuée. En d'autres termes, il faut que certains élus laissent leur place ce qui peut engendrer des conflits et expliquer pourquoi cette représentation égale tarde à être appliquée.

## Importance des partis politiques

Dans cette partie, je vais expliquer pourquoi une attention particulière a été apportée au rôle des partis politiques. En 1981, Rule a déjà relevé le fait que ces derniers étaient souvent omis dans les recherches sur les femmes et la politique (Rule, 1981). Quant à Baer dans son article « Political Parties : The Missing Variable in Women and Politics Research » de 1992, elle a aussi affirmé que de nombreuses approches des études sur les femmes et la politique oublient d'aborder les partis politiques en tant qu'organisations (Baer, 1992-1993 : 547). Pour qu'une femme soit élue par le peuple dans une démocratie, elle doit se trouver dans la plupart des cas sur une liste partisane. Plusieurs auteur-e-s emploient alors les termes imagés de « gardiens des portes » (« *gatekeepers* » in Norris et Lovenduski, 1995 ; Norris, 1996 ; Caul, 1999 ; Kunovich et Paxton, 2005) ou, comme Liellifeldt, d'« architectes de la représentation parlementaire » pour désigner les partis politiques (Lillifeldt, 2012 : 194). Ils se trouvent en fait au croisement entre les gouvernements et le peuple. Kunovich et Paxton parlent ainsi de deux filtres pour l'accès des femmes au pouvoir politique : la sélection par les partis et l'élection par le peuple : « *They [les auteures : Kunovich et Paxton] hypothesize that political parties, in their role as gatekeepers, mediate the relationship between country-level factors (...) and political outcomes for women.* » (Kunovich et Paxton, 2005 : 505). Ils sont des intermédiaires. Caul donne d'ailleurs un argument simple pour prendre au

sérieux l'importance des partis : ces derniers ont des pourcentages d'hommes et de femmes élu-e-s complètement différents (Caul, 1999 : 80). Au Grand Conseil valaisan, les proportions varient effectivement d'un parti à l'autre. Les tableaux ci-dessous indiquent les pourcentages des candidat-e-s et des élu-e-s des élections cantonales de 2009 selon les partis politiques<sup>4</sup>. Le premier montre les différences entre les partis haut-valaisans tandis que le second contient les districts romands. Une explication plus détaillée de ces chiffres se trouvera dans l'analyse, mais le constat d'inégalité entre les partis est d'ores et déjà clair.

Partis	Pourcentage de candidates par rapport aux candidats	Pourcentage d'élues par rapport aux élus
SPO	41.18	50
FDPO	40	0
CVPO	18.18	6.25
CSPO	15.79	21.430
SVPO	11.76	0

Partis	Pourcentage de candidates par rapport aux candidats	Pourcentage d'élues par rapport aux élus
AdG	51.72	44.44
PDC	20.45	21.05
PLR	20	21.43
Autres	25	0
UDC	14.29	0

Fig.2 : Pourcentages des élu-e-s et candidat-e-s selon les partis pour les élections de 2009. Source : Secrétariat à l'égalité et à la famille

<sup>4</sup> Une table des abréviations se trouve en annexe.

## Plan

Ce mémoire a débuté par un avant-propos démontrant l'intérêt du sujet que j'ai choisi. Dans les chapitres qui composent ce travail, je tâcherai d'avoir une démarche réflexive. Ce n'est pas dans le dessein d'effacer toute subjectivité mais plutôt de mettre en évidence certains éléments qui peuvent aider la lectrice ou le lecteur à prendre du recul par rapport à ce qui est écrit. Dans le même ordre d'idées, j'expliquerai comment le genre est compris et employé dans ce travail dans la première partie. Je détaillerai ensuite la méthodologie qui regroupera les différents outils d'analyse employés. Je me pencherai alors sur le contexte valaisan afin d'introduire le terrain d'enquête.

Ce dernier m'amènera, à proprement parler, à la seconde partie du mémoire : le cadre d'analyse. La synthèse de plusieurs études quantitatives a servi de base à la préparation de mes entretiens. Plusieurs paramètres ont été regroupés sur trois niveaux d'analyse. Ceux-ci sont utilisés notamment pour souligner les liens entre les partis, les institutions et les individus.

Je passerai alors à la troisième partie de ce mémoire qui porte sur l'analyse des entretiens et du matériel récolté. Certains propos des députées interviewées seront mis en évidence par rapport aux paramètres définis dans le cadre d'analyse et plusieurs notions développées dans les Etudes genre. Toutefois, des éléments nouveaux par rapport au cadre d'analyse pourront également être étudiés puisque l'un des objectifs des entretiens compréhensifs est justement d'amener des faits qui peuvent surprendre le chercheur ou la chercheuse. Ces nouvelles explications seront alors soutenues par d'autres publications scientifiques. De plus, une étude statistique du nombre de femmes dans l'élite des partis, des statuts des partis, des profils sociologiques des députées ainsi que du détail des taux d'élection à la députation serviront l'analyse.

## Notion de genre

Dans ce travail, il faut comprendre la notion de « genre » sous l'acception de « rapports sociaux de genre ». A l'image de Bérengère Marques-Pereira ou de Roland Pfefferkorn, c'est l'importance de la dynamique des rapports entre les groupes sociaux homme et femme qui est à analyser (Marques-Pereira in Marques-Pereira et Meier [dir], 2005 ; Pfefferkorn, 2012).

Concernant le terme de « genre », c'est du côté anglo-saxon qu'il faut aller le chercher avec « *gender* ». Ann Oakley a commencé à le conceptualiser dans les années septante<sup>5</sup> en s'inspirant des psychanalystes John Money et Robert Stoler qui fut le premier, en 1955, à utiliser le terme de « *gender* »

---

<sup>5</sup> Voir dans la bibliographie complémentaire.

pour des enfants intersexués. Ainsi, selon Pfefferkorn, Money indiquait l'« *écart entre les assignations biologiques et le rôle sexuel vécu.* » (Pfefferkorn, 2012 : 51). Quant au second, il a repris le travail de Money pour créer la notion de « *gender identity* » en 1964 dans le but de renforcer une différence de représentation entre des transsexuel-le-s et des homosexuel-le-s. Pour Oakley, le concept de « *gender* » servait à marquer la construction sociale des identités avec des couples opposés : nature/culture et sexe/genre (Bereni , Chauvin ,Jaunait et Revillard , 2008 : 17). Le but principal était de montrer que les différences entre les hommes et les femmes ne reposaient non pas sur des données innées mais sur des constructions sociales.

A cette conception s'ajoute le travail de Gayle Rubin en 1975 qui élabore la mise en système du sexe et du genre en relisant le travail de Claude Lévi-Strauss sur les structures élémentaires de la parenté. Pour expliquer le genre, elle va au-delà de la mise en évidence de la construction sociale en reprenant le concept d'« échange des femmes ». Elle explique alors la domination du groupe des hommes sur celui des femmes par la coercition qui soutient ce système. En effet, Mathieu décrit la réflexion de Rubin comme « *soulin[ant] l'interdépendance systématique entre les régimes matrimoniaux qui opprimaient les femmes (...) et des processus économiques et politiques globaux.* » (Nicole-Claude Mathieu in Hirata, 2000 : 196). Dans l'analyse, cette mise en système ainsi que la domination d'un groupe sur l'autre seront illustrées à l'aide de notions telles que la division sexuelle du travail ou la socialisation différenciée.

Le « *gender* » a ainsi été accepté par une grande partie des scientifiques et traduit par « genre » dans le milieu académique francophone après de longs débats quant à sa pertinence. Beaucoup lui reprochaient de réifier la catégorie « sexe » en la distinguant de celle du « genre » comme l'a bien résumé Nicole-Claude Mathieu : « *Laisser le sexe hors champ du genre risque de lui conserver le statut de réel incontournable (et celui de réel immuable en oubliant que la « biologie » et notamment la physiologie de la fécondité – est largement dépendante de l'environnement social).* » (Mathieu in Hirata, 2000 : 196-197). C'est notamment à partir des années nonante avec la théorie « *queer* » que le domaine académique s'est concentré sur la sexualité. La chercheuse la plus reconnue de ce courant est Judith Butler avec son *best seller* « *Trouble dans le genre* »<sup>6</sup> qui met l'accent et interroge par les marges la norme hétérosexuelle en s'appuyant notamment sur le travail de Rubin qui avait déjà approché cette notion sans jamais la nommer, d'après Pfefferkorn (Pfefferkorn, 2012 : 62). Butler y développe également la notion de « *performativité* », c'est-à-dire que les individus jouent le rôle social qui leur est assigné comme dans un spectacle. Elle amène un élément supplémentaire qu'il sera important de ne pas oublier lors de mon enquête : la possibilité de subvertir les normes de genre dans cette performance. Bien qu'il y ait de plus en plus de femmes en politique, les députées restent tout de même des exceptions dans un monde d'hommes. Il est alors intéressant

---

<sup>6</sup> Voir la bibliographie complémentaire.



d'analyser leur discours par rapport à cette situation particulière.

Le « genre » a fini par s'imposer notamment parce qu'il permet de mettre en évidence le processus de construction sociale des sexes. Toutefois, nombre de chercheur-euse-s lui préfèrent d'autres notions. C'est le cas de Marie-Blanche Tahon qui explique dans son ouvrage « Sociologie des rapports de sexe » que la construction sociale des sexes a suffisamment été établie et que le risque de naturaliser la catégorie « sexe » est trop grand avec l'utilisation du « genre ». De plus, elle préfère parler de « rapports » plutôt que de « rapports sociaux » parce qu'en sociologie, il serait clairement établi que les rapports de classe, de sexe ou de « race » sont implicitement sociaux de nos jours.

A ses critiques s'en ajoutent deux qu'a recensées Françoise Thébaud : « ... son caractère abstrait et sa capacité d'euphémisation. » (Thébaud in Maruani, 2005 : 64). L'utilisation du « genre » pourrait cacher les rapports de pouvoir et la hiérarchie existants entre les groupes sociaux.

Ses arguments me semblent tout à fait valables. Pour autant, je préfère maintenir les termes « rapports sociaux de genre » dans mon travail. Cela a peut-être un côté redondant, mais l'importance de la construction sociale mérite d'être appuyée d'une part avec le terme « sociaux » et d'autre part avec le « genre ». Comme le souligne Delphy, le fait d'avoir un autre terme que celui de « sexe » peut aider à dénaturer sa conception : « *Il faut d'abord délimiter et revendiquer un territoire pour le social : posséder un lieu conceptuel différent de celui de sexe, et cependant lié à l'acception traditionnelle du terme « sexe », pour pouvoir, de cet endroit stratégique, interpellier cette acception traditionnelle.* » (Tahon citant Delphy, 2003 : 20). Le travail de déconstruction de la catégorie de sexe remonte effectivement à quelques dizaines d'années. Pourtant cette construction sociale repose sur un nombre si important de mécanismes et de processus sociaux, qui peuvent être difficilement mis à jour, qu'il me semble préférable d'insister sur ce côté social en précisant que le sexe n'est pas naturel. En outre, des « retours de bâtons » (*backlash*) ont pu être constatés à plusieurs reprises concernant les représentations du groupe des femmes ou leurs droits, et d'autres peuvent encore apparaître.

Malgré tout, la critique reste et il faut alors insister sur le fait que le « genre » sert à désigner les rapports et relations entre les groupes sociaux hommes et femmes et n'est pas un terme synonyme d'un sexe inné.

Concernant l'utilisation de la notion de « rapports sociaux », c'est un héritage des féministes et chercheuses françaises des années septante. Christine Delphy a développé le concept de « rapports sociaux de sexes » dans une optique marxiste dans l'« *Ennemi Principal 1* » (Delphy, 1998). Il s'agissait de démontrer que les femmes en tant que groupe social étaient dominées par le groupe des hommes et ceci de manière structurelle. Ces structures produisent et reproduisent cette domination (patriarcat). Il

existe des rapports de pouvoir et de nombreux enjeux entre les groupes sociaux. Danièle Kergoat avance ainsi que « ... si le « genre », depuis qu'il a franchi l'Atlantique, désigne le système qui organise la différence hiérarchisée entre les sexes, la notion de rapport social permet, elle, de penser la dynamique de ce système. » (Kergoat in Maruani, 2000 : 94). Elle insiste sur le fait que les rapports de genre, de classe et de « race » sont consubstantiels : « ... ils forment un nœud qui ne peut être séquenté au niveau des pratiques sociales, sinon dans une perspective de sociologie analytique ; et ils sont co-extensifs : en se déployant, les rapports sociaux de classe, de genre, de « race », se reproduisent et se co-produisent mutuellement. » (Pfefferkorn citant Kergoat, 2012 : 110-111).

Avec le terme « rapport », un accent est mis sur l'antagonisme entre les groupes sociaux à un niveau plus analytique que les « relations » qui soulignent les échanges « concr[ets] qu'entretiennent les groupes et les individus. » (Pfefferkorn, 2012 : 112-113). De plus, l'apport de Butler sur la possibilité de subversion est repris ici, parce qu'en étudiant ces relations, il serait possible de comprendre comment certaines activités collectives ou individuelles permettent de construire « des marges de liberté » qui peuvent « déplacer ces rapports sociaux. » (Pfefferkorn, 2012 : 122).

# Méthodologie

Ce travail se veut axé sur le témoignage des députées qui ont accepté de me rencontrer. Mes études ont été en partie dédiées à l'Ethnologie. La place centrale qu'a cette pratique dans ce domaine explique ma démarche. Pour autant, les entretiens semi-directifs ne composent pas à eux seuls ce mémoire et d'autres manières de faire science ont été appliquées à la recherche.

## Revue de littérature

Afin de construire une base théorique solide, j'ai mis en place un cadre reposant sur plusieurs auteur-e-s ayant travaillé sur les thèmes des femmes politiques, sur le rôle des partis politiques dans la représentation féminine ou encore sur la politique et les femmes politiques valaisannes. La bibliographie a, de plus, été élargie au fil des thématiques découvertes grâce aux interviews avec les députées. Lors de mon Bachelor en Géographie à l'Université de Neuchâtel, un grand nombre de professeur-e-s ont insisté sur l'importance de rassembler une bibliographie récente en Sciences sociales. Dans le domaine académique, les recherches sont nourries par des travaux antérieurs. Les nouveaux concepts et paradigmes sont ainsi construits. A titre d'exemple, l'article de Ruedin reprend effectivement beaucoup d'auteur-e-s qui l'ont précédé sur ce sujet et il les met en perspective les un-e-s par rapport aux autres. Dans ma bibliographie, j'ai tâché d'utiliser des publications relativement récentes (la majorité d'entre elles n'excèdent pas dix ans) mais certain-e-s auteur-e-s souvent cité-e-s pour leur importance dans le domaine ont été également repris-e-s malgré l'ancienneté de leur édition.

## Statistiques

Les publications du Secrétariat de l'égalité et à la famille ont servi à déterminer la représentation féminine au sein des instances politiques valaisannes. Outre un rappel du nombre de femmes élues après chaque campagne électorale, ces brochures détaillent les taux d'élection ou le pourcentage de femmes élues dans chaque parti. Pour aller plus loin par rapport aux taux d'élection en fonction des partis et des districts, un dépouillement des Bulletins Officiels du Valais a été mené aux archives cantonales pour l'élection cantonale de 2009.

Le site du canton a également fourni des informations utiles, comme les professions ou les districts d'élection des député-e-s actuel-le-s.

Un recensement de la représentation féminine dans les instances de pouvoir des partis a été

établi. Pour cela, j'ai relevé les compositions des comités directeurs (organes exécutifs, bureau, etc.) accessibles depuis leur site officiel.

De plus, un relevé de leurs statuts, à nouveau sur leur site Internet, a été pratiqué afin d'y retrouver des mentions concernant l'« égalité » de représentation ou simplement les « femmes ».

## Entretiens semi-directifs

Seize des vingt-cinq députées sollicitées ont accepté une interview. Elles représentent de manière relativement équitable chaque parti : sept sont membres de l'AdG<sup>7</sup>, cinq font parties du PLR et quatre viennent du PDC. Au niveau géographique, une seule est issue du Haut-Valais, neuf vivent dans le Valais central et six ont été élues dans le Bas-Valais. Pour contacter les députées, je leur ai tout d'abord envoyé un courriel à leur adresse parlementaire. Quinze d'entre elles ont alors répondu positivement. Trois députées du Haut-Valais m'ont confirmé également leur accord à condition que la discussion soit menée en allemand. Je leur ai répondu en allemand que cela était possible en m'excusant de ne pas être extrêmement avancée dans cette langue. Deux d'entre elles n'ont pas donné suite au courriel et je n'ai pu rencontrer que la troisième. Quelques semaines plus tard, j'ai posté une lettre au domicile des députées n'ayant pas répondu. Cela a décidé trois députées supplémentaires. Les autres n'ont simplement pas répondu. Dans ces contacts, je me suis présentée comme « étudiante en sciences sociales à l'Université de Genève », « femme » et « valaisanne ». Par la suite, j'ai confirmé ce statut sans préciser mon lien avec les Etudes genre. Quand des précisions ont été demandées au sujet de mon mémoire, j'ai répondu m'intéresser aux femmes élues au Grand Conseil valaisan. Ce n'est que vers la fin de l'entretien que j'abordais explicitement leur sous-représentation. J'ai voulu éviter ainsi de revendiquer mon côté féministe militante, de crainte que des députées ne censurent certains propos : « (...) *the ethnographer manipulates his/her identity in the process of 'getting into place' and 'the exploitation of the place' (...)*. » (Roberts et Sanders citant Goffman, 2005 : 305). Malgré cela, il est évident que les intervenantes ont conscience d'un certain féminisme de ma part, puisque je m'intéresse aux femmes députées. Bien que j'aie évité d'utiliser le terme « féministe », ce dernier est apparu à de nombreuses reprises dans les discours des interviewées.<sup>8</sup> En outre, mon identité de « femme » m'a permis d'établir un lien avec les députées. A de nombreuses reprises, certaines m'ont prise à partie dans le récit d'inégalités faites aux femmes en particulier. Quant à mon lien avec le canton du Valais, à neuf reprises lors des entretiens il m'a été demandé où j'habitais.

---

<sup>7</sup> Afin de préserver son anonymat, la seule députée du Haut-Valais engagée pour les Chrétiens sociaux a été comptée artificiellement pour l'AdG dans cette étude même ce parti représente un groupe distinct au sein du Grand Conseil valaisan.

<sup>8</sup> Ce point sera développé dans l'analyse.

Le choix du lieu de l'entretien a été laissé à la discrétion des répondantes. Nous nous sommes alors rencontrées dans des endroits divers tels que la bibliothèque de St-Maurice, la Maison socialiste à Sion, la salle de réunion du PLR à Monthey, le café de la gare de Brig et certains lieux de travail ou d'habitation. Dans le cas où les députées préféraient me laisser l'initiative pour l'emplacement de l'entretien, j'ai pu réserver des salles à la bibliothèque de Sion et au Parlement valaisan. Il est mal aisé d'estimer l'importance de l'attitude du chercheur ou de la chercheuse dans les entretiens mais il est certain que les « (...) *similarities or differences between researcher and researched in characteristics such as gender, race, class and sexuality influence the nature and structure of research relationships* (...). » (Mauthner et Doucet, 2003 : 417).

Chaque entretien a été enregistré avec l'accord des participantes. Je leur ai garanti, dans la mesure de possible, l'anonymat. C'est pourquoi seul le parti politique des députées sera divulgué lorsqu'une citation sera utilisée. Les entretiens ont duré en moyenne une heure et vingt minutes. La plus brève a duré quarante-sept minutes et la plus longue deux heures et quarante-quatre minutes. Ces entretiens ont été élaborés dans la veine de la *Grounded Theory* : mon but a été de construire ma recherche en parallèle avec mes entretiens. Comme l'avance Kaufmann, il faut faire des va-et-vient constants entre les références bibliographiques et le terrain (Kaufmann, 2001 : 12). Toutefois, afin de garder une légère structure, j'ai mis en place un guide d'entretien basé sur mon cadre d'analyse (annexe). Celui-ci devait me permettre d'être assez souple dans les entretiens pour éviter que les personnes interviewées ne se sentent trop dirigées. Les grands axes le formant ont été respectés tout en laissant une marge de liberté à la discussion. Le but est était d'avoir des réponses allant plus loin que de simples « oui » ou « non ».

Pour la majorité des entretiens, nous avons pu échanger dans de bonnes conditions, c'est-à-dire sans interruptions et dans un environnement relativement silencieux. Deux entretiens sont à souligner dans ce cas. Lors d'un premier entretien chez une députée, son téléphone a coupé nos interactions à de nombreuses reprises et sa famille l'a sollicitée deux fois. Pour le second, j'ai accepté un entretien dans un café, car je ne connaissais aucun lieu dans la ville. De plus, la personne concernée n'en a pas suggéré d'autre. L'atmosphère d'un café n'est pas propice aux confidences toutefois l'enregistrement reste compréhensible.

Les entretiens ont ensuite été retranscrits. J'ai alors tenté de remarquer plusieurs éléments qui se retrouvaient dans le discours de plusieurs députées et ainsi suivre l'avis de Bertaux : « *Il ne s'agit pas en effet ici de chercher à comprendre un individu donné, mais un fragment de réalité sociale-historique : un objet social.* »

(Bertaux, 2005 : 48)<sup>9</sup>. Pour tâcher de comprendre et d'expliquer cet objet social, les méthodes décrites précédemment ont servi.

## Contexte valaisan

Quelques points historiques concernant le Valais et son histoire politique serviront d'introduction à cette partie. Le mémoire de Raphaëlle Ruppen : *La conquête du suffrage féminin en Valais (1959-1971) ou comment une idée progressiste a fait sa place dans un milieu conservateur et catholique* sera principalement utilisé comme référence. Par la suite, d'autres éléments de contextualisation seront détaillés.

Les acteurs et les enjeux décrits par Ruppen dans son mémoire peuvent être repris pour mon sujet puisqu'il traite également des femmes et de la politique. Jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, le canton du Valais était de type rural traditionnel. La mobilité de la population s'est accrue avec l'arrivée du chemin de fer jusqu'à Sion en 1860. La majorité des travailleur-euse-s est passée du secteur primaire au secteur secondaire. Ruppen souligne l'importance de l'industrie notamment avec l'usine Alusuisse<sup>10</sup> (Ruppen, 2006). Aujourd'hui, beaucoup de personnes sont employées dans le secteur tertiaire mais le « passé agricole des entreprises familiales » mérite d'être rappelé (Ruppen, 2006 : 125). Raphaëlle Ruppen évoque aussi le quasi-monopole du journal « Le Nouvelliste », journal local qui est distribué dans de nombreux foyers valaisans. Elle le considère comme un acteur de la scène politique valaisanne qui peut faire et défaire une carrière politique (Ruppen, 2006). Pour les médias influents, l'existence de la chaîne locale de télévision « Canal9 » qui rediffuse les débats du Grand Conseil, notamment, et interviewe les candidat-e-s aux élections peut aussi être utile. L'Église catholique a également une influence notable dans le canton. La majorité des valaisan-ne-s se déclarent catholiques et, bien que cet ascendant se soit réduit au fil du temps, il n'en reste pas moins un aspect culturel valaisan. Ruppen évoque « *une société valaisanne imprégnée du catholicisme et attachée aux valeurs traditionnelles* » (Ruppen, 2006 : 14-15). En outre, la prégnance chrétienne se retrouve dans le parti majoritaire : le Parti démocrate-chrétien (PDC). Ce dernier a, lui aussi, vu son influence baisser, mais il reste tout de même le premier parti du canton.

Le canton du Valais est composé de deux régions linguistiques : le Haut-Valais et le Bas-Valais. Ces deux zones géographiques sont symboliquement séparées par la rivière « La Raspille » qui s'écoule entre les communes de Sierre et Salquenen. Les Bas-Valaisan-nes-s s'expriment en français tandis que les Haut-valaisan-ne-s parlent le haut-valaisan. Ce dernier est un dialecte germanique qui n'est pas

---

<sup>9</sup> Voir à la bibliographie complémentaire parce que la citation a été prise d'un cours.

<sup>10</sup> Alcan en 2000 puis Constellium en 2011.

enseigné dans les programmes scolaires, ce qui explique, notamment, qu'une grande partie des Romand-e-s du Valais ne le comprennent pas. Pour ce qui est de la politique, le canton réunit douze districts et deux demi-districts : Monthey, Saint-Maurice, Martigny, Entremont, Conthey, Sion, Hérens, Sière, Loèche, Viège, Rarogne occidentale, Brigue, Rarogne orientale et Conches. Selon les représentations, les quatre premiers districts se trouvent dans le Bas-Valais, les quatre suivants dans le Valais central et les six derniers dans le Haut-Valais. Il est toutefois arrivé que Martigny et Entremont soient qualifiés de districts du centre. La capitale cantonale est Sion avec 30'000 habitant-e-s. C'est d'ailleurs la ville la plus peuplée de ce canton relativement peu métropolisé. Il n'y a d'ailleurs pas d'établissements universitaires mais une Haute école pédagogique (HEP) et une Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO).

## Panorama statistique du Valais

Dans ce tour d'horizon des statistiques, ce que représente en chiffres le nombre d'élues dans les diverses institutions politiques du canton sera examiné. Tout d'abord, le Valais n'a qu'une élue au niveau national en la personne de Viola Amherd sur un nombre de sept conseillers nationaux. Celle-ci n'a de plus pas été désignée directement par le peuple : c'est à la suite du départ de Jean-Michel Cina, qui a été élu au poste de conseiller d'Etat, qu'elle entre au Conseil National en 2005. En outre, aucune femme n'est élue au Conseil des Etats pour représenter le Valais. Actuellement, ce sont Messieurs René Imoberdorf et Jean-René Fournier qui ont été nommés en 2011. En ce qui concerne le Conseil d'Etat, c'est avec les dernières élections cantonales que la première Valaisanne, Esther Waeber-Kalbermatten, s'y est hissée. Le Valais était le dernier canton romand à n'avoir de femme élue à cette place. Pour rappel, l'exécutif cantonal possède cinq sièges. Au niveau communal, cent soixante-deux femmes ont été élues en 2009, tandis que du côté des élus communaux masculins, ils sont six cent nonante-deux. Pour le législatif cantonal, il y a cent trente sièges pour la députation et le même nombre de sièges pour la suppléance. Les dernières élections cantonales de 2009 ont vu aboutir les candidatures de respectivement vingt-huit et trente-quatre femmes. Avec un taux de 21.5% de députées au Grand Conseil, le Valais se place au dix-septième rang des cantons suisses (ex æquo avec Appenzell Rhodes-Extérieures).

## Pourcentage de femmes dans les parlements cantonaux

1	Bâle-Campagne	2011	35.6
2	Zurich	2011	33.3
3	Obwald	2010	32.7
4	Argovie	2012	32.1
5	Bâle-Ville	2012	32
6	Lucerne	2011	30.8
7	Vaud	2012	30
8	Genève	2009	28
9	Neuchâtel	2009	27
10	Thurgovie	2012	26.9
11	Berne	2010	26.3
12	Soleure	2009	26
13	Zoug	2010	23.8
14	Saint-Gall	2012	22.5
15	Appenzell Rh.-Int.	2011	22.4
16	Grisons	2010	21.7
17	<b>Valais</b>	2009	21.5
18	Appenzell Rh.-Ext.	2011	21.5
19	Fribourg	2011	20.9
20	Uri	2012	18.8
21	Schwytz	2012	17



22	Nidwald	2010	16.7
23	Schaffhouse	2012	16.7
24	Jura	2010	15
25	Tessin	2011	13.3
26	Glaris	2010	11.7

Fig.3 : Classement des cantons selon le pourcentage de représentation féminine dans les Parlements selon les élections les plus récentes. Source : OFS

A noter également que le nombre effectif de députées au Grand Conseil atteint aujourd'hui vingt-cinq sièges pour des raisons de santé et d'incompatibilité de fonctions suite à des changements professionnels. Le taux effectif s'élève alors à 19,23% ce qui place le canton au dix-neuvième rang, derrière Fribourg.

En résumé, les politiciennes valaisannes représentent 14,29% du Conseil National, 30% du Conseil d'Etat, 19,23% des députées et 26,15% de députées suppléantes au Grand Conseil ainsi que 19% d'élues cantonales (le détail des fonctions exercées à l'intérieur de la commune ne sera pas développé). Le constat de disparités entre le nombre d'élues et d'élus pour le Valais est sans appel.

## Grand Conseil

L'élection au Grand Conseil se fait par une représentation proportionnelle. Les partis présentent des listes ouvertes ou fermées aux électeur-trice-s chaque quatre ans. Au sein du Parlement, chaque parti a une section haut-valaisanne et romande. Comme cette recherche porte sur cette institution en particulier, l'étude de son évolution est significative. L'entrée des femmes au Grand Conseil valaisan s'est faite en 1973 avec sept députées. La courbe décrit une augmentation lente au fil des élections avec quelques légères baisses en 1977, 1985 et surtout un déclin en 2001. Ce dernier semble être un « accident de parcours », car la courbe reprend sa progression en 2005. Cette progression semble de plus s'accélérer quelque peu à partir de 1989, mais il faut la relativiser car les valeurs sont très basses par rapport au total de cent trente élus. Un ajout de dix personnes entre deux élections donne facilement l'impression d'une ascension vertigineuse. Il serait intéressant de se pencher plus en avant sur l'histoire des élections et du contexte valaisan pour expliquer plus en détails cette courbe, mais mon sujet est circonscrit autour des députées actuelles.

## Les femmes et les partis valaisans

Pour préparer cette étude, j'ai cherché des ouvrages traitant du sujet « femmes et partis politiques » dans le contexte spécifique du Valais. Force a été de constater qu'il n'y a pas eu de nombreuses publications sur le sujet. En dehors des analyses du Secrétariat à l'égalité et à la famille, il y a deux mémoires et un projet de recherche qui sont disponibles dans les bibliothèques suisses. Au vu de leur nombre restreint et afin de consolider le contexte avant d'aller plus loin dans le terrain d'enquête, je vais les résumer par ordre de parution. En 2003, le projet de recherche *Les femmes et l'engagement politique local : Une enquête dans le district de Martigny* a été mené par Claudia Dubuis, Philippe Gottraux et Gabriel Bender. Ce projet a reçu des subsides du programme « Do Research », du groupe « Parité et Egalité » de l'Association valaisanne « Espace-Démocratie » et du Bureau de l'égalité entre femmes et hommes du canton du Valais (actuel Secrétariat à l'égalité et à la famille). Dans cette recherche, un accent a été mis sur le récit de vie de dix-huit élues locales interviewées. L'hypothèse principale est que « ... l'entrée des femmes en politique, ainsi que le maintien de leur engagement, est conditionnée par une négociation systématique de l'investissement militant de ces dernières au sein de trois espaces en tension : l'espace privé, l'espace professionnel et l'espace partisan lui-même. » (Dubuis, Gottraux et Bender, 2003 : 6). Trois aspects sont mis en évidence : les tensions entre les espaces politique, privé et professionnel ; le monde politique valaisan androcentré ; le rôle des partis politiques qui ne seraient pas des espaces d'identification pour les femmes. Au final, des propositions sont faites pour améliorer la représentation politique des Valaisannes. Dans l'ordre, un programme de *mentoring* ainsi que des cours pourraient être mis en place à l'intérieur des partis, ceux-ci auraient avantage à fournir plus d'apports matériels et symboliques pour les campagnes et un travail de conscientisation sur les temps sociaux (emploi, foyer et politique) serait bénéfique. En outre, j'ai retenu deux autres éléments pour le contexte valaisan. Le premier qui a attiré mon attention est le poids des familles et l'offre politique particulière. Les élues leur ont expliqué que, si elles ne vivaient pas en Valais, elles seraient sûrement dans un autre parti. Dans cette affirmation, la prégnance du PDC mais aussi l'importance de la socialisation au sein de la famille peuvent être décelées. Le deuxième point réside dans l'explication d'un événement particulier qui aurait vraisemblablement marqué beaucoup de femmes engagées en politique. Lors d'une élection au Conseil d'Etat, Cilette Cretton n'a pas réussi à gagner le siège qu'elle convoitait. Plus que cette défaite, ce sont surtout les tensions qui se sont installées lors de cette candidature qui sont importantes. La candidate expérimentée était inscrite sur une liste indépendante parce que son parti lui a préféré un collègue partisan. Elle s'est tout de même présentée avec l'appui de l'association de Solidarité Femmes, groupe inter-parti fondé en 1996 visant à promouvoir la représentation des femmes en politique. D'après les auteur-e-s, son score sur une liste indépendante était tel qu'elle aurait remporté ce siège haut la main si son parti l'avait secondée. A

L'image de l'éviction de l'ancienne conseillère fédérale Ruth Metzler en 2003, relativement au contexte du canton, cet évènement aurait réveillé certaines consciences féministes.

Pour ce qui est du premier mémoire, *Le métier de politicienne en Valais ou le rôle des partis dans la construction des carrières politiques des femmes : les cas du PDC et du PS du Valais romand*, il a été écrit en 2004 par Stéphanie Germanier. Son analyse repose sur huit entretiens. Elle a interrogé un candidat et deux candidates du PDCVr aux élections fédérales de 2003 ; un candidat du PSVr et deux candidates du PSVr ; deux chefs des deux partis. Elle avance l'hypothèse selon laquelle ce sont les partis qui fixent les règles du jeu pour les candidates. Elle s'intéresse au PDCVr et au PSVr car ils sont opposés idéologiquement : l'un est bourgeois, l'autre socialiste. Ils auraient un rapport différent avec leurs membres féminins (Germanier, 2004). Par ailleurs, lors de son enquête, ces deux partis étaient ceux qui avaient le plus de représentantes au Grand Conseil. Elle s'est servie des élections comme point d'ancrage de son analyse, car ces dernières cristalliseraient les stratégies des partis. Elle explore notamment les stratégies de recruteurs et disserte sur la notion de « rétribution » (Germanier, 2004). Les partis rétribueraient leurs partisan-ne-s de plusieurs manières : soit financièrement, soit symboliquement ou encore par l'offre d'un emploi. Une différence entre les partis qu'elle ressort de ses entretiens est que le réservoir de recrutement du PSVr est beaucoup plus petit que celui du PDCVr. Même si le PSVr a adopté officieusement la parité pour ses listes, il peinerait à trouver des candidates. Par ailleurs, les candidat-e-s et les chefs de parti lui ont affirmé que les forces partisanses se tarissaient en Valais. Même si la tendance a pu changer à partir des élections de 2009, cela peut être un élément à prendre en compte lors des entretiens. Cela peut expliquer le fait qu'il y ait moins de candidatures spontanées de la part des femmes, mais également des hommes. Germanier explique que les candidates ne se sont pas présentées spontanément et souligne que les candidats, eux, sont aussi sollicités par les chefs de partis. Il y aurait une discrimination de ce point de vue, comme le montre l'auteure : « ... alors même que celle-ci [une candidate PDCVr] avait été démarchée par le comité directeur du parti, elle s'est vue reprocher d'être une arriviste sur la liste. » (Germanier, 2004 : 55). Une seconde différence résiderait dans les « sociabilités partisanses » (Germanier, 2004 : 55). Pour ce qui est de la campagne, les candidates PDCVr parlent d'une manière de se vendre plutôt que de défendre des idées, alors que le candidat du même parti explique mener activement sa campagne. En revanche, du côté des femmes socialistes, elles percevraient moins négativement les pratiques de campagne puisqu'elles reposeraient principalement sur des réunions et que des préparations sous forme de cours/coaching seraient dispensées au sein du parti. Un grand intérêt a aussi été prêté au fait que la branche féminine du parti socialiste a été dissoute après les élections. L'argumentation de cette dissolution se fondait sur le fait qu'elle a été décrétée caduque. La chercheuse relève que certaines partisanses n'étaient pas d'accord avec cette affirmation, mais elle n'analyse pas davantage cet élément. Un point est fait sur les différences d'âge et d'expérience des

candidates. Dans le canton, les femmes jeunes et inexpérimentées auraient plus de chances de se voir proposer d'être candidates : « *Et puis le grand constat, et c'est le drame du Valais, c'est que les femmes de plus de 45 ans n'arrivent pas à être élues. Quand on est jeune, fringante, « draguable », manipulable, géniale, on nous soutient. (...) On a de la bouteille, on commence à être dans des postes à responsabilités, on dit ce qu'on a à dire clairement, ça commence à grincer.* » (candidate PDC in Germanier, 2004 : 63).

Quant au second mémoire, il a été rédigé par Sandrine Bossy en 2007 : *L'influence des partis sur l'accession des femmes valaisannes au Conseil National : Les cas du PDCVr et du PRDvs*. Comme son titre l'indique, son terrain a été délimité autour d'acteur-trice-s de deux partis valaisans : le parti démocrate chrétien du Valais romand et le parti radical démocratique du Valais. Elle souligne qu'elle veut se focaliser sur le rôle des partis, contrairement aux études précédentes qui se concentreraient sur les femmes (précisons que la moitié des personnes interviewées par Germanier sont des hommes). Son hypothèse principale est que ces partis mettraient en place des stratégies d'éviction des femmes pour la course au Conseil National. Elle procède à six entretiens : les chefs des deux partis, les secrétaires (un homme et une femme), un chef de district et une présidente d'une branche féminine d'un parti. Au cours de ceux-ci, elle aborde, notamment, le processus de sélection, l'établissement des listes et les campagnes. Elle regarde également les sites Internet des partis afin d'analyser leurs campagnes et leurs programmes. Il ressort que tous deux ont mis en place un groupe de réflexion sur la question des femmes en politique. Le groupe du PDCVr n'a pas de titre officiel et ne peut faire que de simples propositions au comité directeur. De son côté, le groupe Femmes Radicales est autonome mais bien inséré au sein du parti, d'après l'auteure (Bossy, 2007). Les principales conclusions de ce mémoire sont que les partis justifient la sous-représentation des femmes par des carences venant d'elles et non par leurs actions. Tout comme chez Stéphanie Germanier, les acteur-trice-s sont défavorables à la mise en place de quotas avec des arguments reposant sur un esprit démocratique : les quotas de sexe ne seraient pas démocratiques (Germanier, 2004). La grande majorité des propositions abordées pour une représentation égale reposent sur un changement d'attitude des candidates ou aspirantes (augmenter leur réseaux, oser se présenter, améliorer leur connaissance de l'art de la rhétorique). Seul le président du PRD met en avant la branche féminine du parti comme outil pour améliorer le réseau des femmes intéressées par la politique. A nouveau, les discours se focalisent sur le fait que cela serait la faute des femmes, c'est pourquoi je tâcherai de diriger mes entretiens sur des pratiques afin de repérer des mécanismes cachés derrière ces discours.

Après avoir résumé ces trois publications sur les femmes politiques et les partis valaisans, quelques remarques peuvent être faites. Premièrement, la voix des Haut-Valaisannes n'est pas beaucoup entendue. La population du canton est effectivement en majorité bas-valaisanne, ce qui peut expliquer

en partie l'accent mis sur le Valais romand. Pourtant, un regard porté sur le Haut-Valais peut éventuellement apporter d'autres réponses à la sous-représentation féminine. Les conseillères à l'Etat et au National viennent d'ailleurs de cette région. Le parcours des élues peut être différent dans ce contexte. Une place relative sera accordée aux députées de cette région valaisanne et aux différences entre Haut et Bas Valais dans ce mémoire. Deuxièmement, le fait que Germanier et Bossy se soient penchées sur trois partis du Valais romand aide à comprendre leur rôle mais un élargissement à d'autres partis, à nouveau dans le Haut-Valais également, ne pourrait qu'amener d'autres réflexions ou du moins donner de la force à des conclusions reposant sur quatorze acteur-trice-s (Germanier, 2004 et Bossy, 2007). Troisièmement, je vais essayer de chercher, à un niveau plus « élevé », les causes de cette sous-représentation comme le font Dubuis, Gottraux et Bender. A mon sens, les deux mémoires se focalisent sur les discours des acteur-trices et peinent à aller plus loin, ce qui peut conduire à naturaliser les pratiques des intervenant-e-s. Germanier écrit ainsi « ... *des mentalités typiquement féminines* » ou encore « [*]es femmes ont une façon différente de faire de la politique* » sans argumenter que cela puisse venir d'un traitement différent des hommes et des femmes dans la société. (Germanier, 2004 : 80) Ces propos sous-entendent que c'est par essence que les femmes feraient de la politique différemment. Elle ne fait pas le lien avec son explication sur la tension entre les sphères privées et politiques qu'elle a pourtant détaillée quelques chapitres auparavant. Cela l'empêche d'ailleurs d'appréhender les quotas ou toute autre forme de pratiques aptes à lutter contre une discrimination faite aux candidates comme justifiée : « *Alors que chez les démocrates-chrétiennes les femmes ne réclament « que » l'égalité, certaines femmes socialistes (certaines militantes du groupe femmes par exemple) réclament presque un traitement de faveur. Par traitement de faveur, nous entendons que le parti ne doit pas seulement intégrer les femmes dans ses instances, mais qu'il doit en plus les profiler davantage que les hommes, l'égalité naturelle des chances n'existant pas.* » (Germanier, 2004 : 66).

Dans la partie qui suit, les divers paramètres sélectionnés dans le but de déchiffrer ce contexte valaisan seront décrits.

# Cadre d'analyse

## Paramètres et niveaux d'analyse

Pour préparer mon enquête sur le terrain et la rédaction du guide d'entretien, j'ai procédé à une revue de la littérature, relativement abondante, qui aborde la thématique générale des femmes en politique. Pour des raisons de faisabilité, j'ai délimité le champ de ma recherche aux ouvrages qui portent sur la représentation des femmes en politique et spécialement ceux qui théorisent les mécanismes et les processus sous-jacents à cette faible représentation. Un grand nombre de ces études sont quantitatives mais elles reposent très souvent sur des recherches qualitatives antérieures ou contemporaines. Certaines de leurs variables ont été mises en exergue pour construire ce cadre. Un effort considérable a été fait dans l'optique de bâtir et de schématiser ce dernier car, bien qu'une part des variables se recoupent d'une étude à l'autre, leur définition et leur mise en relation divergent plus ou moins. En règle générale, tous et toutes ont regroupé leurs variables en ensembles. Parfois, l'accent était mis sur les structures. D'autres fois, la culture était mise en avant. Ballington et Matland, dans l'exemple ci-dessous, distinguent l'« Environnement », les « Structures » et le « Process » pour ce qui est du recrutement. Pour montrer l'imbrication entre ces ensembles, les auteures les ont dessinés sous forme de poupée-russe. L'environnement englobe les structures et le processus, tandis que les structures contiennent le processus (Ballington et Matland, 2004). Elles mettent aussi en évidence les étapes par lesquelles doivent passer certaines femmes avant d'être élues au Parlement ainsi que les facteurs qui jouent un rôle plus ou moins fort dans cette accession. L'avantage de cette représentation est qu'elle indique l'imbrication de plusieurs niveaux (macro/méso/micro).

**Table 1: Legislative Recruitment System**

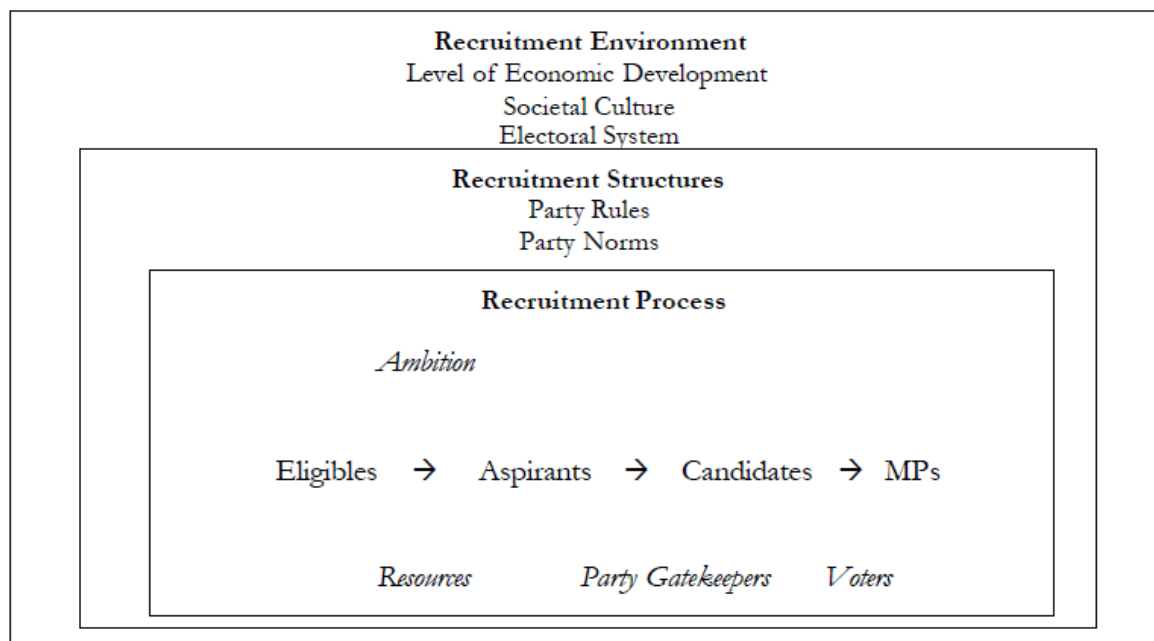


Fig4 : Schéma d'analyse pour la représentation féminine. Source : Ballington et Matland, 2004 : 3.

La schématisation des mécanismes entraînant la représentation des femmes en politique peut être différente. C'est le cas du modèle proposé par Kunovich et Paxton. Ces dernières disent vouloir montrer que c'est un processus en trois étapes visibles : l'inclusion des femmes dans l'élite du parti, le pourcentage de candidatures féminines et finalement le pourcentage de femmes élues au législatif (Kunovich et Paxton, 2005 : 512). Elles rassemblent les facteurs explicatifs dans un autre ensemble nommé « «System-level factors» » (Kunovich et Paxton, 2005). Les liens entre ces ensembles ont été marqués par des flèches qui, par leur sens, montrent quelles influences a un ensemble sur un autre.

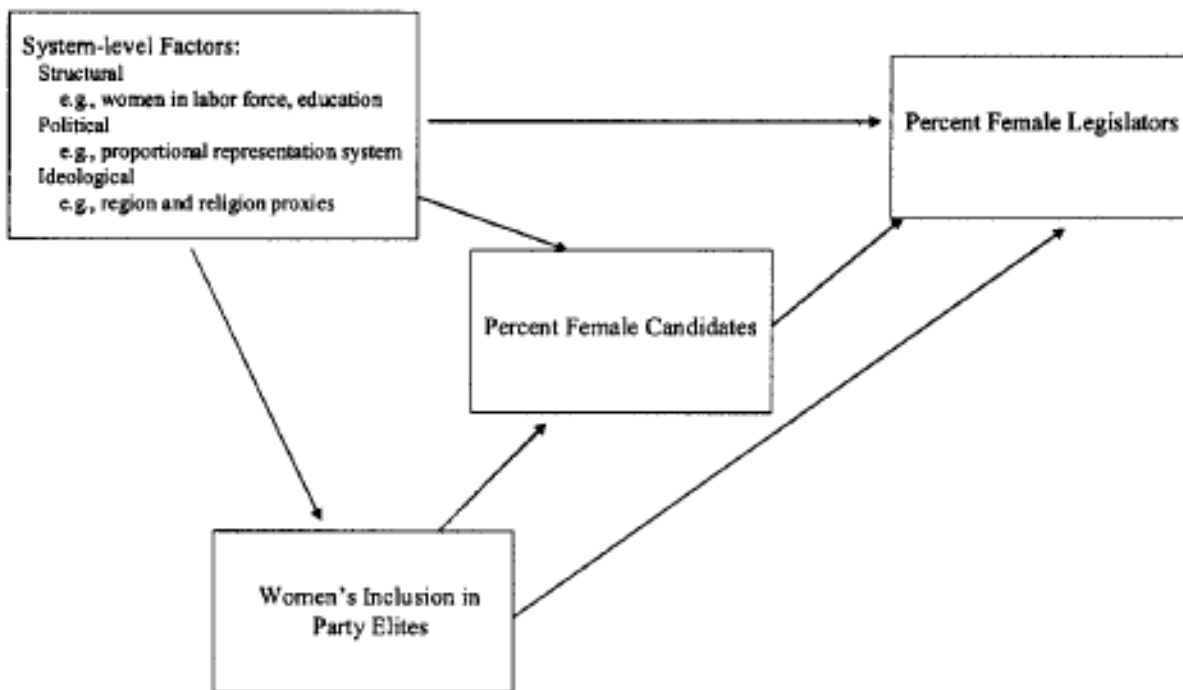


FIG. 1.—The process of women's inclusion in politics

Fig.5 : Schéma de l'inclusion des femmes en politique. Source : Kunovich et Paxton, 2005 : 513.

Tout à tour les ensembles présents dans la littérature peuvent être dits structurels, institutionnels, idéologiques, culturels, politiques, sociaux, etc. Dans ce cas, j'ai décidé de regrouper les facteurs en trois ensembles : « Niveau institutionnel », « Niveau politique » et « Niveau individuel ». Ils sont imagés sous formes de niveaux basés en rapport avec les partis politiques : « ... *party behaviour is a function of intra-party and party-external conditions.* » (Lilliefeldt, 2012 : 193). Dans le niveau politique, se retrouvent les paramètres qui se jouent au sein des partis. Quant aux règles qui donnent un cadre formel aux partis, elles sont classées dans le niveau institutionnel. Finalement, les éléments appelés « individuels » résument l'environnement social dans lequel évoluent les partis.



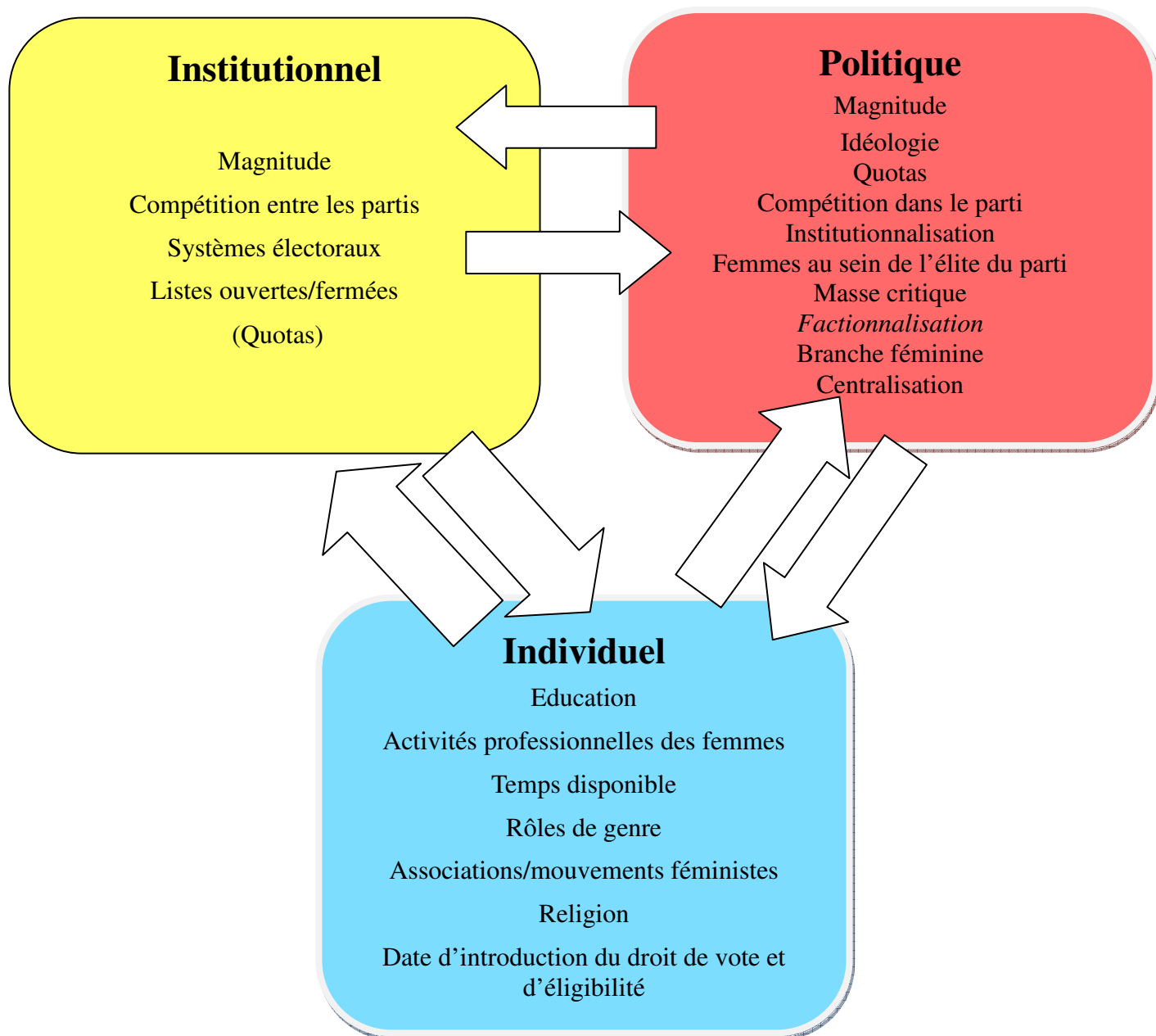


Fig.6 : Schéma de mon cadre d'analyse.

En reprenant le modèle économique d'« offre et de demande » de Norris et Lovenduski, le niveau institutionnel donne les règles du jeu pour les partis ; le niveau individuel constitue l'offre de potentielles candidates à une élection ; au niveau politique, ce sont les partis qui forment la demande (Norris et Inglehart, 2001 : 129).

Les interactions entre ces niveaux, à l'image de l'article de Kunovich et Paxton sont représentées par des flèches. Ces flèches vont d'un ensemble à l'autre et ceci dans les deux sens (Kunovich et Paxton, 2005). Ce choix est critiquable mais comme le dit Catherine Achin : « *On aura soin, cependant, de ne pas forcer la césure entre ordre politique et ordre social : une des spécificités du champ politique réside en effet dans sa*

*relative autonomie.* » (Achin in Tremblay : 2007 : 104). Ces flèches servent à montrer les liens entre ces ensembles et atténuer la césure. Ceux-ci ne sont pas indépendants. C'est dans l'interaction de leurs facteurs que se créent les opportunités et les obstacles sur les chemins qui mènent au pouvoir. D'un point de vue réflexif, avec la formation que j'ai eue en Sciences sociales et notamment en Ethnologie, ce schéma semble relativement réducteur. De nombreux spécialistes mettent en garde contre les explications du type « A est la conséquence directe de B ». La société est extrêmement complexe et les personnes qui veulent l'expliquer doivent prendre toutes les précautions pour tenter d'en rendre compte. C'est pourquoi j'aimerais rappeler qu'il sert à tenter de comprendre une réalité sociale bien qu'il ne soit qu'une représentation de la réalité à laquelle mes recherches ont abouties.

## Niveau institutionnel

Cinq paramètres composent cet ensemble (macro) : la magnitude, la compétition entre les partis, le système électoral, les listes et le système de quotas.

La **magnitude** est le terme qui signifie le nombre de sièges disponibles par district. Plus il y en a, plus grandes seraient les chances des femmes d'être élues (Ballington et Matland, 2004 ; Rule, 1981 : 479). Elle peut être mise en lien avec le facteur suivant : la **compétition entre les partis**. Pippa Norris affirme que, lorsqu'une concurrence interpartisane est faible, les groupes minoritaires auraient plus de chance d'avoir des représentants issus de leur rang. Elle avance que, si la compétition est forte, les sortant-e-s de chaque parti seraient réélu-e-s et il n'y aurait ainsi pas de place pour de nouvelles arrivantes (Norris in Lovenduski et Norris, 1993 : 317). A noter que cette argumentation s'oppose quelque peu à un paramètre de Kunovich et Paxton : le ratio des partis (Kunovich et Paxton, 2005 : 517). Il sera expliqué plus en détails dans le « niveau politique », mais brièvement, elles prétendent que si un parti est majoritaire, il aura tendance à ne pas changer de candidats et donc à instaurer un *statu quo*. Norris dit aussi que la croissance d'un ou de plusieurs partis peut influencer la structure d'opportunités des candidates (Norris in Lovenduski et Norris, 1993). Se pose alors la question de savoir si un contexte de forte compétition avec des challengers serait plus favorable ou non pour la représentation de femmes. Dans mon enquête, je chercherai à voir si le contexte valaisan, avec la domination du PDC, semble aider ou non les femmes politiques à être élues. Cet exemple montre bien les interrelations existantes entre les ensembles décrits.

L'un des premiers paramètres expliqués par les chercheur-euse-s pour expliquer la sous-représentation des femmes en politique est le **système électoral**. Il a été prouvé, notamment dans des études comparant plusieurs pays, que les élections à la proportionnelle étaient plus propices à l'augmentation de la représentation des femmes (Rule, 1986 ; Caul, 1999 ; Norris et Inglehart 2001 ;

Kunovich et Paxton, 2005 ; Ballington et Matland, 2004 ; Sanbonmatsu, 2002 ; Paxton et Kunovich, 2003 ; Evans, 2012 ; Lilliefeldt, 2012 ; Ruedin, 2012). Avec la possibilité pour les partis de présenter davantage de candidat-e-s, ils auraient tendance à vouloir équilibrer leur liste afin de rassembler le plus d'électeur-trice-s possible. Dans ce but, ils présenteraient des femmes et des hommes. Un autre argument en faveur du système de représentation proportionnelle, donné notamment par Achin, réside dans le fait qu'avec le système des listes, la campagne serait moins personnalisée et le plus grand nombre de candidat-e-s diminuerait « les logiques discriminantes d'implantation dans un fief local. » (Achin in Tremblay, 2007 : 105). En revanche, avec le scrutin uninominal majoritaire, les partis préféreraient un candidat plutôt qu'une candidate dans l'idée que la personne capable de rassembler le plus grand nombre de voix serait un homme. Au travers de ce préjugé, les liens subtils entre tous les éléments du système peuvent être mis en lumière. Les partis jouent un rôle dans la sélection du candidat ou de la candidate. Pour faire ce choix, ils se basent sur des représentations sociales du rôle des hommes et des femmes et sur leurs impressions quant à ce que votera l'électorat.

Un autre élément est à relever pour le système de représentation proportionnelle : une distinction est faite entre les **listes fermées** et les **listes ouvertes**. Pour les premières, l'électeur-trice peut simplement choisir entre les différentes listes des partis. Pour les listes ouvertes, l'électeur-électrice a la possibilité de promouvoir un-e candidat-e d'un autre parti en l'ajoutant sur sa liste mais il-elle peut aussi tracer certains noms. Ainsi, il a été démontré dans certaines publications que les listes ouvertes favorisaient moins la représentation des femmes. Ces dernières étaient plus tracées sur les listes que leurs collègues masculins. Cependant, d'autres chercheur-euse-s ont avancé qu'avec des listes ouvertes, les partis cherchaient à « équilibrer leur liste » (*balance the ticket*, Caul, 1999 : 84 ; Kunovich et Paxton, 2005 : 515). La possibilité pour les partis de proposer davantage de candidat-e-s que le nombre de sièges espérés leur permettrait de présenter plus facilement de nouveaux-elles candidat-e-s. Il n'y aurait pas de consensus clair sur quel type de listes est le plus favorable à l'élection de plus grand nombre de femmes mais Lilliefeldt avance que les listes fermées seraient un avantage aujourd'hui étant donné que le concept d'égalité est devenu politiquement correct (Lilliefeldt, 2012 : 195).

Rule ajoute, déjà en 1987, un élément à la réflexion, en rappelant que la représentation proportionnelle présente moins de risque pour les candidat-e-s, car les coûts financiers sont moins élevés que dans le cas de la représentation au scrutin majoritaire et sont en majorité supportés par le parti. (Rule, 1987 : 77). Le coût financier sera développé dans le niveau individuel, mais il a été prouvé que généralement, à travail égal, les femmes perçoivent un salaire inférieur à celui des hommes.

Un accent a aussi été mis, notamment par Ballington et Matland, sur le rang des noms. La place des candidat-e-s sur ces listes serait aussi importante. D'ailleurs, certains pays ont mis en place un

système de « *zipper-list* », c'est-à-dire que l'ordre des candidats et candidates sur la liste doit être alterné (Ballington et Matland, 2004). Par ailleurs, il est à noter que certain-e-s chercheur-euse-s insistent sur le fait qu'il faut nuancer l'importance de ce facteur et qu'un intérêt trop grand lui a été apporté (Caul, 2006). Catherine Achin désigne même ces règles comme étant des « variables écrans » (Achin in Tremblay, 2007 : 121). Il est vrai que, dans le cadre d'une comparaison internationale, étudier le type de scrutin facilite l'analyse, comme l'écrivent Sineau et Tremblay qui comparent la France et le Canada. Toutefois dans leur conclusion, elles écrivent : « Quel que soit le système électoral, les partis restent les grands maîtres d'œuvre de la représentation politique. » (Sineau et Tremblay in Tremblay, 2007 : 169). Le type de scrutin ne serait de ce fait pas le seul facteur explicatif. Passons alors au paramètre suivant.

Le dernier paramètre pour ce niveau est le **système de quotas de sexe**. Ces derniers peuvent être instaurés selon des modalités fort différentes : sur la candidature, sur les élections, contraignants, rigides, flexibles, etc. Un exemple souvent cité est celui du gouvernement rwandais. Depuis que ces quotas ont été mis en place, la représentation des femmes au Parlement n'a cessé de croître jusqu'à arriver à 56% en 2008. Je ne m'attarderai pas davantage sur ce paramètre dans le modèle théorique, étant donné que la Suisse ne s'est pas dotée de quotas de sexe. En effet, le 12 mars 2000, le peuple a refusé à 82% l'initiative populaire « *Pour une représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales* ». Cependant, au niveau politique, il sera intéressant de voir si les partis l'ont fait et, si oui, sous quelles conditions. Selon Kunovich et Paxton, c'est un mécanisme politique qui entraîne un effet de diffusion : « *Even when only subset of parties adopt quotas, diffusion effects are seen that result in other parties' increasing their percentage of female candidates and representatives (...)*. » (Kunovich et Paxton, 2005 : 516).

Pour conclure cette partie, j'aimerais relever comme Miki Caul que, bien que ce niveau institutionnel soit nécessaire à la problématique, il ne faudrait pas croire qu'il est le seul (Caul, 1999). Ainsi, elle critique la fixation qui a été faite sur le mode de scrutin et rappelle que durant ces vingt dernières années, la proportion des femmes dans les instances politiques a augmenté sans que les systèmes électoraux n'aient beaucoup changé voire pas du tout (comme en Suisse).

Norris et Inglehart s'interrogent alors sur le fait que des réformes institutionnelles similaires dans des systèmes politiques et sociaux relativement identiques n'ont pas les mêmes conséquences dans chaque pays (Norris et Inglehart, 2001 : 131). Il interagit ainsi avec le niveau politique.

## Niveau politique

Cet ensemble représente les interactions au niveau des partis politiques (niveau méso). Il rassemble neuf (voire dix) facteurs : la magnitude, l'idéologie, le système de quotas, la compétition intrapartisane, l'institutionnalisation, le nombre de femmes au sein de l'élite du parti (la masse critique), l'existence d'une branche féminine, la *factionnalisation* et la centralisation.

Le premier est la **magnitude**. Selon Ballington et Matland, elle agit sur les stratégies des partis. Plus les chances d'obtenir un nombre important de sièges s'accroissent, plus les chances d'être candidates augmentent (Ballington et Matland, 2004 : 9) C'est ici que la théorie de Kunovich et Paxton affirment que les partis marginaux peuvent augmenter les chances des femmes en politique est pertinente (Kunovich et Paxton, 2005 : 517). Lovenduski explique, elle aussi, que les partis mineurs offrirait de meilleures chances aux femmes qui veulent se porter candidates. Comme ils ont peu d'espoir de remporter un grand nombre de sièges, ils seraient plus enclins à proposer des candidatures féminines pour se démarquer des partis concurrents (Lovenduski in Lovenduski et Norris, 1993). Dans sa recherche sur les partis républicains et démocrates des États-Unis, Sanbomatsu émet, quant à elle, l'hypothèse que le parti majoritaire est moins propice à l'augmentation de la représentation des femmes (Sanbomatsu, 2002 : 796).

L'**idéologie** influencerait les membres des partis lorsqu'ils essaient d'anticiper le vote de l'électorat. Ainsi, les partis de gauche auraient une idéologie plus égalitariste et seraient plus ouverts à l'entrée de femmes dans la course aux sièges (Norris in Lovenduski et Norris, 1993). Caul ajoute que ces partis ressentiraient un besoin d'être ouverts aux groupes traditionnellement exclus du pouvoir. (Caul, 1999 : 18-82). Par ailleurs, les partis de gauche se permettraient d'être plus interventionnistes (Caul, 2006), élément qui sera à mettre en lien avec le prochain paramètre : le système de quotas. Toutefois, comme Lovenduski ou encore Ruedin, elle nuance ce propos en avançant que, depuis quelques années, il est de bon ton de prôner l'égalité et qu'une différence aussi nette que dans le passé sur le spectre idéologique n'est plus forcément d'actualité (Caul, 1999 : 82 ; Lovenduski in Lovenduski et Norris, 1993 : 101; Ruedin, 2012 : 97). Ainsi, Celis et Childs remarquent que « ... *many empirical studies, either explicitly or implicitly, recognise party identity among representatives and admit that this is likely to affect representatives' attitudes and behaviour. (...) And there exists a correlation between left oriented political systems and legislation establishing equal rights between women (...). But individual conservative parties are becoming more descriptively representative in terms of sex (...).* » (Celis et Childs, 2012 : 216).

Les chercheur-euse-s s'accordent sur le levier que peuvent être les **quotas** pour la représentation politique des femmes. Ils peuvent changer la donne, selon Lillifeldt (Lillifeldt, 2012 : 196). Tout comme

dans le premier niveau, ces quotas prennent différentes formes. Dans le cas des partis, ils peuvent être implicites ou explicites. Pour les quotas officiels, ils se retrouvent dans les statuts des partis. Quant aux quotas informels, ils seront abordés au cours des entretiens. Il sera intéressant de demander aux députées si des quotas pour le comité directeur et pour les candidat-e-s ont été instaurés.

La **compétition à l'intérieur du parti** est également un facteur à prendre en compte dans l'analyse. Selon Julie Ballington et Richard Matland, s'il y a une forte lutte entre les membres d'un parti pour être candidat ou candidate, les femmes se présenteraient moins. (Ballington et Matland, 2004 : 7). Sanbonmatsu dit d'ailleurs que : « *Past studies have found that women are less likely to hold office in the more professional legislatures and more likely to hold the office if it is less desirable – possibly because of increased competition among potential candidates for the office (...).* » (Sanbonmatsu, 2002 : 795).

La bureaucratisation ou l'**institutionnalisation** représente le degré de formalisation des règles des partis qui jouerait sur l'accès des femmes à l'élection. Des règles clairement formulées permettraient de mettre en place des stratégies d'action. Si une femme sait comment se porter candidate et par quelles étapes elle doit passer, cela serait un avantage par rapport à des règles tacites (Caul, 1999 : 81). Pippa Norris et Lilliefeldt qualifient même de relations de notables, de clientélisme ainsi que de patronage les échanges qui ont lieu dans des partis peu institutionnalisés (Norris in Lovenduski et Norris, 1993) ; Lilliefeldt, 2012 : 197). Ballington et Matland le résumant : « *With weak internal organisation and rules of recruitment that are not clear, decisions are made by a limited number of elites, typically men. Women are usually on the outside and excluded from the 'all boys' network.* » (Ballington et Matland, 2004 : 7). Les statuts des partis indiqueront si la sélection pour la candidature est détaillée et si, de plus, un ou plusieurs articles appuyant la représentation des femmes seront explicitement écrits.

Parallèlement à l'institutionnalisation se trouve la **proportion de femmes au sein de l'élite d'un parti**. L'importance des femmes ayant des responsabilités au sein du parti a été décrite par Kunovich et Paxton ainsi que Caul comme un paramètre crucial (Kunovich et Paxton, 2005 ; Caul, 2006). Kunovich et Paxton ont même choisi de lui consacrer un ensemble dans leur modèle théorique. Pour le mien, j'ai préféré insérer ce dernier comme un facteur dans ce niveau puisqu'il se positionne dans les partis. Ces femmes seraient en mesure d'exercer des pressions (*lobby*) afin d'améliorer la représentation d'autres femmes, notamment dans le processus de recrutement. Kunovich et Paxton découpent ce pouvoir en trois points. Premièrement, plus il y a de femmes au sommet de la hiérarchie des partis, plus il y a de candidatures potentielles pour une charge politique. En effet, dans plusieurs textes, il est écrit qu'une grande partie des élues passent par une position stratégique dans un parti avant d'être candidate. C'est leur deuxième point, cela permettrait d'apprendre les « ficelles du métier » et de créer un réseau partisan. Les femmes dans l'élite seraient alors plus légitimes pour être sélectionnées et

auraient fait un apprentissage du politique. Troisièmement, si elles y accordent de l'importance, elles pourraient soutenir les candidatures féminines, voire proposer d'être candidates à des femmes qui n'y auraient pas songé (Kunovich et Paxton, 2005 : 521). Ces explications rejoignent la notion de **masse critique**. Celle-ci est utilisée dans différentes recherches féministes notamment sur les plafonds de verre. Plusieurs chercheuses et chercheurs ont démontré qu'à partir du moment où un certain nombre de femmes accèdent à des positions de pouvoir, elles permettraient la démocratisation de cet accès : « *'Critical Mass theory' is sometimes added into the mix: women's substantive representation occurs when women's political presence constitutes a particular percentage of a legislature, usually said to be somewhere between 15 and 30 per cent* (Childs and Krook, 2006). » (Celis et Childs, 2012 : 213). Ce seuil est souvent fixé à trente pour cent. Cela explique d'ailleurs en partie pourquoi la plupart des quotas sont de trente pour cent. Autrement dit par Ballmer-Cao et Bütikofer : « ... à partir d'un nombre suffisant, la présence d'élues gagnerait en légitimité et faciliterait l'accès d'autres femmes. » (Ballmer-Cao et Bütikofer in Tremblay, 2007 : 125). Néanmoins cette notion est discutée et il sera intéressant de connaître l'opinion des députées interviewées. Paxton et Kunovich mettent en garde contre les liens simplistes de cause à effet, car toutes les femmes n'agissent pas forcément dans l'intérêt d'autres femmes. (Kunovich et Paxton, 2005 : 521).

L'existence d'une **branche féminine** dans le parti est aussi mise en exergue dans les recherches. Les partis qui auraient mis en place ce type de regroupement seraient plus ouverts à l'idée d'une représentation égalitaire des hommes et des femmes en politique. Une fois instituée, cette branche féminine permettrait de déterminer des objectifs pour la représentation des femmes. Par son intermédiaire, les candidates pourraient également apprendre à s'exprimer politiquement. De plus, une faction féminine permettrait d'influer sur le processus de sélection (lobby, Caul, 1999 : 83). Ballington et Matland le présentent ainsi : « *The openness of parties to women and their perception of women as a legitimate constituency are more likely to result when women are organized effectively and make the increased representation of women in legislature and the party an explicit goal.* » (Ballington et Matland, 2004 : 9). Mariette Sineau et Manon Tremblay soulignent l'importance du degré d'indépendance de ces factions au sein du parti (Sineau et Tremblay in Tremblay, 2007). Pour juger de cette autonomie, un point peut être fait lors des entretiens sur le budget de ces branches (si elles existent) par exemple. En outre, il sera intéressant de discerner les liens que les députées peuvent entretenir avec des associations féminines et féministes ainsi qu'avec le Secrétariat de l'égalité et à la famille.

La *factionnalisation* (dérivé de l'anglais) est un paramètre difficile à expliquer. Il se trouve dans les relations du parti avec l'extérieur. Ce sont par exemple les relations avec les acteur-trice-s de l'économie. D'après Caul, si un parti est hautement *factionnalisé*, cela serait moins avantageux pour la représentation

des femmes (Caul, 2006 : 28). Selon Ballington et Matland : « *It is common that men are able to campaign more effectively outside the party structure because they are more likely to be linked to business and professional networks which provide the financial resources and expertise.* » (Ballington et Matland, 2004 : 9). Pour le terrain, ce paramètre me semble plus difficile à jauger. J'essaierai de voir si une analyse peut être faite entre les différents domaines professionnels des député-e-s et leur parti.

Le dernier paramètre, le degré de **centralisation**, repose sur le fait que l'élite d'un parti a plus ou moins de pouvoir décisionnel sur ces membres. Un parti peut avoir une dynamique plus « *top-down* », c'est-à-dire que les dirigeants du parti décident quelle est la ligne de conduite, ou « *bottom up* », ce sont les membres à la base du parti qui disposent d'un grand pouvoir. Cela peut se comparer au degré de démocratisation. Selon Caul, certain-e-s chef-fe-s de partis seraient plus conscient-e-s de l'importance de la représentation des femmes en politique (que ce soit idéologiquement ou pour l'attraction de l'électorat) et lorsqu'ils-elles ont un plus grand pouvoir de décision, ils-elles peuvent intervenir en faveur des femmes notamment dans le processus de recrutement (Caul, 2001 : 121-122). Toujours selon elle, un système plus décentralisé dépendrait de la seule volonté d'un nombre restreint de personnes locales et serait moins enclin à favoriser une représentation féminine plus forte (Caul, 1999 : 81)

## Niveau individuel

Cette partie est constituée de deux sous-parties : sociale et culturelle. Pour la première, des paramètres socio-économiques la composent, tandis que les facteurs relevant d'une certaine culture, qui pourrait être qualifiée de « valaisanne » dans mon cas, entrent dans la seconde sous-catégorie. Ce choix repose sur l'idée que la limite entre ces sous-groupes est plus floue qu'avec l'ensemble des autres paramètres des deux autres niveaux. Ruedin explique d'ailleurs que les mécanismes impliqués sont peut-être plus difficiles encore à saisir (Ruedin, 2012 : 97). Par exemple, la représentation des rôles de genre est influencée, entre autres, par les activités rémunérées des femmes et des hommes et vice versa. Ce niveau individuel est l'environnement dans lequel baignent les partis. Il comporte huit facteurs : le niveau d'éducation des femmes et des hommes, les activités professionnelles (avocates, journalistes), le temps disponible, les associations et mouvements féministes, la religion, l'urbanisation et finalement la date d'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes.

Pour le social, le **niveau d'éducation des femmes et des hommes** est à relever. Plus les individus reçoivent une formation égale, plus il est attendu qu'une représentation politique égale soit possible. Dans le même ordre d'idées, les **activités professionnelles** sont aussi à observer. Les sociétés où il y a un plus grand pourcentage de femmes actives auraient une meilleure représentation. Ces paramètres permettent de connaître l'offre (*pool*) de femmes éligibles (Norris et Ingelhart, 2001 : 129).



Les femmes se trouvant plus souvent à l'extérieur du foyer en raison de leur profession auraient plus de relations sociales et professionnelles : « ... *more likely to be linked to business and professional networks which can provide the financial resources and expertise.* » (Ballington et Matland, 2004 : 9). Avec ces réseaux, elles seraient plus à même de réussir en politique. « ... *the financing of election campaigns and the influence of money in electoral processes. Women typically have access to less power and fewer resources than men in general, (...).* » (Ballington et Matland, 2004 : 9). Sheri Kunovich et Pamela Paxton avancent, quant à elles, que « ... *structural explanations argue that women need human and financial capital (gained through educational and work experience) to stand for office.* » (Kunovich et Paxton, 2005 : 513). Plusieurs auteur-e-s ajoutent à cela l'atout d'avoir un emploi du type **avocate** ou **journaliste** (Norris et Inglehart, 2001 : 129 ; Sanbomatsu, 2002 : 794). Ces secteurs garantiraient une plus grande flexibilité et permettraient d'accéder au mandat de députée plus sûrement que dans d'autres professions (Norris et Inglehart, 2001 : 129).

Il ne faut d'ailleurs pas oublier l'importance du **temps disponible** pour un mandat politique. La recherche féministe a montré depuis les années septante comment l'articulation entre les sphères privée et publique déterminait les représentations des rôles de genre. Les femmes étaient (et sont encore dans une certaine mesure) associées à la sphère privée. Elles ont, très souvent, la charge du foyer et des activités s'y rattachant. En pénétrant la sphère publique, les femmes ont gagné un certain pouvoir social, mais ont encore, dans la majorité des cas, la responsabilité de cette sphère privée (Lilliefeldt, 2012 : 196). Il suffit d'observer les statistiques fédérales pour voir qu'aujourd'hui les femmes dédient beaucoup plus d'heures que les hommes aux activités non rémunérées telles que le ménage ou la prise en charge des enfants. En 2010, elles y passaient 27.6 heures par semaine contre 16.2 heures pour les hommes (site OFS). Avec le système de milice suisse, le temps réservé à un mandat politique s'ajoute alors au temps professionnel et au temps privé. Une articulation entre ces temps est difficile, spécialement pour les femmes avec des enfants dépendants, et cette articulation entre les sphères joue certainement un rôle dans la sous-représentation des femmes (Ballington et Matland, 2004 : 10). Lors des entretiens, j'ai cherché à savoir comment les députées gèrent leur vie de famille et leur carrière professionnelle, quelle part prend leur compagnon pour le travail non-rémunéré (dans le cas où elles sont en couple), etc. Avec ce dernier élément, la limite subtile décrite précédemment est approchée. Cette articulation entre les trois sphères (privée, publique et politique) est à classer également dans la sous-partie culturelle. Les représentations des rôles genrés entrent en compte. Cela pourrait expliquer, du moins en partie, pourquoi « [*d]espite advances in women's levels of education and participation in the paid economy over the last 20 years (...) women have made little significant progress with respect to their representation in national politics.* » (Paxton et Kunovich, 2003 : 87). C'est là qu'il faut prendre en considération le sous-groupe culturel. Nombre de chercheur-euse-s ont par ailleurs mis l'accent sur cet aspect pour expliquer la sous-représentation des femmes en politique. Ainsi, Kunovich et Paxton soulignent que le culturel

n'est pas abstrait ou diffus « *Ideologies and arguments against women having the right to participate in politics have created very substantial barriers to women's participation for many years. For centuries, Western political theorists such as Aristotle, Rousseau, Hobbes, and Locke justified the exclusion of women from politics, citing their assumed non-rational nature.* » (Kunovich et Paxton, 2005 : 517). Ces représentations légitimeraient l'accès restreint des femmes à la politique. Cependant, tous et toutes relèvent la difficulté à dessiner les contours de ce domaine et cela encore plus pour des variables de recherches quantitatives. La méthode qualitative devrait dans ce cas permettre une analyse plus fine en décelant ces éléments dans le discours des députées.

Les **rôles de genre** sont à observer. Plusieurs auteur-e-s parlent des attitudes envers le rôle des femmes dans la société et notamment dans la vie politique. D'après Ballington et Matland : « *Gender socialization remains a barrier for some women, particularly in traditional, patriarchal societies where men have traditionally been positioned as 'breadwinners' and accustomed to raising money for their own use. There women are traditionally relegated to the private sphere, they are not typically accustomed to raising funds on their own behalf.* » (Ballington et Matland, 2004 : 9). De plus, les personnes chargées du recrutement dans les partis ne les imagineraient pas ou peu comme des candidates potentielles. Norris évoque la culture égalitaire des pays nordiques qui aurait permis à un grand nombre de femmes d'être élues. Elle avance d'ailleurs que cette culture égalitaire facilite l'entrée en vigueur de quotas de sexe (Norris in Lovenduski et Norris, 1993). Pippa Norris et Ronald Inglehart assurent qu'il a été prouvé que les attitudes traditionnelles anti-égalitaristes envers les rôles de genre ralentissent les avancées politiques des femmes : « *Cultural explanations provide a plausible reason why women have made much greater advances in parliaments within the Nordic region than in socially and institutionally comparable European societies like Switzerland, Italy, or Belgium. In Scandinavia, a long tradition of government intervention to promote social equality may have made the public more receptive to the idea of positive actions (...).* » (Norris et Inglehart, 2001 : 131). Elles ajoutent que les théories sur la socialisation mettent en exergue l'importance des rôles de genre et que des attitudes traditionnelles sur le rôle de la femme au foyer influenceraient d'une part les femmes qui n'oseraient pas se présenter comme candidates ou du moins seraient réticentes (Norris et Inglehart, 2001 : 131). D'autre part, les critères utilisés par les recruteurs seraient également biaisés par ces attitudes. « *Ideas about women's role and position in society can enhance or constrain women's ability to seek political power (...).* » (Paxton et Kunovich, 2005 : 90).

La présence d'**associations** ou de **mouvements féministes** est ressortie dans la littérature. Elle peut aider les candidates lors de leur campagne (soutien financier) et veiller à ce que des candidates soient sélectionnées.

La **religion** est aussi présentée comme un paramètre dans plusieurs études, bien que divers-e-s

scientifiques remettent en question sa pertinence. Dans mon cas, j'aimerais essayer de l'observer car, comme vu précédemment dans le contexte du Valais, la religion catholique y est prééminente. D'anciennes études montraient que les protestant-e-s permettent une représentation plus égalitaire des femmes (Rule, 1987 : 480). Selon Norris et Inglehart, la religion catholique aurait une culture plus hiérarchique et autoritaire (Norris et Inglehart, 2001 : 132). Des études plus récentes nuancent toutefois ce résultat. Par exemple, Paxton et Kunovich rappellent que des pays avec la même religion peuvent avoir différents pourcentages de femmes en politiques et que cela joue avec beaucoup d'autres facteurs potentiellement plus importants. Elles donnent l'exemple du Cap Vert et de la Pologne qui sont tous deux considérés comme catholiques, mais le Cap Vert ne l'est qu'à 50%. (Paxton et Kunovich, 2005 : 92).

Rule évoque, quant à elle, l'**urbanisation** des Etats américains comme négativement corrélée à la sélection de candidates pour l'élection au législatif. Le fait que le Valais soit un canton périphérique pourrait induire une culture traditionnelle qui serait moins favorable à l'élection d'un grand nombre de femmes. Rule argumente que les régions fortement urbanisées et peuplées entraîneraient une plus grande compétition pour les sièges et que cela n'aiderait pas à atteindre une représentation égale (Rule, 1981 : 67). J'essaierai de voir s'il existe un lien avec le Haut-Valais où il pourrait y avoir moins de compétition parce qu'il serait à la périphérie du Valais.

Une autre variable présente dans la littérature est la **date d'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes**. Pour la Suisse, Ballmer-Cao et Bütikofer distinguent les différents cantons. Elles avancent que les cantons qui ont introduit le droit de vote et d'éligibilité pour les citoyennes au niveau cantonal avant le fédéral auraient une culture égalitaire supérieure aux autres. Elles parlent de cantons « pionniers » qui auraient élus « *régulièrement davantage de femmes que le reste de la Suisse (...)* » (Ballmer-Cao et Bütikofer in Tremblay, 2007 : 128). Rule parle d'« *héritage non-égalitaire* » pour les Etats américains qui n'auraient pas réussi à faire passer le droit de vote des femmes (Rule, 1981 : 67).

Pour conclure avant de passer à l'analyse, j'aimerais mettre en lumière le témoignage d'une députée tiré d'une enquête internationale et souligné par Kunovich et Paxton. Il peut être lu à plusieurs degrés et illustre, selon moi, l'intérêt des méthodes qualitatives :

*« In spite of a long tradition of active participation in the workforce by a vast majority of women, both women and men see motherhood and marriage as the most important goals in a woman's life. A common standpoint is that "politics is a man's business," and that women are too emotional to deal with affairs of the state. The reasons for this are not to be found in education, with women in [my country] being as educated as their male counterparts. It is simply because of the stereotyped*

*and traditional structure of society.* » (IPU 2000 : 20 in KUNOVICH et PAXTON, 2005: 518)

Dans un premier degré, elle dénonce les stéréotypes de genre qui seraient du ressort de la culture. Pourtant, avec du recul, une critique peut être émise en lien avec l'affirmation d'une égalité des chances dans l'éducation.

# Analyse

La structure de mon analyse suivra les étapes qu'ont franchies les députées pour devenir élues au Grand Conseil. Cette démarche permet d'offrir un cadre logique pour présenter les facteurs et a l'avantage d'éviter au maximum la redondance. Si je réalisais mon étude en reprenant un niveau d'analyse après l'autre, certains propos des députées mis en évidence se retrouveraient pour plusieurs paramètres puisque, comme avancé précédemment, ces derniers peuvent être extrêmement liés. Cette structure s'inspire du processus de recrutement de Julie Ballington et Richard Matland déjà vu dans l'introduction du cadre d'analyse (Ballington et Matland, 2004 : 3) :

**Table 1: Legislative Recruitment System**

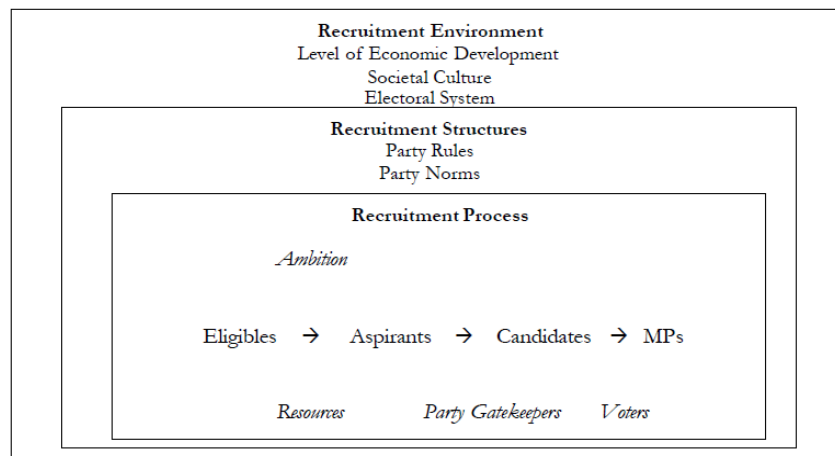


Fig.4

Dans ce modèle, quatre états illustrent le parcours d'une femme pour atteindre le statut d'élue au Parlement : éligible, aspirante, candidate et membre du Parlement. J'ai préféré formuler ces états en tant qu'étapes, afin d'imager une métaphore du parcours à suivre permettant d'atteindre le Grand Conseil. Toutefois, les deux schémas sont relativement comparables.

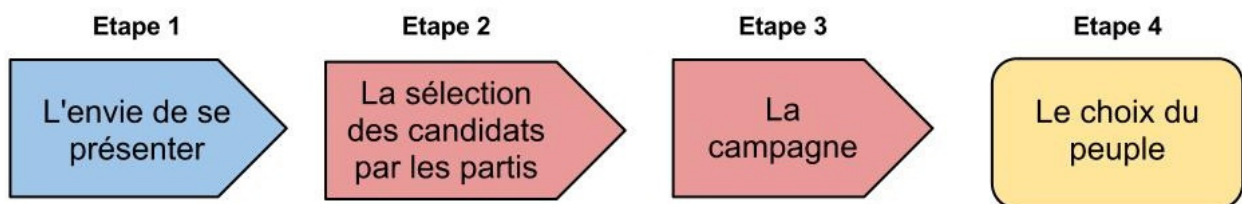


Fig.7 : Schéma des étapes qui mènent à l'élection au Grand Conseil.

Il s'agit d'identifier les obstacles qui peuvent apparaître et d'expliquer quels sont les facteurs qui les soutiennent. Pour cela, chaque sous-chapitre reprendra les paramètres concernés ainsi que des notions développées dans le domaine des Études genre pour mettre en lumière ces mécanismes. C'est un procédé technique permettant de synthétiser les témoignages des élues dans mon analyse afin d'y trouver des constantes. Il ne représente pas une réalité concrète. Chaque députée a suivi un chemin qui lui est propre et qui comporte ses particularités. Bien qu'elles fassent partie du groupe social « femmes », elles n'en sont pas moins des individus spécifiques.

La première étape est intitulée « L'envie de se présenter ». Elle correspond au statut d'« éligible » du modèle de Ballington et Matland. Avant de se lancer dans la course, une femme doit en premier lieu s'intéresser à la politique. Je chercherai à savoir quels sont les facteurs qui peuvent pousser les femmes à vouloir entrer en politique. Dans cette partie, je vais principalement me pencher sur les paramètres du niveau « individuel » du cadre d'analyse.

La seconde étape correspond aux « aspirantes » de Ballington et Matland qui briguent la candidature pour un parti politique. Je l'ai nommée : « La sélection des candidates par les partis » dans le but de mettre l'accent sur le rôle de ces derniers pour cette étape. En effet, ce sont surtout les facteurs du niveau « politique » qui vont être étudiés dans cette section.

La troisième étape, « La campagne », est à mettre en rapport avec le fait d'être « candidate » chez Ballington et Matland. Les différentes manières de « faire campagne » seront analysées. Dans ce cas, ce sont principalement des paramètres du niveau « politique » ainsi que de l'« institutionnel » qui vont transparaître dans les témoignages des élues.

La dernière étape, qui est « Le choix du peuple », montrera les facteurs déterminants pour qu'une candidate devienne effectivement une élue. Le résultat des élections peut être mis en parallèle avec le statut de « Membre du Parlement » de Ballington et Matland. Une réflexion sur les quotas (institutionnels ou de partis) occupera une partie de cette étape.

## Etape 1 : l'envie de se présenter

Avant toute chose, pour qu'une femme figure sur une liste lors d'une élection au Grand Conseil valaisan, il faut que celle-ci soit tentée par la course. Cette étape se réfère en partie à l'« offre » de la notion d'offre et de demande de Norris et Inglehart évoquée dans l'introduction du cadre d'analyse (Norris et Inglehart, 2001 : 129). Le niveau d'analyse « individuel » se révèle alors intéressant pour étudier cette « offre ». Je me suis donc penchée sur les profils socio-culturels des député-e-s actuellement élu-e-s pour découvrir quelles caractéristiques qualifient ces femmes et ces hommes qui se sont lancé-e-s avec succès dans la course à la députation.

En répertoriant les informations fournies par l'État du Valais sur son site Internet, il apparaît que la moyenne d'âge des élues est de cinquante-deux ans tandis que celle des élus est de cinquante-et-un ans. La différence entre ces moyennes d'âge est relativement faible. Elle ne permet pas de soutenir l'idée que les hommes entrent à la députation plus promptement que les femmes parce qu'ils n'auraient pas la charge d'enfants en bas âges. Cette idée est développée dans le niveau « individuel » par rapport au facteur « Temps disponible ». Il est fort probable que les femmes qui ont des enfants attendent que ceux-ci soient relativement indépendants avant de penser qu'elles ont assez de temps pour faire de la politique. Pour nuancer ces moyennes, j'ai établi un tableau des générations avec les informations récoltées :

Age	Nombre et pourcentage de députés	Nombre et pourcentage de députées
Moins de 30 ans	1 (1%)	0 (0%)
De 30 à 39 ans	12 (12%)	1 (4%)
De 40 à 49 ans	34 (32%)	10 (40%)
De 50 à 59 ans	37 (35%)	10 (40%)
Plus de 60 ans	21 (20%)	4 (16%)

Fig.8 : Nombres et pourcentages des député-e-s au Grand Conseil selon leur génération. Source : Recensement des informations du site Internet de l'Etat valaisan. Pourcentages : nombre de député-e-s d'une génération par rapport au nombre total de député-e-s.

Il y a effectivement treize députés face à une seule députée âgé-e-s de moins de quarante ans. Cela donne partiellement de l'importance au facteur « Temps disponible ». Néanmoins, la majorité des

hommes se trouvent également au-dessus de quarante ans voire même cinquante ans. C'est alors du côté du témoignage des députées que j'ai trouvé d'autres éléments pour commenter ce paramètre. Tout d'abord, les interviewées m'ont renseignée sur leur situation familiale qui conforte la réflexion sur le « Temps disponible ». Six d'entre-elles n'ont pas d'enfants et les enfants de neuf autres ont plus de vingt ans. En réalité, seule une députée a des enfants en bas âge. Avant même une analyse du contenu de leur discours, il est clair avec leur situation familiale qu'« enfant(s) en bas âge » et « mandat(s) politique(s) » ne sont pas souvent associés. Pour ce qui est d'une analyse plus fine, plusieurs termes en lien avec la culpabilité et le devoir ont souvent été utilisés lorsque nous évoquions la question des enfants. L'exemple de Mme B. me semble bien illustrer cette représentation d'un certain rôle « maternel ». Elle m'a raconté les difficultés liées à la maternité et l'exercice d'un mandat :

*« Comme je vous dis, le gros problème que je vois quand même au niveau de l'engagement, c'est qu'on a deux mains pas cent. Par contre, je ne vois pas comment on peut changer ça. J'imagine que même la femme qui y arrive, qui a une situation supérieure et qui engage une nounou à la maison, il y a le problème de la culpabilité. Le fait d'avoir des enfants et presque pas de temps pour eux. Après bon, je ne sais pas si moi je fonctionne d'une manière différente mais je ne crois pas. Je fonctionne comme toutes les femmes. Pour moi, c'était quelque chose qui me posait problème : aller faire de la politique alors que tu devrais être à la maison à t'occuper de ta fille. Ça me posait un problème et je pense qu'il y a trop de choses à faire. Au niveau du travail, c'est hyper speed et tout. Je pense qu'on arrive plus à tout gérer. Et je pense que la femme se sent plus coupable de ne pas pouvoir s'occuper de ses enfants et d'être toujours dehors. » (Madame B., députée PDC)*

Cet extrait comporte plusieurs éléments significatifs. Mme B. rend compte du facteur du « Temps disponible » qui manque et qui peut expliquer une réticence de la part des femmes à s'engager politiquement. Comme souligné dans le cadre d'analyse, ce facteur est à mettre en rapport direct avec l'articulation entre les sphères privée et publique. Celle-ci est expliquée, du moins en grande partie, par la division sexuelle du travail. Les femmes sont encore associées dans les représentations sociales à la sphère privée. Elles sont en conséquence chargées de la majorité des tâches domestiques alors que les hommes consacrent plus de temps à l'extérieur du ménage. Deux députées, l'une PDC et l'autre PLR, l'évoquent également en faisant remarquer que beaucoup d'élues n'ont pas d'enfants mineurs. De plus, Mme O. dénonce le devoir de devenir mère :

*« Je pense que c'est [le fait qu'il y ait plus de femmes députées] difficile tant que nous, on sera contraintes à faire des bébés. Je pense que ceci est quand même quelque part un handicap actuellement encore avec nos mentalités. (...) En plus, si on a la prétention de faire des bébés et de mener une carrière professionnelle, le temps est mince, le temps est vraiment, vraiment mince. »*



(Madame O., députée PLR)

Dans la citation précédente, Mme B. exprime l'impossibilité de se défaire de cette culpabilité qui toucherait toutes les femmes qui ne s'occupent pas de leurs enfants à la maison. Cette culpabilité apparaît comme inéluctable. Les députées font allusion à une nature maternelle qui engendrerait un devoir quasi exclusif de prendre en charge ses enfants à la maison. Mme O., quant à elle, explique que ce devoir maternel est très contraignant, spécialement s'il est lié à une carrière professionnelle. Elle précise que cela a un rapport avec « nos mentalités ». D'après la retranscription, ces dernières semblent indiquer « les Valaisan-ne-s ». Cela laisse supposer que ce sont des représentations et pas forcément une réalité universelle.

A ce propos, Christine Delphy évoque d'ailleurs la « revendication maternelle » ou comment certains droits de filiation sont obtenus avec des arguments différencialistes dans l'« Ennemi principal II » (Delphy, 2001 : 91-119). Elle montre qu'en invoquant un lien particulier entre les mères et leurs enfants, certaines féministes continuaient à enfermer le groupe des femmes dans un déterminisme naturel. Cette certitude que, comme la plupart des femmes peuvent potentiellement enfanter, elles ont un « instinct maternel » très développé, implique un rôle moins important attribué aux hommes. Pour certaines députées, le fait que le père de ces enfants puisse lui aussi se charger des enfants à la maison n'entre pas en matière. Même le recours à une garde extérieure qui permettrait de régler le problème d'un point de vue matériel ne convient pas sur le plan moral. D'ailleurs, Mme Z. m'a affirmé, quant à elle, qu'elle ne pourrait pas, selon ses valeurs, mettre ses enfants à la crèche pour se rendre à une séance politique. La représentation des femmes tournées vers la sphère privée et des hommes vers la sphère publique est flagrante. Mme B. utilise même le terme « dehors » en opposition au fait que les femmes devraient s'occuper de leurs enfants. Lorsque j'ai demandé à Mme G., qui a des enfants en bas âge, comment elle s'organisait au quotidien, elle m'a répondu se faire aider. Ce que je trouve particulièrement intéressant, c'est qu'elle a mentionné la collaboration d'une jeune fille au pair et d'une femme de ménage pour cette aide, mais pas celle de son mari. Il est tout à fait envisageable que son époux prenne en charge une partie des besoins de leurs enfants à la maison : du reste, pour mon rendez-vous avec Mme G., c'est lui qui m'a accueillie avec leur bébé dans les bras. La question de la part réelle qu'il prend aux tâches ménagères me préoccupe peu ici, étant donné que je n'ai aucun moyen de la connaître. C'est plutôt l'omission de Mme G. dans notre entretien que je veux souligner. Tout porte à croire que seules les femmes de son entourage lui sont venues à l'esprit lorsqu'elle a songé à son « devoir maternel ».

Voulant savoir comment les députées nommaient cette articulation des sphères privée et publique, je ne l'ai jamais abordée directement, mais plutôt par des questions sur leurs pratiques

quotidiennes, comme pour Mme G. C'est souvent le terme de « conciliation » qui est survenu. Au vu de la fréquence à laquelle il est employé dans les campagnes de sensibilisation et dans la vie de tous les jours, cela m'a semblé normal. Mme Z. a, pour sa part, parlé d'« aménagement de la vie de famille ». J'aimerais évoquer à ce sujet la critique de ces expressions par une partie des féministes du milieu académique. Ces expressions ne souligneraient pas suffisamment le rapport hiérarchique entre les groupes sociaux hommes et femmes, puisqu'ils auraient tendance à impliquer un effort des femmes pour adapter leur emploi du temps à leur famille et leur activité professionnelle plutôt qu'une redistribution égale des tâches au sein des groupes. L'emploi d'« articulation » mettrait l'accent sur les structures, le système, et aurait moins tendance à concerner seulement le groupe des femmes.

Pour continuer sur la division sexuelle du travail, un élément soutenant cette thèse peut être décelé dans le propos le plus fréquent que j'aie pu enregistrer, lorsque les députées m'expliquaient ce qui, selon elles, empêchait le plus les femmes de se projeter comme candidates d'un parti. Cette citation de Mme F. est un bon exemple de leur discours :

*« Quand à un homme, quand on va lui demander de s'engager, il va dire oui. C'est l'esprit du coq, un petit peu. Tandis qu'une femme, elle va dire 'Est-ce que je suis capable?', 'Est-ce que j'ai le temps?' Et puis elle se dénigre. »* (Madame F., députée PLR)

D'après les députées interviewées, les femmes n'osent tout simplement pas. Elles seraient plus enclines à une réserve, une timidité qui les retiendrait de se présenter en politique. Ce genre d'affirmation enferme les femmes dans une catégorie qui pourrait être qualifiée de biologique. Je n'avance pas que les députées ont menti en me parlant des nombreux refus essayés lorsqu'elles cherchaient des candidatures féminines. C'est l'explication essentialisante que je remets en question. Il n'y a pas une nature féminine, mais plutôt un ensemble de facteurs qui, en interagissant, ne permettent pas d'atteindre l'égalité. Grâce au principe de l'entretien semi-directif qui rend possible une discussion relativement approfondie, Mme F. a finalement désigné les rapports sociaux de genre pour expliquer le fondement de cette réticence à s'engager :

*« Une femme va se dire 'Est-ce que j'ai les compétences, est-ce que j'ai le temps et puis est-ce que mon conjoint me suivra?'. »*

- - Est-ce qu'elle a raison de se poser ces questions-là ?

*Si elle a un mec qui ne suit pas derrière, ce n'est pas possible. Ça c'est clair parce que bon moi, j'ai la chance de ne pas avoir d'enfants mais j'ai quand même un chien ! [rires] Non mais j'avais un commerce et si mon copain n'avait pas suivi derrière, cela n'aurait pas été possible. (...) Il y a*

*beaucoup de femmes qui se posent ces questions et c'est avec raison parce que s'il n'y a personne derrière, c'est juste la catastrophe. C'est injuste pour elles, parce qu'elles vont essayer de s'engager, mais elles auront toujours ce remords si elles ne peuvent pas s'occuper de leurs gamins, si elles doivent les donner à gauche et à droite que cela ne suit pas derrière (...) elles vont être bien ni dans l'un ni dans l'autre, chaque fois en porte à faux et puis cela n'ira pas. Je pense que pour que les nanas s'engagent en politique, les mecs ils ont beau parler, mais il faut qu'ils soient derrière parce qu'il faut qu'il y ait quelqu'un à la maison quoi, les choses ne se font pas comme ça.» (Madame F., députée PLR)*

Il est souvent arrivé que les interviewées commencent leur discours par des affirmations d'ordre général et qu'elles l'étoffent par la suite. Dans la citation précédente, Mme F. dénonce finalement le fait que certaines femmes sont entièrement chargées du foyer et qu'elles ne peuvent alors s'engager politiquement. Elle met en lien, l'engagement politique potentiel des femmes avec celui des hommes, qui peuvent être en couple avec celles-ci, pour la sphère privée. En effet, elle dit qu'ils doivent « être derrière » ou encore « à la maison ». Pour son expérience personnelle, elle évoque également le partage de leur activité professionnelle avec la prise en charge d'un commerce. La culpabilité du « devoir maternel » mal accompli est aussi présente. Mme F. parle d'un remords pour les femmes qui confient leur(s) enfant(s) à des personnes extérieures au ménage.

La division sexuelle du travail perdure. Cette division est maintenue, entre autres, par la socialisation différenciée. Cette dernière a déjà été en partie décrite dans le cadre d'analyse. Pour décrire la socialisation différenciée, Bereni, Chauvin, Jaunait et Revillard écrivent que pour saisir son fonctionnement il faut : « ... étudier concrètement les différentes manières dont le genre est appris et transmis d'une génération à l'autre, les façons dont, en tant que fait social il est, selon l'expression d'Emile Durkheim, « susceptible d'exercer sur l'individu une contrainte extérieure. » Si cette contrainte est suffisamment bien intériorisée, elle peut ne pas être ressentie comme telle mais au contraire comme l'expression d'un caractère personnel - (...). » (Bereni, Chauvin, Jaunait et Revillard, 2008 : 75). Par rapport au cadre d'analyse, cette notion est à mettre en relation avec les paramètres « Rôle de genre » et « Education » du niveau « individuel ». Des rôles féminins et masculins sont construits et entretenus par elle. Ceux-ci étant entretenus par la socialisation différenciée, ils peuvent apparaître comme « normaux » et « naturels ».

Dans les deux extraits suivants, cette construction des rôles féminins et masculins est visible. Mme V. commence par comparer l'attitude des femmes et des hommes approché-e-s pour se présenter en sous-entendant une différence naturelle entre ces femmes qui se posent plein de questions et ces hommes qui foncent.

« *Les femmes posent plein de questions et vont vite trouver cinquante arguments pour trouver à ne pas y aller. Tandis que les hommes, ils vont regarder avec le boulot zak zak zak [geste de la main répété verticalement de haut en bas] 'Est-ce que j'ai des chances de passer ?'. » (Mme V., députée PLR)*

Pourtant, en continuant la discussion, elle suggère une explication à ce constat qui se retrouve dans la théorie de la socialisation différenciée. Elle avance alors que :

« *Peut-être bien qu'elles [les femmes approchées pour se présenter] considèrent que si elles s'engagent, elles le font à fond. Elles sentent, ou se sentent, le besoin d'être irréprochables. Ça c'est certainement vrai. Alors d'où ça vient, de l'éducation ? La petite fille doit être raisonnable, tout gérer. Ça doit être bien fait tandis que le petit garçon, il peut être tout fou. » (Madame V., députée PLR)*

Plusieurs élues ont relevé le fait que beaucoup de femmes veulent (ou doivent) être parfaites. Elles ont alors un grand nombre d'éléments à réunir avant de pouvoir penser à se présenter. Par rapport à cela, Cromer explique que les garçons recevraient (plus fortement) une éducation les poussant davantage à s'émanciper par rapport aux filles : « *La distinction semble se situer entre l'affirmation de soi soutenue par la valorisation de force, du risque et de la compétition entre pairs encourageant l'émancipation par rapport à l'autorité, ainsi qu'une plus forte implication du ludique et de la technique d'une part et, d'autre part, l'expression de soi basée sur la culture de l'entretien du corps, de l'apparence, de l'échange relationnel (notamment familial), favorisant l'incorporation et le respect des normes, en particulier scolaires. » (Cromer in Maruani196). Bereni, Chauvin, Jaunait et Revillard ajoutent que les professeur-e-s récompenseraient les performances des garçons et valoriseraient une certaine conformité chez les filles (Bereni, Chauvin, Jaunait et Revillard, 2008 : 99). Dans la citation qui suit, cette différence d'appréhension sur l'engagement des femmes et des hommes se retrouve mais, de manière quelque peu ironique, elle repose sur une argumentation de type naturaliste et aussi, en filigrane, constructiviste :*

« *Je trouve qu'on [les hommes et les femmes] est foncièrement différents. Je fais partie de la caricature-type de la femme qui veut tout maîtriser. (...) L'homme aborde ça avec plus de décontraction parce qu'il se sent peut-être plus maître de lui. Ils ont peut-être plus confiance en eux que les femmes mais, comme je vous l'ai dit, les femmes doivent prouver plus pour arriver au même résultat. Alors ça, c'est clair et c'est net. (...) On doit prouver plus, on doit faire plus pour un résultat identique. On n'est pas prises autant au sérieux qu'un homme. » (Madame Z., députée PDC).*

D'après Mme Z., les femmes tenteraient de contrôler la situation tandis que les hommes

seraient plus confiants. Pourtant, elle poursuit en expliquant à quoi tient cette incertitude des femmes. Les efforts de ces dernières seraient socialement sous-estimés par rapport à ceux des hommes. Il semble alors logique qu'elles s'inquiètent davantage que ces derniers quand il leur est proposé de se lancer en politique.

En lien avec la socialisation, il est intéressant de constater qu'un certain nombre de députées ont mis en avant une éducation que je qualifierais de « masculine ». Elles m'ont expliqué évoluer de par leur métier dans un univers masculin ou m'ont confié à quel point elles étaient des « garçons manqués » durant leur enfance. Par exemple, Mme Z. a dit :

*« J'ai un côté assez mec, entre guillemets. Je suis une grande sportive. Je joue au « laser game ». J'aime le tir. J'aime la conduite sportive. J'ai un frère qui m'a beaucoup accompagnée pendant mon adolescence. Donc j'étais dans un groupe d'hommes. » (Madame Z., députée PDC)*

Elle fournit un grand nombre d'éléments qui sont davantage associés au groupe des hommes dans notre société. En outre, ces phrases courtes débutent toute par le pronom « je » qui peuvent renforcer le fait qu'elle s'identifie à ce côté masculin. C'est véritablement un éventail de ses activités « viriles » qu'elle a déployé. Elle m'a également confié qu'elle abhorre les jeux de séduction qui peuvent apparaître quand on est une personne publique, en m'affirmant que la pire chose qu'un homme puisse lui faire est de lui dire qu'elle est jolie. Elle a même avancé que cela s'apparentait à une injure pour elle. Encore une fois, la question n'est pas de savoir si Mme Z. a réellement davantage des attitudes que l'on pourrait qualifier de « masculines » ou de « féminines », ce qui m'interpelle, c'est plutôt le fait qu'elle les ait présentées en opposition et qu'elle se soit désignée comme correspondant plus à celles des hommes.

Par ailleurs quand j'ai demandé à Mme F. si elle avait rencontré un certain sexisme au sein du monde politique, elle m'a rétorqué :

*« Mais jamais, jamais parce que s'il y en a un qui me fait une remarque sexiste, il se ramasse un pin dans la gueule et c'est tout. C'est parce que je lui réponds comme lui. Je parle comme eux. Je suis aussi grossière qu'eux. Enfin, c'est aussi peut-être dû à mon éducation. Mon père m'a appris à changer des pneus et je ne sais toujours pas faire un œuf à la coque. » (Madame F., députée PLR)*

Mme F. prétend également avoir un comportement « masculin ». Elle utilise des termes relativement forts comme « *pin dans la gueule* » et « *grossière* ». Par cette citation, j'aimerais mettre en évidence le fait que, bien qu'elle exprime une attitude « masculine », Mme F. entretient en fait la division entre les groupes sociaux. En effet, cette attitude est mise en rapport à son éducation. Cela pourrait

sembler soutenir la socialisation différenciée puisqu'elle indique deux activités qui peuvent être enseignées aux garçons et aux filles. Pourtant, cela ne remet pas en cause le fondement de cette catégorisation en deux groupes. Mme F. avance qu'elle est « *comme eux* » mais de part son éducation propre. De plus, au « eux » correspond le « nous ». Le groupe social des hommes était présenté en opposition à celui des femmes (qu'elle et moi, dans l'entretien, représentations).

Les députées se distancient du pôle de la féminité. Je me suis alors demandée si c'est parce qu'elles ont eu une socialisation « masculine » que ces députées ont « osé s'engager » ou si c'est pour mieux s'intégrer dans ce domaine masculin qu'elles mettent en avant et entretiennent un discours sur leur « masculinité ». Il m'est impossible de répondre à ce genre de questions. Par contre, il est certain que la différenciation entre le politique et le privé est intégrée. Certaines interviewées m'ont dit comprendre les hommes qui sont ennuyés par les propos tenus par certaines femmes en lien avec le travail domestique. A nouveau, les propos de Mme Z. sont parlants :

*« Je vois des fois, là je vais vous caricaturer un petit peu, dans les groupes politiques quand il y a une femme qui parle de la lessive qu'elle doit faire quand elle va rentrer, du gamin qui est malade, comme ça. Je vois les hommes ça les gonfle. Je n'ai pas ce discours-là. J'ai l'impression d'être d'égale à égal quand je suis avec des personnes de la gent masculine. Je sens peu cette différence de considération peut-être certaines le sont plus de par leur nature parce qu'elles sont plus féminines, parce qu'elles sont peut-être plus maman, plus mère-poule, plus ci plus ça. » (Madame Z., députée PDC)*

Mme Z., d'une part, explique qu'au sein du monde politique, des propos associés à la sphère privée n'ont pas lieu d'être. D'autre part, elle avance qu'elle a l'impression d'être l'égale du groupe des hommes. Ce dernier est toujours vu comme un ensemble avec les termes « *les hommes* » et « *la gent masculine* » tandis que les femmes sont différentes les unes des autres<sup>11</sup>. Elle évoque une « *différence de considération* » pour les femmes qui seraient « *par leur nature* » plus féminines. Dans cette citation, la socialisation différenciée n'apparaît pas du tout mais, à la place, c'est un déterminisme naturel qui ferait que certaines femmes sont plus féminines que d'autres.

L'attribution de la sphère privée aux femmes et celle du domaine public aux hommes est encore solidement ancrée dans la société valaisanne. Les députées ont conscience qu'être un personnage public pour une femme ne s'apparente pas à la norme sociale et l'ont évoqué. Mme S. me racontait en riant que son mari lui faisait rencontrer beaucoup de nouvelles personnes au début de leur mariage mais qu'à présent, avec ses activités politiques, c'était le contraire. Mme B. a, quant à elle, avancé que c'est franchir la norme pour une femme que d'imaginer devenir une personnalité publique. Elle emploie même le

---

<sup>11</sup> Une discussion sur le groupe des hommes présenté comme « neutre » sera développée dans l'étape 3.

terme de « rôles » :

*« En général, c'est souvent l'homme qui est devant et la femme qui gère derrière donc là on inverse les genres. Je pense que c'est quand même une situation qui est nouvelle. (...) Là, on inverse complètement les rôles. »* (Madame B., députée PDC)

Concernant le facteur « Education », je l'ai également retrouvé dans ce que je nommerai la « socialisation politique ». Treize des seize députées avec lesquelles je me suis entretenue m'ont affirmé avoir été sensibilisées à la politique dès leur jeunesse. Les votations et élections faisaient l'objet de discussions prolongées dans leur foyer lors de leur enfance. Dix sont issues en outre d'une famille avec un ou plusieurs membres élu-e-s ou qui ont été élu-e-s. Une autre députée s'est dite fortement influencée par une professeure<sup>12</sup> en primaire qui avait à cœur d'enseigner le système politique suisse dans ses cours. Par ailleurs, toutes avaient un lien plus ou moins étroit avec des connaissances qui évoluaient dans le monde politique et qui les ont poussées à se présenter. Au final, seules deux interviewées se sont intéressées à la politique sur le tard.

Sensibiliser les femmes à la politique et les inciter à se présenter pour pallier à l'inégalité de la représentation politique est une des missions des associations féminines et du Secrétariat à l'égalité et à la famille. Le facteur « Associations » du niveau « individuel » est apparu dans les entretiens. Je vais également l'utiliser au sujet du Secrétariat à l'égalité et à la famille. Il ne faut pas oublier que les Bureaux de l'égalité sont des institutions cantonales qui prennent leurs racines au niveau fédéral après l'acceptation de la loi sur l'égalité. Cependant sur le terrain, il est ressorti que celui du Valais et l'association Solidarité Femmes entretenaient des contacts répétés :

*« On [Solidarité Femmes] a eu des contacts réguliers avant avec le Bureau de l'égalité, maintenant avec le Secrétariat à l'égalité et à la famille pour leur proposer des actions, pour faire des actions communes aussi. Par exemple le 8 mars, on avait lancé la possibilité de fédérer toutes les associations féminines valaisannes pour avoir une information qui circule mieux pour avoir aussi des possibilités de s'entraider. »* (Madame R., députée AdG)

De plus, les députées avaient tendance à les considérer de manière identique (que ce soit négativement ou positivement). Le Secrétariat à l'égalité et à la famille a notamment élaboré l'organisation de cours proposés aux femmes afin de les rendre plus à l'aise dans la prise de parole. Cette initiative pourrait éventuellement donner la confiance qui peut manquer à certaines femmes. Pour autant, ils ne suffisent pas à pousser les femmes à s'engager. En effet, les députées qui m'ont dit avoir suivi ces cours avaient déjà toutes l'envie de se présenter. Ils permettraient alors plus de concrétiser

---

<sup>12</sup> C'était Monique Paccolat qui fut la première femme élue à la présidence du Grand Conseil valaisan.

cette envie que de l'insuffler. En outre, l'avis des députées par rapport à ce Secrétariat et à Solidarité Femmes est, pour une grande partie, négatif et tranché. Elles trouvent qu'ils ne répondent pas à une réelle attente ni à un besoin et surtout pas de la bonne manière. Une réponse type vient de Mme O. :

*« Je n'entretiens aucun rapport avec le Secrétariat de l'égalité et à la famille. (...) Bon, c'est louable en même temps mais je ne crois pas... je ne suis vraiment pas persuadée qu'une telle organisation puisse vraiment amener l'égalité à laquelle on a le droit. »* (Madame O., députée PLR)

Un certain nombre d'entre-elles ont tout de même suivi la formation proposée et en ont retiré une expérience positive. Toutefois, elles étaient toutes déjà engagées en politique ou du moins fortement intéressées avant de s'y inscrire. Ce projet semble alors correspondre à un besoin mais ne serait pas le moteur qui pousserait davantage de femmes à s'engager. Un autre projet du Secrétariat et de Solidarité Femmes, plus intéressant quant à l'environnement qui pourrait inciter des vocations féminines en politique, est apparu lors des entretiens : l'offre de conférences. Quelques semaines avant que ne débutent mes rencontres avec les députées, il y en avait eu une avec pour invitée Babette Keller qui a reçu le prix de la femme d'affaires de l'année en 2009. J'ai été impressionnée par le fait que beaucoup d'interviewées y faisaient référence sans que je n'aborde ce sujet. Il semblerait que des évènements de ce type permettent à certaines femmes de s'identifier en tant que groupe social et de réaliser qu'elles ne sont pas seules à vouloir avoir se retrouver davantage associées à la sphère publique (le monde professionnel par exemple), mais il est malaisé d'évaluer son impact auprès des candidates potentielles. Du côté haut-valaisan, l'association FREUW (*Frauen Einsteigen Umsteigen Weiterkommen*) a été désignée. Cette dernière offre également des cours pour aider le groupe des femmes à s'identifier davantage à la sphère publique. Le facteur « Associations » peut jouer modérément sur les représentations des femmes. Le travail de sensibilisation est peu chiffrable ou démontrable. Il est difficile d'estimer alors son impact sur les femmes en général.

Concernant le paramètre professionnel, je me suis penchée sur l'activité des élu-e-s. J'ai procédé à une catégorisation de leur emploi en fonction de sept catégories socioprofessionnelles fournies par l'administration fédérale sur son site Internet. N'ayant pas une formation spécifique dans cette thématique, les intitulés de chaque profession et leur catégorisation sont disponibles en annexe pour plus de détails.



Professions	Nombre et pourcentage d'élus	Nombre et pourcentage d'élues
dirigeantes	3 (3%)	2 (8%)
libérales	20 (19%)	2 (8%)
autre indépendant-e-s	16 (15%)	1 (4%)
intellectuelles et d'encadrement	41 (39%)	10 (40%)
intermédiaires	2 (2%)	2 (8%)
avec qualifications	13 (12%)	7 (28%)
sans qualification	10 (10%)	1 (4%)

Fig9: Nombres et pourcentages des élu-e-s au Grand Conseil selon leur catégorie socioprofessionnelle. Source : Recensement des informations du site Internet de l'Etat valaisan. Pourcentage : Nombre d'élue-s d'une CSP par rapport au nombre total d'élue-s.

Les rapports de classe sont ici visibles. Une majorité des élu-e-s se trouve dans les classes que je qualifierais de « supérieures ». Il est impossible d'affirmer qu'une personne travaillant dans la catégorie dirigeante va forcément se présenter, mais il est probable qu'une femme effectuant un travail valorisé socialement se sente davantage capable de se lancer. A ce sujet, une députée, Madame J., a d'ailleurs émis l'hypothèse que certaines femmes ne pensent pas avoir des capacités suffisantes pour s'engager, parce que certaines professions dites féminines en lien avec les enfants, ou encore le fait d'élever des enfants, ne seraient pas beaucoup valorisées socialement. On retrouve alors la distinction entre les femmes qui maternent naturellement les enfants et les hommes qui développent – tout aussi naturellement – des compétences professionnelles.

Les sous-paramètres en lien avec la profession de journaliste mais surtout d'avocat-e se retrouve sur le terrain. Du côté des élus, ils sont douze avocats et avocats-notaires. Chez les élues, seules deux travaillent dans ces domaines. Cela représente onze et huit pour cent. Ce n'est pas une grande

différence. Il est alors difficile d'émettre des hypothèses pour ce sous-paramètre. Par contre, Mmes U., J. et Z. ont confirmé l'utilité de ces professions pour le législatif parce qu'il s'agit de comprendre et d'interpréter des lois.

Un autre point abordé par beaucoup de députées en lien avec l'activité professionnelle est l'importance du réseau. Beaucoup m'ont dit l'entretenir grâce à leur profession. J'aimerais d'ailleurs souligner qu'aucune d'entre elles (excepté deux retraitées) n'est sans emploi ou mère au foyer à plein temps. Il semblerait que, pour qu'une femme soit intéressée ou se sente capable de briguer un mandat politique, elle doit être active professionnellement. En lien avec l'entretien des réseaux (familiaux, professionnels ou familiaux), Mme B. fait référence à la différence entre les sphères privées et publiques :

*« En Valais, on voit moins une femme seule qui passe tous les soirs à l'apéro. Le mec, c'est la tradition, mais la femme qui va aller tous les soirs au bistrot dans un village, je pense qu'au bout d'un moment on la regarde comme euh... [rires] En plus, le regard des gens parce que d'un côté on leur dit 'Il faudrait faire votre réseau machin' mais celle qui va tous les soirs à l'apéro, je pense qu'elle est cataloguée assez vite dans une catégorie pas terrible. » (Madame B., députée PDC)*

D'après elle, les femmes n'ont pas les mêmes possibilités de cultiver leurs réseaux. Plusieurs associations et branches féminines tentent d'aller contre cette tendance<sup>13</sup>. Cette citation soutient encore une fois l'importance de la division des sphères publique et privée.

Les deux derniers facteurs du cadre d'analyse que j'ai pu retrouver dans l'étude de la retranscription des entretiens sont la « Date d'introduction du droit de vote et d'éligibilité » et la « Religion ». Pour le premier, le canton a accordé le droit de vote et d'éligibilité aux femmes quelques mois avant la Confédération, comme il a été indiqué dans la partie du contexte valaisan avec le mémoire de Ruppen. Toutefois, comme l'a rappelé Mme U., cela remonte à quarante ans. Les mentalités n'auraient pas eu beaucoup de temps pour évoluer, d'après elle. Mme T. explique à son tour que les femmes se sentent peu sûres d'accepter de se présenter car la politique est traditionnellement un monde d'hommes. Cette tradition perdure encore par de nombreux côtés et peut également être mise en rapport avec les « Rôles de genre ». Les hommes seraient destinés à la chose publique tandis que les femmes ne seraient pas conçues pour celle-ci. Mme R. m'a d'ailleurs dit que :

*« Il y a des gens, des hommes et des femmes, qui ne comprennent pas que les femmes font de la politique. C'est pour les hommes. Ce n'est pas propre. Ils ont l'impression que la politique salit, que ce sont des mignonnettes, que ce n'est pas pour les femmes. » (Madame R., députée AdG)*

---

<sup>13</sup> Leur action sera détaillée dans l'étape 3 sur la campagne électorale.

Mme R. évoque un certain nombre de personnes pour lesquelles le monde politique est naturellement associé au groupe des hommes. Il est intéressant de constater que pour justifier cela, des termes liés à la saleté sont utilisés. Les femmes seraient trop « pures » pour évoluer dans ce milieu.

Quant au facteur « Religion », il n'a pas rencontré de succès dans les entretiens. Toutes ont reconnu que le canton était traditionnellement catholique mais elles jugent son influence minime. Ce paramètre n'était pas facile à explorer. Je ne voyais pas comment en parler sans l'aborder directement. Je n'avais que des interrogations floues et brouillonnes du type « Êtes-vous pratiquantes, pensez-vous que cela ait influencé votre envie de vous présenter ? ». Ce facteur avait, en outre, déjà été mis de côté dans beaucoup d'études quantitatives sur une zone géographique plus restreinte. Il sert surtout aux comparaisons internationales avec des pays rassemblant différentes confessions. Je l'ai maintenu dans mon cadre d'analyse parce que le Valais est souvent différencié des autres cantons romands protestants. Je n'en conclus pas qu'il n'a aucune influence mais je n'ai pas réussi à l'isoler dans mes entretiens. Il est à observer au travers d'autres facteurs individuels tels que l'« Education » ou les « Rôles de genre », mais je ne peux pas l'analyser avec discernement.

Après avoir vu ces paramètres pour comprendre comment certaines femmes en viennent à briguer un poste de députée, il faut insister sur le fait que ce sont les partis qui vont chercher des candidat-e-s. Il est apparu qu'en Valais, traditionnellement, on se voit proposer de se lancer dans la course à la députation. Évidemment, il est tout à fait concevable qu'une personne, de son initiative, puisse discuter avec un-e président-e de section pour lui faire part d'une envie de s'engager. Pour autant, il semblerait que ce ne soit pas la norme. Selon les députées, les partis ont pour pratique d'aller chercher des candidat-e-s, ce qui permet d'introduire la partie suivante : « La sélection des candidates par les partis ».

## Etape 2 : La sélection des candidates par les partis

Il ne suffit pas qu'une femme veuille être candidate pour qu'elle le devienne effectivement. Ce sont les partis, le plus souvent par l'intermédiaire de leurs sections cantonales et celles de leurs districts, qui se chargent de la sélection des candidat-e-s pour la course au Grand Conseil. A noter qu'il existe la possibilité de se présenter sur une liste indépendante, mais aucune députée, dans la configuration actuelle du Grand Conseil valaisan, n'a été élue par ce moyen. Pour comprendre le rôle des partis, il faut à présent aborder les facteurs du niveau « politique ».

Il a été demandé aux interviewées de fournir davantage de détails sur les méthodes de recrutement des partis. Selon elles, c'est généralement lors d'une Assemblée Générale que les partisan-e-s votent pour désigner leurs candidat-e-s. Ces élections internes sont organisées par l'élite des partis : le comité directeur ou un comité électoral. En effet, les entretiens ont confirmé le rôle de garde-fou de l'élite qui avalise les candidatures. Dans certains cas, les députées ont formellement désigné le rôle de celle-ci pour donner les raisons de la sous-représentation féminine en politique. Mme R. a, par exemple, avancé que dans certains partis les femmes pouvaient accéder à la suppléance mais que leurs ambitions étaient freinées sur le long terme. Le parcours de Mme W. à ce propos est édifiant. Au moment où je l'ai interrogée sur son engagement en politique, elle m'a répondu :

*« Je voulais faire de la politique dès l'âge de 20 ans et cela n'était pas possible pour différentes raisons. Tout d'abord, on [l'élite de son parti] m'a dit que j'étais trop jeune. Après ça n'était pas le moment pour moi par rapport à ma famille. Ensuite, on m'a dit : « Tu n'as pas encore ta place. Ça n'est pas le moment » jusqu'au jour où j'ai eu vraiment le désir (...) de franchir les barrages et j'ai dû forcer. J'ai dû me battre, forcer la porte. C'était en [XXX] et à ce moment-là on m'a dit : « Commence par la suppléance » et j'ai dit : « A mon âge, c'est la députation que je veux, point final » parce qu'on m'avait barré la route pour le communal, alors voilà, c'est comme ça. »*  
(Madame W., députée PLR)

D'après Mme W., les dirigeant-e-s de son parti n'ont eu de cesse de dresser des obstacles dans son accession à un mandat électif. Je ne peux pas affirmer qu'ils l'ont fait parce qu'elle est une femme d'après son simple témoignage, mais la notion d'androcentrisme développée dans les Etudes genre peut aider à comprendre ce qui a pu entraîner ces refus répétés et, d'un point de vue général, la sous-représentation des femmes au Grand Conseil. Ce terme issu du grec exprime la centralité que peut avoir le groupe des hommes dans la façon de penser des personnes. Comme expliqué dans le cadre d'analyse pour le niveau « individuel », les représentations impliquent des rapports sociaux de genre. Le monde

politique est considéré comme masculin et les femmes qui voudraient s’y engager comme des exceptions. Mme I. a d’ailleurs précisé que l’idée que la politique est faite pour les hommes est encore bien ancrée chez beaucoup de membres des partis. Certaines personnes de l’élite du district où Mme W. voulait se présenter ont peut-être pensé qu’elle avait moins sa place que d’autres hommes pour la course à la députation. En outre, Mme K. explique la sous-représentation féminine en politique en soutenant que :

*« ... la politique, c'est un monde d'hommes. Ça a été fait par les hommes pour les hommes. Il a fallu entrer en poussant du coude. Cela ne fait que quarante ans que l'on a le droit de vote. Cela fait que depuis 1981 qu'il y a dans la Constitution l'article sur l'égalité. Dans les faits, il y a encore beaucoup, beaucoup de choses à faire. »* (Madame K., députée AdG)

Mme K. explique qu’étant donné que les femmes sont entrées en politique longtemps après les hommes, ce milieu est encore fortement considéré comme réservé au groupe des hommes. Il serait normal que certains hommes y évoluent alors que les quelques femmes qui y ont accès seraient des exceptions. Le processus de recrutement semble alors moins accessible pour le groupe social des femmes.

Un facteur qu’il peut alors être intéressant d’observer dans ce cas est la « Proportion de femmes dans l’élite » avec notamment la « Masse critique ». Comme la politique semble être un monde d’hommes, s’il y a plus de femmes dans les instances dirigeantes des partis, ces dernières pourraient apparaître moins réservées aux hommes. Par rapport à mon terrain, j’ai voulu voir dans les comités directeurs des partis combien de femmes y étaient représentées. Dans le tableau qui suit, les partis sont classés selon le pourcentage de représentation féminine de leurs comités régionaux. Les fonctions que les partis occupent y sont ajoutées.

Partis	Nombre de femmes dans le comité	Pourcentage de femmes	Fonctions
SPO	2/4	50	Présidence et co-vice-présidence
PE <sup>14</sup>	3/7	43	Vice-présidence, secrétariat et trésor, membre
CSPO	4/11	36	Vice-présidence, présidente section
PSVr	4/12	33	Présidence et 3 membres de droit
PLR	2/6	33	Co-vice-présidence
PCS	2/6	33	Membres
SVPO	2/9	22	Administration et membre
CVPO	1/6	17	Membre
FDPO	1/7	14	Vice-présidence
UDC	1/12	8	Membre (Femmes UDC poste vacant)
PDCVr	1/16	6.25	Secrétariat général (voix consultative)

Fig.10 : Nombres et pourcentages de femmes dans les comités des partis politiques. Source : Recensement des sites Internet des partis politiques. Pourcentage : Nombre de femmes selon le nombre total de personnes dans chaque comité.

<sup>14</sup> Les régions du Haut et du Valais central ont fusionné.

Ce sont effectivement les partis qui ont un pourcentage plus élevé de femmes au sein de leur comité directeur qui ont présenté une plus grande proportion de candidatures féminines au Grand Conseil. Les partis de gauche se retrouvent en tête tandis que les partis de droite se situent au bas du classement avec très peu de femmes (voire avec seulement une voix consultative pour le PDCVr). Pour expliquer la relative faible proportion de femmes dans ces comités, le facteur « Idéologie » semble utile. L'accent mis sur les principes d'égalité ainsi que l'héritage des mouvements de gauche favoriserait le groupe des femmes. Un moyen d'obtenir des indices quant à cette ouverture sur l'égalité politique a été de consulter les statuts des partis disponibles sur leur site Internet. J'ai procédé à une recherche systématique des termes « Femme(s) », « Egalité » et « Féminin(e) »<sup>15</sup>. Les seules mentions que j'ai trouvées concernant une représentation égale dans les comités directeurs se retrouvaient chez les Verts et les Libéraux-Radicaux. Pour le PE, l'article 13 indique que : « *Le Comité se compose de 5 à 11 membres dont notamment : A. le Président, B. le Vice-président, C. le Caissier/Secrétaire, D. les Présidents de chaque Région. 2. Une représentation équitable des femmes et des différentes régions du Valais est souhaitable.* ». Du côté du PLR, c'est à l'article 24 sur la composition de leur organe directeur qu'il est inscrit : « *Le comité directeur (...) est composé de 10 à 15 membres élus, en veillant à une représentation équitable des sensibilités politiques, des genres, des générations et des régions.* ». A noter qu'aucun ne pratique pour autant des quotas de sexes explicites. Par contre, d'après Mmes R., D., T. et G., l'AdG suit des quotas implicites. Etant donné qu'elles n'en sont pas toutes issues, on peut supposer qu'ils sont relativement respectés. Je précise que, quand elles m'en parlaient, ce n'était pas pour déplorer l'absence de quotas dans le leur. Pour autant, elles effectuaient tout de même une comparaison<sup>16</sup>. Mme G., qui fait partie de l'AdG, m'a dit, quant à elle, que son parti soutenait l'égalité :

*« C'est un parti qui a voulu dès sa naissance promouvoir l'égalité homme/femme et voire même l'égalité des chances, parce que c'est bien joli de faire de grandes théories, mais c'est mieux de les réaliser. C'est un parti qui fait la promotion de la femme. Ce n'est pas la raison principale pour laquelle je milite et je me suis inscrite, mais ce n'est pas... pas désagréable d'arriver dans un parti qui n'a pas des a priori que « De toute façon, on est là pour tenir les PVs et éventuellement pour tenir la caisse pour des manifestations quelconques ». » (Madame G., députée AdG)*

Elle exprime distinctement des différences de traitements selon les partis. L'AdG prônant davantage l'égalité, elle serait idéologiquement plus ouverte à la venue de femmes en son sein. Quant au parti de l'Union du Centre, ce n'est pas directement dans ses statuts mais dans son programme « Famille et Société » que j'ai découvert des éléments de son idéologie pour les rapports de genre :

---

<sup>15</sup> De manière identique en allemand pour les statuts des partis haut-valaisans.

<sup>16</sup> La problématique des quotas de sexes fera l'objet d'une discussion dans l'étape 4 : « Le choix du peuple ».

« L'UDCVR soutient donc la famille traditionnelle. Dans ce sens, elle combattra toute tentative d'institutionnaliser d'autres formes de communauté. Par des mesures concrètes, en particulier fiscales, elle entend favoriser clairement les couples mariés par rapport aux concubins et revaloriser le travail de la mère au foyer. Ce faisant, elle veut stopper les interventions croissantes de l'Etat faites au nom d'un féminisme dépassé. ». Beaucoup d'éléments sont regroupés sous ce programme. L'UDCVR revendique l'importance d'une famille traditionnelle. Cette dernière n'est pas décrite, mais tout porte à croire qu'il s'agit de la famille composée d'un homme et d'une femme mariée-s avec des enfants, étant donné qu'elle est présentée par rapport aux « autres formes de communauté ». Ces dernières semblent désigner les couples non mariés. Les familles monoparentales ou homosexuelles ne sont pas évoquées. En outre, c'est un certain rôle maternel qui fait l'objet de mon attention. En effet, il y est question de « revaloriser le travail de la mère au foyer » et d'interventions de l'État au nom d'un « féminisme dépassé ». Il est difficile d'interpréter ce programme peu précis, mais il ressort tout de même une certaine idée que la « famille traditionnelle » est mise à mal et qu'il faut défendre « la » mère au foyer. Le groupe des femmes apparaît comme chargé de la sphère privée. Il semble alors logique qu'il n'y ait pas de députées qui représentent ce parti au Grand Conseil<sup>17</sup>.

De plus, la possibilité de créer ou l'existence d'une branche féminine (ou d'un groupe féminin) se retrouve dans les statuts du PSVR, du PLR, du FDPO et du SVPO<sup>18</sup>. Le CSPO ne mentionne pas, quant à lui, une branche féminine. Il est par contre écrit à l'article 4 alinéa e) que son programme est aussi d'inciter les femmes et les jeunes adultes à la vie politique. En résumé, le seul parti qui possède une branche féminine active est le PLR : les Femmes libérales radicales. Les députées libérales-radicales interviewées n'en font pas toutes partie. Celles qui refusent d'y participer ont expliqué trouver ce regroupement inutile voire néfaste pour la représentation féminine, tandis que celles qui y prennent part le jugent comme utile pour favoriser le réseautage et les candidatures féminines. Ces dernières ne sont, pour autant, pas spécialement enthousiasmées. Mme W. me dit qu'elle prend part aux réunions mais que cela n'est pas motivé par des raisons féministes<sup>19</sup>. Alors que Mme V. a avancé :

*« Bon ça existe au niveau suisse mais en fait en Valais le but c'est comment expliquer ça... ce n'est pas un parti féminin, c'est une sorte d'association au sein du parti et le but premier c'était vraiment d'encourager les femmes à s'engager en politique. »* (Madame V., députée PLR)

Elles ne renient pas leur collaboration aux Femmes Libérales-Radicales mais cherchent à relativiser la distinction avec leur parti. Cette attitude rejoint l'explication précédente. Le milieu politique étant d'abord composé d'hommes, certaines femmes cherchaient à s'identifier à eux. Dès lors, tout

---

<sup>17</sup> Je reviendrai sur ce point par rapport à *Solidarité Femmes* dans l'étape 3 sur la campagne.

<sup>18</sup> A noter que les statuts des écologistes haut-valaisan-ne-s ne sont pas disponibles sur leur site Internet.

<sup>19</sup> Un point sur ce refus de la catégorie « féministe » sera fait dans l'étape 3.



regroupement portant un terme associé au groupe social des femmes (qu'il soit mixte ou non) est perçu comme inutile voire contre-productif. C'est à nouveau ce « masculin neutre » qui apparaît dans les discours.

Comme l'a souligné Stéphanie Germanier, le PS n'a plus de branche féminine. Les socialistes m'ont confirmé qu'une branche féminine active avait existé, mais qu'elle avait été dissoute parce que jugée caduque. Elles semblaient estimer que les quotas implicites étaient suffisamment respectés et qu'il y avait assez de femmes dans les instances de leur parti. Ce sentiment est certainement soutenu par la comparaison avec d'autres partis qui comptent moins de représentantes féminines. Néanmoins, il est envisageable qu'elles aussi cherchent à éviter de renforcer une différenciation avec les membres masculins de leur parti. Les députées des autres partis de l'AdG ont fait valoir l'argument que leur parti était trop petit pour instituer une branche féminine. En effet, le PCS<sup>20</sup> n'a pas non plus de jeunesse. Pour le PE, les quotas implicites et l'égalité de candidatures féminines et masculines ont été également mis en avant. Pour ce qui est du PDC, une branche féminine existe au niveau national. Par contre, ni le PDCVr ni le CVPO n'ont désiré mettre en place une branche féminine cantonale. Sur ce point, un élément important est apparu dans les entretiens. Deux députées m'ont révélé qu'un groupe mixte de réflexion sur la « *condition féminine* » avait été organisé puis dissous chez les démocrates-chrétiens du Valais romand. Celui-ci avait été constitué dans le but de faire des propositions pour améliorer la représentation féminine au sein du parti. Ces recommandations n'avaient pas pour vocation d'être diffusées à l'extérieur du parti. J'ai d'ailleurs remarqué que les interviewées qui m'en ont parlé n'étaient pas à l'aise à ce sujet. L'une d'entre-elles m'a pourtant donné certaines informations confidentielles<sup>21</sup>. Ce groupe se nommait « Réflexion Femme ». Une synthèse des suggestions a été adressée au précédent président du parti, au nouveau président ainsi qu'à la secrétaire du parti après plusieurs réunions. Elle comportait diverses recommandations toutes en lien, plus ou moins étroit, avec l'institutionnalisation du PDC dans le sens d'une clarification des règles. J'évoquerai ultérieurement l'institutionnalisation, mais il est évident que ces propositions appuient le fait que ce parti pourrait devenir plus institutionnalisé et que ce facteur permettrait une meilleure représentation féminine. D'après cette députée, leurs propositions sont restées lettres mortes. De plus, une femme, Marie-Françoise Perruchoud-Massy, avait été présentée lors d'un congrès pour le National par ce groupe. Sa candidature a été rejetée au profit de Jacques Melly qui avait déjà été choisi par le parti et venait du même district. Les deux députées, bien qu'elles soient loyales au parti qu'elles représentent, ont tout de même avancé qu'il pourrait progresser pour la représentation des femmes. Mme Z. a avancé :

---

<sup>20</sup> Aussi bien celui du Haut-Valais que le romand.

<sup>21</sup> Mon but n'étant pas d'extorquer des informations confidentielles, elles seront retirées avant que le mémoire ne soit archivé et que je ne le diffuse aux participantes selon le souhait de cette informatrice.

*« On sait que c'est un souci, surtout dans notre parti qui est encore un parti très traditionnel et tout. »* (Madame Z., députée PDC)

Avec ces éléments, il apparaît que certains partis sont davantage ouverts que d'autres à la problématique de la représentation féminine.

Pour revenir sur le rôle de la « Proportion de femmes dans l'élite », quelques députées ont prétendu que les femmes dans l'élite auraient plus conscience de l'inégalité et iraient chercher davantage de candidatures féminines. Ce procédé, très répandu en Valais, est celui de la cooptation. Les membres vont chercher des personnes qu'ils et elles connaissent. Les interviewées m'ont ainsi confirmé l'importance de l'élite pour le recrutement. Quatorze d'entre elles m'ont dit avoir été contactées d'abord par une personne occupant des fonctions dans leur parti. Il est certain qu'elles avaient un intérêt pour la politique comme cela a été démontré dans la partie précédente, mais l'impulsion a été, en majorité, donnée par un-e membre du comité directeur ou un-e chef-fe de section. A ce propos, une seule députée m'a dit avoir été poussée par une femme de l'élite de son parti. Il semblerait alors que ce facteur ne soit pas vérifié pour mon terrain. Pourtant, il est apparent dans la situation inverse. Les députées qui avaient la charge de recruter des candidat-e-s avant de devenir députées<sup>22</sup>, m'ont confié faire preuve d'un effort supplémentaire pour trouver des candidates. Mme F. m'a d'ailleurs dit qu'elle pensait avoir plus de légitimité lorsqu'elle cherchait à convaincre d'autres femmes. Elle faisait référence à une expérience de groupe commune. Mme G. évoquait, quant à elle, le réflexe que peuvent avoir certains membres des comités à se renseigner auprès des seuls hommes :

*« ... c'est clair que si, quand on cherche un candidat pour aller sur une liste, on va automatiquement chez un homme pour lui demander s'il veut venir sur cette liste et bien on n'aura une liste composée que d'hommes. Donc c'est de la responsabilité des présidents de partis et c'est vrai que quand j'étais présidente de ce parti pour le district de [XXX], j'ai été principalement chercher des femmes. »*  
(Madame G., députée AdG)

L'androcentrisme transparait dans cette citation. Les hommes sont la norme pour beaucoup lorsqu'il faut trouver une candidature. D'ailleurs, les recruteur-euse-s n'approcheraient que des femmes qui répondent à certains éléments de cette norme, d'après Mme V., car il s'agirait toujours de femmes très impliquées au niveau professionnel. Les autres femmes ne seraient tout simplement pas envisagées comme candidates potentielles. Dans ce cas, ce sont les compétences acquises grâce au travail domestiques qui ne sont pas valorisées socialement.

J'aimerais à présent revenir sur le facteur d'« Institutionnalisation » qui est apparu

---

<sup>22</sup> Une fois élues, elles ont obligatoirement une place dans le comité.

précédemment pour le groupe de réflexion qui existait chez le PDCVr. Il jouerait un rôle dans le recrutement de candidates. Certains partis semblent moins transparents que d'autres. Le PDC se démarque à nouveau puisque trois de ses députées n'ont pas pu me donner avec certitude la méthode qu'emploie leur parti pour le recrutement. Une autre députée démocrate-chrétienne m'a dit que les personnes intéressées par une candidature savaient ce qu'il fallait faire. En d'autres termes, elles doivent :

*« ... s'affilier à un parti, prendre des contacts dans le parti et faire comprendre [leur intérêt]. »*

(Madame Z., députée PDC)

Cette démarche n'apparaît pas comme extrêmement claire et laisse entrevoir que le PDCVr n'est effectivement pas un parti très institutionnalisé. Pour l'AdG, j'ai retrouvé plus de disparités. Celles-ci viennent probablement du fait que cette alliance regroupe plusieurs partis. Les socialistes m'ont expliqué que leur parti est fortement institutionnalisé. D'après Mme D. les différentes instances sont reliées de manière distincte et toutes les élections se déroulent démocratiquement. À souligner pourtant que le recrutement ne fait l'objet d'aucun article dans les statuts du PSVR ni d'aucun parti en général<sup>23</sup>. Il semblerait alors que le recrutement se fasse par d'autres moyens. Étant donné que chacune m'a expliquée avoir été contactée par un-e partisan-e, je n'ai pas approfondi l'existence de ces moyens alternatifs lors des entretiens.

Il est également possible que les partis de l'AdG soient en partie plus ouverts aux candidatures féminines en raison de leur relative faiblesse électorale. Ce sont les paramètres concernant la compétition entre les partis et au sein de ceux-ci qui vont maintenant être soumis à l'analyse. Au niveau des partis, les forces électorales sont plus distribuées que par le passé mais pas forcément avec une plus grande compétition. Le PDC aurait vu son influence décliner au fil des élections. Beaucoup de députées, spécialement des démocrates-chrétiennes, m'ont présenté cette situation. À l'opposé, les députées des autres partis ont insisté sur la force du PDC. Il est effectivement le parti qui détient la majorité au Grand Conseil, mais elle est plus réduite que par le passé.

En outre, toutes les interviewées m'ont dit que leur parti éprouvait des difficultés pour trouver des candidatures. Certaines ont d'ailleurs relevé le fait que, dans les districts où les candidatures venaient à manquer, des femmes finissaient par se porter volontaires. Pour quelques-unes, cela a été un des éléments qu'elles ont pris en compte avant de se présenter (Mmes O. R., D. et J). Certaines députées ont fait le lien entre une demande moins forte de la part du groupe des hommes pour des postes et la possibilité accrue pour le groupe des femmes d'obtenir ces-dits postes. Mme V. suggère cette relation

---

<sup>23</sup> Les seules informations disponibles concernent les personnes désirant devenir membre.

pour les fonctions dans les partis :

*« Regardez [le district d']Hérens par exemple. Il n'y a pratiquement que des femmes. Ils ont très peu de sièges. On a de la peine à trouver... et hop, on trouve deux femmes très bien. Il y a des régions comme ça. (...) Tout à coup, plus personne (...) et hop on trouve une femme. Est-ce qu'elles se laissent convaincre au dernier moment, est-ce qu'on y pense parce que... ? Je ne sais pas, ce sont des pistes que je lance, mais je trouve étonnant que, quand il y a pléthore de candidats, là elles ont de la peine à sortir et, quand il en manque tout à coup, à chaque fois on trouve des femmes. » (Madame V., députée PLR) (loi parité)*

C'est le paramètre « Compétition entre les partis » qui ressort de cette citation. Mme T. a également évoqué le nombre important de candidates sur les listes du district d'Hérens pour les dernières élections. Mme R. a, pour sa part, suggéré un manque de compétition dans la région du Haut-Valais pour expliquer le fait que c'est de là que vient la première conseillère d'Etat. Néanmoins, cette argumentation n'a pas été suivie par la seule députée haut-valaisanne que j'ai interviewée. Elle a plutôt avancé que c'était un hasard et a ajouté que les employeurs ne veulent plus que leurs employé-e-s soient milicien-ne-s.

Après m'être concentrée sur la compétition interpartis, c'est celle qui existe dans les partis qui va être étudiée. Un moyen de l'observer à l'aide de la composition actuelle du Grand Conseil est d'inventorier le nombre de mandats qu'ont rempli les député-e-s<sup>24</sup> d'après le site officiel du canton. Dans le tableau sont inscrits les détails des mandats selon le pourcentage des élu-e-s actuel-le-s.

Mandats	Pourcentage d'élus	Pourcentage d'élues
1 députation	23	20
1 députation et 1 suppléance	16	12
1 députation et 2 suppléances	5	4
1 députation et 3 suppléances	2	0
2 députations	18	40

<sup>24</sup> Ce sont seulement la députation et la suppléance qui sont indiquées (non les mandats communaux ou nationaux).

<b>2 députations et 1 suppléance</b>	<b>6</b>	<b>8</b>
<b>2 députations et 2 suppléances</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
<b>3 députations</b>	<b>18</b>	<b>8</b>
<b>3 députations et 1 suppléance</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>4 députations</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>4 députations et 1 suppléance</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

Fig.11 : Pourcentage d'élus-e-s selon le nombre de mandats au Grand Conseil. Source : Recensement des informations du site Internet de l'Etat du Valais. Pourcentage : Nombre d'élus-e-s selon leur mandat en fonction du nombre total d'élus-e-s au Grand Conseil (selon le sexe).

Pour ce qui est des « novices » qui ont peu de mandats, il y a pratiquement autant d'hommes que de femmes ne détenant qu'un mandat pour la députation. En outre, pour ce qui est du cumul des suppléances, il y a une légère majorité chez les élus. Les députées ne seraient pas cantonnées à un rôle de « femmes-alibi » ou alors tout autant d'élus sont des « hommes-alibi ». C'est à l'échelon de deux députations qu'une inégalité se trouve. Avec cinquante-deux pour cent, la majorité des femmes s'y regroupe. Alors que du côté des hommes, ils sont trente pour cent, mais la différence la plus visible se trouve chez les personnes avec un grand nombre de mandats à leur actif (trois à quatre députations avec ou sans suppléance) : vingt-quatre pour cent des élus face à douze pour cent des élues. Cela va du simple au double. Il est d'ailleurs important de souligner qu'aucune femme n'a atteint le dernier échelon de quatre députations.

Toutefois, l'argument en lien avec la représentation de leur âge ne suffit pas à expliquer pourquoi il y a moins de femmes ayant un grand nombre de mandats électifs. Si on reprend ces données, mais cette fois-ci en s'arrêtant sur les partis, il ressort que seuls le PDC et le PLR ont des élus avec quatre députations. De plus, c'est spécialement le PDC qui a des élus-e-s qui sont passé-e-s par de nombreuses suppléances.

<b>Mandats</b>	<b>Nombre d'élus selon leur parti</b>	<b>Nombre d'élues selon parti</b>
	<b>PDC 9, UDC 5, PLR 4,</b>	

1 députation	AdG 4 et CSP 3	PDC 3, PLR 1 et AdG 1
1 députation et 1 suppléance	PDC 7, PLR 4, AdG 3 et CSP 3	PDC 1, PLR 1 et AdG 1
1 députation et 2 suppléances	PDC 2, CVP 1, PLR 1 et AdG 1	PDC 1
1 députation et 3 suppléances	PDC 2	0
2 députations	UDC 5, PDC 5, PLR 4, CSP 3 et AdG 2	AdG 5, PDC 2, PLR 2 et CSP 1
2 députations et 1 suppléance	PDC 4, AdG 1, CSP 1 et PLR 1	PLR 1 et CSP 1
2 députations et 2 suppléances	PDC 5 et PLR 1	CSP 1
3 députations	PDC 8, PLR 4, AdG 3, CSP 1 et sans parti 1	PDC 1 et AdG 1
3 députations et 1 suppléance	PDC 2 et PLR 2	PLR 1
4 députations	PLR 1	0
4 députations et 1 suppléance	PDC 1	0

Fig.12 : Nombre d'élu-e-s pour un parti selon le nombre de mandats au Grand Conseil. Source : Recensement des informations du site Internet de l'Etat du Valais.

J'ai cherché alors les différences dans le fonctionnement des partis qui pourraient expliquer cela. Mme K. a spécifié que, dans le groupe de l'AdG, une limite de trois députations a été fixée. Cette dernière peut être mise en rapport avec les paramètres « Idéologie » et « Compétition dans le parti » déjà évoqués du niveau politique. En effet, si une personne ne peut plus se présenter après trois législatures, cela laisse une chance à de nouveaux candidats et de nouvelles candidates. D'ailleurs Mme T. du PDC a mentionné plusieurs fois le manque de places comme facteur déterminant dans la sous-représentation des femmes :

*« C'est sûr qu'en fait, peut-être, il faudrait se bagarrer pour avoir une place. Ce que je pense c'est*

*qu'on ne leur a pas fait la place, aux femmes, donc ça c'est la première chose. C'est pour ça que, quand on m'a demandé, j'ai accepté.* » (Madame T., députée PDC)

Une forte compétition au sein du PDCVr pourrait expliquer ce manque de postes. En continuant avec le fonctionnement des partis, certaines députées ont évoqué la pratique des tournus et la tendance à planifier longtemps à l'avance du PDC. Une partie, comme Mme V. ou Mme R. ont présenté ces éléments comme de forts obstacles à l'accession au Parlement (et plus spécifiquement au poste de conseillère d'Etat).

*« Je pense qu'en Valais, il y a un autre problème, ce n'est pas forcément dans les partis minoritaires mais dans les partis majoritaires, c'est qu'ils ont des tournus, des tournus organisés à l'avance : telle région, après c'est tel village. Vous n'aurez jamais la femme qui correspond. Elle ne sera jamais la bonne année, du bon village. A un moment donné, on devra passer par-dessus, parce que si on veut que les femmes soient mises en avant, si on veut mettre une femme au Conseil d'Etat, il faut passer par-dessus les considérations régionales. Ça sera complètement impossible. Si vous regardez, c'est assez hallucinant : la seule qui est au Conseil d'Etat elle est d'un parti minoritaire et du Haut-Valais. Elle aurait été d'un autre parti, elle n'y arrivait jamais. »* (Madame V., députée PLR)

Il semblerait que les quotas de régions soient davantage pris en compte que ceux de sexes. Ce parti majoritaire connaît certainement une forte compétition en son sein. De plus selon Mme R., il est probable que les femmes, entrant plus tardivement dans les partis parce qu'elles attendent que leur(s) enfant(s) soi(en)t autonomes, apparaissent comme moins légitimes que certains partisans qui auront débuté leur carrière dans le parti depuis la base.

Pour résumer cette étape, une citation de Kunovich et Paxton peut être soulignée : *« Relatively little is known about candidate selection methods because it is a power few party elites want to share with the general membership. »* (Kunovich et Paxton, 2005 : 509). La sélection des candidat-e-s ne fait souvent pas l'objet de critères écrits et apparents.

### Etape 3 : la campagne

Une fois les candidat-e-s sélectionné-e-s, il faut préparer la campagne. Pour ce faire, le choix du type de liste ainsi que l'ordre des candidat-e-s qui y figureront doit être déterminé. En outre, les photographies qui illustreront les affiches et d'éventuelles cartes sont réalisées. Ensuite sont organisés les différents évènements qui permettront aux candidat-e-s d'aller à la rencontre de l'électorat pour tenter de le convaincre du bien fondé de leur candidature.

Dans les entretiens, la constitution des listes électorales, à l'image de la sélection des candidat-e-s, est apparue comme relativement obscure. A nouveau, ce sont les élites des partis qui décident, dans la plupart des cas, quelle forme prendra leur liste. Tout comme dans la partie précédente, le facteur par rapport à la « Proportion de femmes dans l'élite » joue un rôle que je vais développer dans ce qui suit. Mais avant de continuer avec les facteurs « politiques », un arrêt est à faire sur ceux du niveau « institutionnel ». Bien que ceux-ci soient difficiles à cerner dans les entretiens, il ne faut pas les omettre. En effet, les comités électoraux n'ont pas une liberté totale par rapport à la manière de briguer des sièges au Grand Conseil. Ils doivent prendre en compte le « Système électoral » de même que la « Magnitude ». Le système électoral, comme déjà précisé dans le contexte valaisan, est une élection à la représentation proportionnelle. Les candidatures sont présentées sur les listes de partis. Les arguments des théoricien-ne-s sur ce point semblent être confirmés sur le terrain : la représentation féminine au Parlement cantonal est supérieure à celle du Gouvernement cantonal qui est élu au système majoritaire. Ce facteur n'est probablement pas le seul à influencer la représentation des femmes, mais il ne faut pas oublier qu'il offre le cadre et les règles avec lesquels les partis doivent jongler. Au sujet de la « Magnitude », le Grand Conseil offre cent trente sièges pour la députation. C'est moins que les cent soixante du Grand Conseil bernois ou les cent cinquante du canton de Vaud. Par contre, c'est davantage que les cent quinze neuchâtelois ou les cent dix du Grand Conseil de Genève. A nouveau, il est difficile d'émettre une hypothèse. On peut remarquer que la proportion de la population ne semble pas avoir un grand rôle sur le nombre total de nombre de sièges. En revanche, la partition par district a été abordée par certaines interviewées. Comme indiqué avec la citation précédente de Mme V. pour la compétition dans un parti, la région dont sont issues les candidat-e-s est prise en compte dans les stratégies. En continuant avec le facteur de la compétition, mais cette fois-ci celle entre les partis, il semblerait qu'elle ait augmenté étant donné le plus grand nombre de partis qu'auparavant. Toutefois, un plus grand nombre de partis n'implique pas obligatoirement une compétition accrue. Certaines députées ont évoqué les grandes luttes passées entre les démocrates-chrétien-nes et les radicaux-ales. De plus, les témoignages des députées sur la majorité toujours incontestable du PDC relativisent ce



constat. En résumé, ces facteurs sont difficilement interprétables par rapport aux données que j'ai acquises, de sorte qu'il me faut être prudente dans mes conclusions que d'autres paramètres pourraient influencer. Le facteur des « Listes ouvertes et listes fermées » n'est pas traité ici comme un élément ne relevant que du niveau « Institutionnel », puisqu'il se retrouve sur le terrain à un niveau plus politique. Il semblerait que ce sont les partis qui décident d'ouvrir ou de fermer leurs listes avec une relative liberté. Il est possible de souligner l'absence de réglementation forte à ce propos. Si, par exemple, les partis avaient l'obligation de fournir des « zipper-list » avec une alternance entre leurs candidates et leurs candidats ou avec des quotas de sexes, il est admissible de prétendre que les femmes se retrouveraient mieux placées sur les listes que sans directives institutionnelles<sup>25</sup>.

La marge de manœuvre des partis pour la constitution des listes se situe donc sur le choix des « Listes ouvertes ou fermées » ainsi que sur le « Rang » des noms des candidat-e-s se trouvant sur ces dernières. D'après les interviewées, les personnes qui se représentent pour un mandat supplémentaire sont forcément placées en tête de liste. Il s'agit des sortant-e-s qui seraient considéré-e-s comme des valeurs sûres pour l'élite des partis. Effectivement, si ces candidat-e-s ont déjà été plébiscités-e-s par l'électorat auparavant, cet argument peut se justifier et semble être la tradition. Étant donné qu'il y a une grande majorité d'hommes à la députation, cela prend la forme d'un cercle vicieux qui n'offre pas les meilleures chances à de nouvelles candidatures féminines. Mettre des candidates en tête de liste pour favoriser leur candidature, et de ce fait la représentation féminine, dépend alors d'une volonté des partis. En outre, la grande latitude qu'ils ont peut mener, selon Mme G., au fait qu'un parti ne présente encore aucune femme.

L'« Idéologie » des partis explique une partie des différentes façons d'élaborer les listes. A nouveau, l'AdG, qui peut être plus interventionniste et accorder plus d'importance aux valeurs d'égalité, offre une autre méthodologie. Bien que les sortant-e-s soient toujours aux premiers rangs, les candidates ont été placées, d'après Mme J., avant les candidats dans la suite de la liste. Le fait que ce groupe politique ait moins de forces électorales que le PDC, par exemple, et qu'il veuille alors se démarquer par ce procédé peut aussi jouer un rôle. En effet, toutes les députées de l'AdG interviewées en ce sens ont établi cette comparaison. Pour les députées du PLR et du PDC, elles m'ont expliqué qu'à la suite des sortant-e-s, les candidatures étaient classées par ordre alphabétique. Elles m'ont assurée que cela leur convenait. L'ordre alphabétique offre une objectivité qui peut être considérée comme un traitement égal des hommes et des femmes. Il est également intéressant de noter que deux députées démocrates-Chrétiennes du même district ont eu une expérience contraire par rapport à l'élaboration des listes. L'une m'a fait savoir qu'elle n'a « ... *pas eu son mot à dire.* » (Madame T., députée PDC) alors que l'autre

---

<sup>25</sup> Je n'évoque pas ici le fait qu'il y ait plus d'élues mais davantage de candidatures féminines.

m'a affirmé que « *Cette année on a été consultés.* » (Mme Z., députée PDC). Avec ce constat, le système d'élection du PDCVr semble toujours aussi peu transparent.

Par ailleurs, ce qui m'a beaucoup surpris, c'est surtout une sorte d'étrange amnésie qui a touché un grand nombre des interviewées lorsque la discussion portait sur le(s) rang(s) qu'elles ont occupé(s) sur les listes électorales. La plus étonnante a été la réponse de Mme T. que je ne suis pas encore sûre d'avoir saisie.

*« Je crois qu'ils ont mis par ordre alphabétique sauf erreur... oui, c'est tombé par hasard par ordre alphabétique. Les anciens députés qui se représentaient, étaient au début de la liste et sinon par ordre alphabétique. »* (Madame T., députée PDC)

Les propos de la députée me semblent très imprécis. Elle débute sa phrase avec le verbe « croire » pour finir avec les termes « sauf erreur ». Elle ajoute que l'ordre de la liste serait fait par hasard et surtout que celui-ci aurait conduit à un classement par ordre alphabétique. Hypothétiquement, cela m'apparaît fort contestable. Elle achève sa réponse en expliquant que les premières places étaient réservées aux sortant-e-s et que les autres candidat-e-s étaient positionné-e-s alphabétiquement. Cette dernière information rejoint les dires de la majorité des députées et semble bien être la méthode qui a été appliquée. Cependant, ce qui m'a davantage intéressée, c'est la confusion de mon interlocutrice. Je pense que ce trouble est apparu soit parce qu'elle ne s'est jamais préoccupée de ce point, soit parce que ma question la dérangeait. J'ai décidé de pencher pour la seconde éventualité puisque la première me semble improbable. En effet, il m'est difficile de croire qu'une personne qui s'est engagée en commandant des « cartons de présentation », qui a demandé à ses connaissances ainsi qu'à des inconnu-e-s de voter pour elle et qui a posé pour des affiches, en d'autres termes qui a mené une campagne électorale, ne se soit pas particulièrement intéressée et ne se souvienne plus de son rang sur sa liste. Par ailleurs, si cet oubli de la part de certaines députées est réel, il est difficile d'en tirer quoi que ce soit pour notre étude. Il est possible que ce présupposé soit erroné mais, ne pouvant pas le tester davantage avec le matériel à ma disposition, c'est la seconde proposition qui va être interprétée. Ce refus de me fournir leur position et, finalement, de discuter le choix du comité électoral, peut avoir à faire avec le degré d'« Institutionnalisation » de leur parti. Si les listes sont composées sans l'avis des personnes qui se portent candidates, cela peut expliquer le peu de motivation de certaines députées à parler de cela. Donner l'image d'un parti n'offrant pas la parole à ses candidat-e-s peut ne pas répondre particulièrement à un idéal de démocratie et les députées, relativement loyales à leur parti, ne désirent peut-être par le ternir. Il est également envisageable que, ne pouvant pas y faire grand chose, les députées préfèrent se voiler la face. La supposition qu'elles n'accordent pas d'importance à cela parce qu'elles trouvent que l'ordre sur les listes n'importe pas est aussi plausible. Trois députées ont

effectivement argumenté dans ce sens face à ma question. Pourtant, les théoricien-ne-s affirment que, dans les faits, cela compte. Le raisonnement qui suit sera à nouveau traité dans la partie suivante. Cela pourrait en fait dénoter un certain universalisme. Ces députées m'ont dit vouloir être reconnues pour leurs compétences et leurs valeurs et non pas parce qu'elles sont des femmes. Elles peuvent donc difficilement accepter l'argument selon lequel cet ordre joue un rôle. En outre, l'androcentrisme peut aussi expliquer cet état de fait : certaines députées se sentent peut-être si particulières par rapport à la norme masculine dans le monde politique qu'elles ne se permettent pas de remettre en question la configuration décidée pour les listes. Elles pensent peut-être que leur rang est juste et qu'elles n'ont pas à le remettre en cause.

La constitution des listes électorales décidée, il reste à préparer les affiches et les « présentations-papier ». Ces dernières prennent fréquemment la forme de cartes ou de papillons comportant une photographie du candidat ou de la candidate accompagnée d'un texte, plus ou moins long, décrivant son programme ainsi que le numéro de sa liste. Il arrive aussi qu'une signature voire même des petites phrases personnalisées soient ajoutées manuellement par la candidate ou le candidat. Les conversations avec les députées sur ce matériel de campagne ont entraîné une réflexion que je n'avais pas développée avant les entretiens avec ma bibliographie. C'est l'aspect financier des campagnes. En effet, tous les partis ne demandent pas les mêmes sommes aux personnes se portant candidates. Je ne dis pas que les sections font une différence entre les candidatures masculines et féminines de leur propre liste, mais qu'il y en a entre les districts, au sein d'un même parti. Ainsi, plusieurs députées m'ont appris que la pratique de ce que j'ai nommé les « présentations-papier » est une spécificité régionale du Valais central. Votant dans cette région et ayant connue cette pratique, je ne savais pas qu'elle était particulière et, en conséquence, je ne l'ai pas considérée préalablement. En effet, seule Mme F., non issue du Valais central, a confirmé avoir eu recours à cette pratique. En outre, c'était seulement sur sa troisième candidature et pour un nombre d'exemplaires atteignant la cinquantaine. Du côté des candidates des districts du Valais central, il était souvent question de plusieurs centaines voire deux milliers de cartes de soutien envoyées aux membres ou à la population en général. Les députées du PDCVr et de l'AdG m'ont confirmé que cet investissement était à leur charge. Mme J. m'a d'ailleurs confié qu'elle trouvait cette somme considérable. J'ai alors cherché à savoir si une différence de région est décelable entre les élu-e-s. Si les députées viennent en moyenne davantage des régions du Haut et du Bas que les députés et, inversement, si les élus sont issus le plus souvent du Valais central. Ces informations sont visibles dans le tableau qui suit :

Région	Nombre et pourcentage des députés	Nombre et pourcentage des députées
Haut-Valais	34 (32%)	5 (20%)
Valais central	41 (39%)	9 (36%)
Bas-Valais	30 (29%)	11 (44%)

Fig.13 : Nombre et pourcentage de député-e-s selon leur région d'élection. Source : Recensement des informations du site Internet de l'Etat du Valais. Pourcentage : Nombre de député-e-s d'une région par rapport au nombre total de député-e-s au Grand Conseil (selon sexe).

Ces pourcentages sont relativement proches et peuvent facilement changer (spécialement pour les élues) au vu du petit nombre de personnes prises en compte. Toutefois, le pourcentage de quarante-quatre pour cent des députées bas-valaisannes par rapport aux vingt-neuf pour cent des députés de la même région ainsi que les trente-deux pour cent d'élus face aux vingt pour cent d'élues du Centre, appuient tout de même quelque peu le fait qu'il y ait des disparités dans la répartition hommes-femmes au sein des régions. Cependant d'autres différences peuvent également le soutenir. Au-delà de la pratique des « présentations-papier », les investissements engagés pour une campagne et leur prise en charge ne sont pas les mêmes selon les partis. Les six députées qui ont accepté de me donner une estimation de la somme qu'elles ont déboursée donnent des montants qui s'élèvent de mille à quatre mille francs suisses. Ce sont les partisanes libérales-radicales qui ont le plus fait preuve de transparence à cet égard. Les députées PLR du Valais central ont payé de deux mille cinq cent à quatre mille francs suisses alors que les députées bas-valaisannes ont consacré entre mille et mille cinq cent francs suisses selon les campagnes. Mme F. explique ces forts écarts par les différences existant entre les districts :

*« Alors nous dans le Bas, on n'a pas de problème avec ça [le financement de la campagne], parce que les candidats ne paient pas leur campagne. (...) Ce sont les cotisations des élus... chaque élu a une contribution mais qui n'est pas énorme parce que lorsqu'on va siéger quelquefois au Grand Conseil, on gagne quand même assez pour pouvoir payer trois cent francs suisses et c'est cet argent amassé sur quatre ans qui finance la campagne cantonale. Du moins dans le Bas, on fonctionne comme ça. Je sais que dans d'autres districts, c'est différent. Les candidats doivent mettre de leur poche. Nous, on ne demande pas aux candidats. (...) [Ce n'est] rien par rapport à ce qu'ils mettent au Centre. On a une façon complètement différente de travailler. Je vous disais : « Au Centre, ils sont plus politiques », ce qui les fait écrire une centaine de lettres, ce qui leur fait un sacré*

*budget avec l'envoi (...).* » (Madame F., députée PLR)

Il y aurait une véritable différence entre les régions, du moins dans le parti libéral-radical. Pour nuancer quelque peu ce témoignage, j'ajoute que Mme V. m'a appris que, sur les mille six cent francs suisses demandés d'office par le PLR dans un district du Centre, la moitié n'est pas demandée si la candidature a échoué. Toujours est-il qu'elle a investi, pour sa part, deux mille francs suisses. Le facteur de l'« Activité professionnelle » du niveau individuel peut alors se révéler utile pour comprendre l'effet de genre qui peut découler de ces disparités. D'un point de vue objectif, le groupe des femmes étant discriminé par rapport au groupe des hommes sur le plan des rémunérations, il est possible de dire que les candidates du Valais central peuvent rencontrer plus de difficultés à réunir la somme suffisante pour mener une campagne « normale » face à leurs colistiers. De plus, c'est aussi sur la différence de leur rapport à l'argent qu'une réflexion peut être conduite. Mme Z. m'a révélé qu'elle a ouvert un compte bancaire dédié aux seuls frais de son engagement politique :

*« Quand on parlait de l'engagement des femmes, le souci financier est réel (...) parce que souvent on ne travaille pas et moi je n'ai jamais été d'accord de mettre de l'argent du ménage dans la politique. Bon une fois que vous êtes engagées, (...) vous touchez des indemnités quand vous siégez au Grand Conseil. J'ai toujours eu un compte à part et chaque fois que je fais un don pour une fanfare ou (...) que je dois payer mes cotisations au niveau de la section, du district et du canton cela fait un sacré saladier chaque année, c'est là que je prends (...).* » (Madame Z., députée PDC)

C'est la seule à m'avoir parlé d'un tel compte et n'ayant pas interviewé de députés, je ne peux pas avancer qu'aucun homme n'a une pratique similaire. Sans prétendre qu'elle est généralisable à toutes les candidatures, je vais développer cette réflexion en me basant sur la thèse de Laurence Bachmann qui a été publiée. Cette chercheuse a conduit trente-cinq entretiens avec des femmes et des hommes en couple qui avaient un ou plusieurs enfants. Lors de ces entretiens, elle interrogeait leurs pratiques et leurs représentations de l'argent au sein du ménage. En s'efforçant de généraliser leurs propos avec l'appui d'une bibliographie scientifique, elle a démontré qu'il existait effectivement des rapports sociaux de sexes hiérarchisés et ceci en lien avec l'argent. Pour ce faire, elle utilise également la division sexuelle du travail. Il est possible de supposer que les candidates n'engagent pas les mêmes sommes que leurs colistiers parce qu'elles se sentiraient moins légitimes que des hommes pour mener une campagne électorale, ce qui implique qu'elles ont des chances moins grandes que ces derniers de se retrouver élues. Dans ce cas-là, les partis contribuant davantage aux frais de campagne et les régions où ces frais sont moins élevés favoriseraient les candidatures féminines.

Concernant l'investissement financier d'une campagne électorale, le paramètre de la

« *Factionnalisation* » peut également avoir une incidence. Trois députées m'ont parlé du *sponsoring* que peut recevoir un-e candidat-e. Certaines personnes ou entreprises saisissent parfois l'opportunité de financer une partie de la campagne d'une candidature qui les intéressent. En effet, des partis, peut-être plus ancrés dans le contexte valaisan comme le PDC, peuvent être davantage soutenus par certaines entreprises locales ou des *lobbies*. Toutefois au cours de mes entretiens, je n'ai pas pu retrouver une pratique identique de *sponsorship* dans un même parti. Il existe des différences entre des candidates d'un même parti et qui plus est de la même région. Ainsi, Mme B. m'a confirmé que les sponsors pouvaient être d'une aide précieuse et qu'elle avait d'ailleurs reçu des soutiens :

*« ... si vous êtes bien encadrée et que les gens veulent vraiment que vous soyez élue, il y a des solutions quoi ! [rires]*

*- Des sponsors ?*

*Ouais, on ne sait pas, mais il y a quelqu'un qui soutient. [rires] Ce n'est peut-être pas toujours clair, mais l'important c'est que finalement la personne puisse faire sa campagne sans avoir le souci d'argent. »* (Madame B., députée PDC)

Bien qu'elle n'utilise pas le terme, elle fait nettement allusion au *sponsoring* et ne dément pas ma suggestion. Elle indique que le soutien de cette ou ces personnes lui a permis d'être candidate sans avoir le souci de son financement. En revanche, Mme Z. a remis en question, de son côté, le fait que les candidates reçoivent autant d'appui que les candidats :

*« Alors les hommes, ça j'en suis persuadée qu'ils font partie d'un club, service ou je ne sais pas... ou bien d'une société des gars qui disent : « Aller maintenant, on casse la tirelire parce qu'on veut que notre représentant y arrive ». Ça au niveau masculin, ça existe. Maintenant au niveau féminin... »*  
(Madame Z., députée PDC)

Malheureusement, faute d'avoir réussi à collecter plus d'informations à ce sujet, je n'avancerai aucune hypothèse définitive sur les différences entre les partis et les rapports sociaux de genre à ce sujet. Il est en revanche possible que ces *sponsors* soient très efficaces. Une députée, m'ayant confirmé avoir reçu des soutiens extérieurs à la politique, est effectivement arrivée première de son parti au niveau cantonal<sup>26</sup>, alors qu'une autre m'a avoué n'avoir pas réussi à réunir un comité de soutien parce que son parti est trop faible au niveau cantonal. Ce facteur, comme précisé dans le niveau « politique », n'est pas facile à saisir et à aborder lors d'entretiens avec des personnes que je n'avais jusqu'alors contactées que par courriels ou par lettres.

---

<sup>26</sup> Information que j'ai pu confirmer à l'aide du Bulletin Officiel valaisan.

La campagne, c'est aussi et, peut-être, avant tout, la rencontre avec l'électorat. Ces rencontres peuvent prendre plusieurs formes telles que des présentations organisées par les partis aussi bien que la participation à des fêtes villageoises. Par rapport à ces différentes rencontres, toutes les députées n'ont pas le même avis. Certaines démocrates-Chrétiennes ont exprimé un relatif « dégoût ». Dans les entretiens de Mmes T. et Z., des expressions telles que « *c'est le côté le plus rude de l'engagement* », « *c'est comme si l'on se vend* », « *c'est un moment incontournable que je déteste profondément* », « *on a l'impression d'être une marchandise sur un étalage* » ont été retenues. La question des différences idéologiques entre partis qui pourraient expliquer ces diverses appréciations s'est posée. En effet, il est apparu que des députées de l'AdG et du PLR comme Mmes D., F., R. et Y. m'ont affirmé avoir apprécié leurs campagnes qui ont été « *collectives* », « *tous ensemble* » ou « *avec les autres* ». Le facteur « Idéologique » peut alors être relativement important. Cependant, d'autres députées du PDC disent aimer la campagne électorale. Un élément supplémentaire peut alors être mis en évidence par le fait que certaines députées, qui m'ont confirmé aimer cette étape de leur parcours politique, l'ont dit en insistant sur le fait que c'était une pratique masculine. Les propos de Mme V. sont particulièrement intéressants :

*« Il y a peut-être un changement à faire dans la manière de faire campagne ou dans la manière de présenter la politique parce que c'est peut-être masculin pour certaines. »*

*- Pourquoi ?*

*Même dans la manière de faire campagne, c'est vrai que c'est beaucoup : « On va aux combats de reines, aux concerts, aux matchs. ». Ce sont toutes des choses quand même... bon moi j'adore ça. Je ne m'y suis jamais sentie mal à l'aise mais je sais qu'il y en a [des candidates] qui n'aiment pas beaucoup. » (Madame V., députée PLR)*

Mme V. dit avoir conscience que des femmes n'apprécient pas une certaine manière, peut-être typiquement « valaisanne » et « masculine », de faire de la politique. Ce qui m'a intriguée, dans son cas et dans d'autres, c'est l'empressement qu'elles ont eu à dire aimer la campagne, à se rapprocher d'une « masculinité ». Ces députées s'identifient, ou du moins disent s'identifier, à une représentation masculine. Le facteur des « Rôles de genre » réapparaît dans ces cas. Il est probable que cela soit en réaction à l'androcentrisme. Faire la tournée des bistrots ou acte de présence à la Foire du Valais sont des passages obligés pour les candidat-e-s, mais ils sont aussi fortement connotés comme des milieux masculins. Les femmes n'auraient pas leur place dans ces endroits ou alors elles devraient faire valoir une certaine « masculinité » si elles désirent y être légitimes.

Le dernier point de cette étape concerne l'importance des réseaux. Plusieurs élues y ont fait référence, que ce soit des réseaux professionnels ou familiaux, pour expliquer la différence entre les

candidates et les candidats. Le facteur de l'« Activité professionnelle » du niveau individuel joue forcément un rôle comme déjà évoqué antérieurement. Si une candidate a une activité professionnelle valorisée socialement et lui permettant de cultiver un grand réseau interpersonnel, il est probable qu'elle reçoive un meilleur soutien qu'une femme inactive professionnellement ou avec un taux d'activité relativement faible. En outre, deux autres paramètres sont entrés dans ma réflexion lors de la retranscription des entretiens : « Associations » et « Branches féminines ». Que ce soient les associations ou les branches féminines, un de leurs objectifs principaux est d'encourager les candidatures féminines. Les députées qui en font partie ont effectivement affirmé que ces facteurs les avaient aidées dans l'entretien de leur réseau. Par exemple, Mme V. m'a dit reconnaître l'intérêt de l'association Solidarité Femmes et spécialement les contacts avec les médias qui en découlent :

*« J'ai toujours trouvé intéressant de se rencontrer pendant les campagnes. C'est possible d'échanger des trucs ou bêtement d'attirer la presse, parce que la presse vient si tout à coup il y a toutes les femmes qui se mettent ensemble. S'il y en a juste deux, ça n'intéresse personne. »* (Madame V., députée PLR)

Par contre, dans la suite de son discours, elle s'est distanciée de cette association en la critiquant. Je vais à présent traiter de ce point dans mon analyse. En effet, j'ai été troublée par les réactions de la majorité des interviewées face à ces deux facteurs. Excepté deux députées de l'AdG, toutes ont discuté de manière relativement vive l'intérêt des associations et branches féminines et ce en insistant sur le fait qu'elles ne se considéraient pas comme « *féministes* ». Dans la méthodologie, j'ai évoqué le fait que j'allais éviter ce terme dans les entretiens à venir, car je le pensais « perçu négativement » par certaines personnes. Dans mon expérience personnelle, j'avais déjà pu l'observer avec des pairs, mais je ne m'attendais pas à ce que cela soit à ce point systématique chez des femmes qui sont engagées politiquement<sup>27</sup>. L'« Idéologie » peut avoir un certain rôle puisque les deux seules interviewées qui se sont dit « *féministes* » sont issues de l'AdG, mais elle ne suffit pas. En effet, trois autres membres de l'AdG se sont présentées comme n'étant pas « *féministes* ». Par ailleurs, c'est même Mme I. qui a été la plus virulente à ce sujet en évoquant un « *style harpies féministes* ». Dans ces cas-là, j'ai tenté de leur demander de développer ce qu'elles entendaient par « *féministes* » afin de comprendre pourquoi elles ne voulaient pas être catégorisées de la sorte. Elles ont très souvent poursuivi en expliquant qu'elles reconnaissent le bien fondé des luttes militantes du passé pour certains droits, mais que ces méthodes ne leur convenaient pas et qu'elles n'étaient plus nécessaires actuellement. Le mémoire de Zoé Rüesch m'a permis de problématiser cette thématique « anti-féministe ». En effet, elle y mène une réflexion appuyée à l'aide d'une bibliographie scientifique et d'entretiens semi-directifs sur cette attitude. Elle y

---

<sup>27</sup> Je pensais ce terme connoté militant-e serait acceptable pour une partie des interviewées.



traite d'une *doxa* égalitaire qui prétend que l'égalité est déjà atteinte. A celle-ci s'ajoute un « mythe postmoderne » avançant que les inégalités constatées sont en fait des cas isolés concernant certaines femmes et non pas le groupe social (Rüesch, 2010 : 23-30). Sa description du postféminisme semble particulièrement évocatrice par rapport au terrain : « [Le postféminisme] reprend les valeurs promues par les féministes, il ne les discrédite pas ouvertement, mais au contraire il les reprend et les atténue, les contourne, les utilise en indiquant que l'égalité est atteinte et que l'hégémonie masculine et le patriarcat plus généralement doivent être intégrés pour le bien de tous et de toutes, pour le droit à la différence mais cette fois « par choix » individuel. » (Rüesch, 2010 : 30). Delphy explique, pour sa part, que beaucoup de femmes ne veulent pas se voir comme des victimes du patriarcat parce que se dire faisant partie d'un groupe opprimé socialement est un pas difficile à franchir selon elle (Delphy, 2001 : 46-50). Par rapport aux députées, j'ai retrouvé cet élément mais quelque peu modifié. Elles n'acceptaient pas de reconnaître des inégalités au niveau politique. Par contre, elles reportaient la discussion sur les inégalités professionnelles. Par exemple, Mme V. a dit :

*« J'en ai eu souffert [d'une discrimination envers les femmes] dans le cadre professionnel. Pas ici. Les postes à responsabilités c'était toujours pour les hommes. (...) mais ça, c'était dû au machisme un peu de la direction. »* (Madame V., députée PLR)

Quand j'ai demandé à Mme V. si elle a connu des discriminations, elle m'a répondu en avoir certes connues mais pas dans le cadre politique. Plusieurs députées ont ainsi insisté sur les inégalités de salaire ou sur le plafond de verre mais ne reconnaissaient pas leur existence au niveau politique. Des associations qui accentuent la visibilité du groupe social des femmes dérangent probablement certaines élues qui n'acceptent pas d'être considérées comme des victimes<sup>28</sup>.

Les avis des députées, qui ont mis en avant ces associations et ces branches féminines dans l'entretien d'un réseau interpersonnel, n'étaient pour autant pas unanimes. Deux élues ont reproché à Solidarité Femmes d'avoir soutenu une seule candidate pour le Conseil d'État et pas les autres femmes qui voulaient obtenir ce poste. Ces critiques portant plutôt sur le fonctionnement de cette association, je ne m'y attarderai pas. Les autres concernaient la problématique autour des partis. Elles acceptent difficilement de placer leur identité de « femmes faisant partie d'un groupe social » avant celle de « partisans ». Ainsi Mme W. m'a expliqué :

*« Oui, je connais Solidarité Femmes, mais le fais que ce soit tous les partis... je trouve ça dur. C'est un très beau projet. J'ai été à une ou deux séances mais je ne me sens pas à l'aise... et puis, par le fait que l'on n'a pas grand-chose en commun par rapport aux idées. »* (Madame W., députée PLR)

---

<sup>28</sup> Il est également possible que cela vienne de valeurs universalistes. Ce point sera développé dans l'étape suivante.

Mme W. affirme ne pas être à l'aise puisque les participant-e-s aux séances n'auraient pas les mêmes idées. Alors que les députées favorables à ce type d'association ou au Secrétariat à l'égalité et à la famille ont mis en avant l'identité de groupe en m'expliquant qu'elles pouvaient s'aider ensemble. Cette représentation des femmes comme un groupe social semble plus développée chez certaines interviewées. Il est également possible d'imaginer que certains partis n'approuvent effectivement pas ces réunions entre divers-e-s partisan-e-s. En effet, Mme W. participe et a un avis plus positif sur la branche féminine de son parti. De plus, Jacqueline Bovier, ancienne partisane de l'UDCVr, qui s'est présentée au National pour le PBD a confirmé que son parti lui interdisait tout contact avec Solidarité Femmes. C'est lors d'un discours qu'elle donnait avec d'autres candidates à l'Hôtel de Ville de Sierre et auquel j'ai assisté qu'elle a dénoncé cette pratique. Mme J. m'a également parlé de cette partisane du PBD et lorsqu'elle a su que j'étais au courant de ces pratiques, elle m'en a davantage parlé :

*« Elle [Jacqueline Bovier] a fini pas être dégoûtée. (...) Elle n'est jamais venue à Solidarité Femmes. (...) au bout d'un moment, elle en avait ras-le-bol. Je pense qu'il y a eu un moment où on ne lui laissait pas la plus grande des libertés. » (Madame J., députée AdG)*

L'UDCVr a déjà été évoqué avec son programme. Cet élément semble confirmer qu'il existe une grande différence de traitement entre les partisan-e-s. Il n'y a effectivement pas de députées représentant ce parti actuellement. Toutefois, il pourrait être rétorqué que, s'il n'y a pas d'élues, c'est surtout dû aux votes de l'électorat qui leur aura préféré des candidatures masculines.

## Etape 4 : le choix de l'électorat

La campagne achevée, ce sont les urnes qui vont parler. Dans cette partie, le discours des députées sur leurs résultats aux élections et par rapport à l'électorat sera analysé. De plus, une réflexion au sujet des quotas de sexes ainsi que sur les approches différentialistes et universelles achèvera cette section.

Le second argument le plus fréquent pour expliquer la différence entre le nombre d'élus hommes et femmes, recensé dans les témoignages des députées, va être discuté. Après le « *elles n'osent pas* », la majorité des interviewées a avancé que : « *les femmes ne votent pas femmes* ». D'après plusieurs interviewées, le fait que la politique est un milieu masculin et surtout une jalousie typiquement féminine empêcheraient l'élection de davantage de femmes au Grand Conseil valaisan. En d'autres termes, les électrices tracerait les candidates et restreindraient ainsi leur accès aux sphères politiques. Toutefois, lorsque nous abordions plus particulièrement le sujet de leur(s) candidature(s), la pratique du traçage ne semblait pas si importante que précédemment évoquée étant donné que la majorité a été élue avec succès. Sept députées sont d'ailleurs arrivées en tête dans leur district. Le témoignage de Mme F. sur son élection est encore une fois des plus intéressants :

*« La surprise que j'ai eu, c'est quand je suis sortie première du district parce qu'on m'avait dit que je ne serais pas élue. De fins stratèges de mon parti m'avaient dit « Tu verras, ils y a des poids lourds (...). Ils m'ont dit : « Ceux-là, ils sont trop connus. Tu verras, tu vas être laminée ». »*  
(Madame F., députée PLR)

Mme F. était, semble-t-il, en concurrence avec de fortes personnalités. Malgré cela, elle a été élue en tête de son district. Dans le même ordre d'idées, Mme U. m'a affirmé que les candidatures de son parti, qui étaient uniquement féminines, pour la députation et la suppléance de la dernière élection cantonale, leur ont permis de regagner un siège perdu depuis vingt ans. Cela met en doute la déclaration « les femmes ne votent pas femmes ». Cependant, pour prouver qu'elle est fortement contestable et qu'elle repose sur des *a priori*, des éléments complémentaires peuvent être avancés. Ainsi, je me suis penchée sur les taux d'élection des candidat-e-s aux dernières élections pour la députation en 2009. Ceux-ci sont représentés sous deux tableaux (le premier pour le Haut-Valais, le second pour le Valais romand) qui rassemblent les pourcentages des candidat-e-s et des élu-e-s ainsi que leur taux d'élection selon les partis.

Partis du Haut	Pourcentage candidats	Pourcentage élus	Taux d'élection	Pourcentage candidates	Pourcentage élues	Taux d'élection
CVPO	81.8	93.8	114.7	18.2	6.2	34
FDPO	60	0	0	40	0	0
SPO	58.8	50	85	42.2	50	121
SVPO	88.2	100	113	11.8	0	0
CSPO	84.2	78.6	93.3	15.8	21.4	135.4

Partis romands	Pourcentage candidats	Pourcentage élus	Taux d'élection	Pourcentage candidates	Pourcentage élues	Taux d'élection
PDC	79.5	78.9	99.1	20.5	21.1	102.9
PLR	80	78.6	98.2	20	21.4	107
AG	48.3	55.6	115	51.7	44.4	85.9
UDC	85.7	100	116	14.3	0	0
Autres	75	0	0	25	0	0

Fig.14 : Pourcentage de candidat-e-s et d'élue-e-s ainsi que leur taux d'élection selon leur parti. Source : Secrétariat à l'égalité et à la famille. Pourcentages : Nombre de candidat-e-s ou d'élue-e-s d'un parti selon le nombre total de candidat-e-s ou d'élue-e-s.

Le taux d'élection équivaut au pourcentage d'élue-e-s divisé par le pourcentage de candidat-e-s, multiplié par cent (Secrétariat à l'égalité et à la famille, « Les femmes dans la vie politique » :15). Ainsi, si le taux d'élection pour les hommes d'un parti est supérieur à cent pour cent, il y aura un plus grand rapport entre le pourcentage d'élus par rapport au élus au Grand Conseil et celui entre le pourcentage de candidatures masculines et féminines soutenues par le parti en question. A l'inverse, si le taux d'élection des femmes d'un parti est supérieur à cent pour cent, le rapport du pourcentage d'élues en lien avec celui des élus sera plus grand que celui des candidates par rapport aux candidats d'un parti. En résumé et en simplifiant, les taux supérieurs à cent pourraient montrer que le groupe social des

hommes ou des femmes a été « bien élu » tandis que lorsqu'il est inférieur à cent pour cent, ils ou elles ont été « mal élu-e-s ». J'aimerais souligner que ces déductions sont simplifiées car l'électorat ne vote pas « que » pour des hommes ou des femmes, mais elles ont l'avantage de présenter la situation sous un jour nouveau. Il ressort que pour les partis socialiste et chrétien-social haut-valaisans ainsi que démocrate-chrétien et libéral-radical romands, le taux d'élection des candidates est supérieur à cent. En d'autres termes, le rapport entre le pourcentage d'élues par rapport au pourcentage d'élus est plus grand que le rapport entre le pourcentage de candidates à celui des élus. La déduction que ces partis auraient pu mettre plus de femmes sur leur liste est relativement grossière. Par contre, le fait est que les candidates de ces partis n'ont pas été beaucoup tracées ou du moins dans une moindre mesure que les candidats (ou encore qu'elles ont reçu plus d'ajouts sur d'autres listes que leurs collègues). *A contrario*, les taux d'élection inférieurs à cent pour cent chez les femmes se retrouvent pour les partis suivants : l'AdG, l'UDCVr, SVPO, CVPO, FDPO et Autres. Dans le cas du FDPO et des listes indépendantes, il faut mettre en relation le taux d'élection nul des femmes avec celui des hommes qui est également de zéro. Étant donné qu'aucun membre des groupes sociaux des hommes ou des femmes n'a été élu-e, il est impossible de dire que l'un ou l'autre groupe reçoit plus de soutien de la population. Je les laisserai donc de côté pour la suite de mon étude des taux d'élection inférieurs à cent pour cent chez les femmes. Pour l'AdG, il est à souligner qu'elle est la seule à avoir présenté plus de candidatures féminines que masculines. Le taux d'élection de quatre-vingt-six pour cent apparaît alors comme relativement moins important que ceux de trente-quatre ou zéro des CVPO, FDPO, SVPO et UDCVr. Pour tenter de les expliquer, les paramètres des « Rôles de genre » et de l'« Idéologie » entrent à nouveau en ligne de compte. Dans les partis qui seraient « plus sensibles à la cause féministe », il y a un nombre plus important de candidatures féminines. Les explications des élues des partis par rapport au traçage reposent d'ailleurs moins sur une nature féminine « jalouse ». Mme R. ou Mme U. m'ont, pour leur part, affirmé que c'est le rôle des partis de mettre plus de candidates sur leur liste. Dans le cas de l'UDC valaisan, les femmes doivent subir beaucoup de traçage étant donné qu'elles n'obtiennent même pas un pour cent de taux d'élection, alors que les candidatures masculines ont toutes un taux de cent pour cent. Ceci s'explique très certainement parce que ce parti conservateur soutient une image de la famille « traditionnelle » dans laquelle les femmes sont confinées à l'intérieur des foyers, comme signalé dans le programme « Famille et Société » de l'UDCVr. Les électeur-trice-s soutenant ce partis ont peut-être préféré tracer les candidates parce qu'elles ne répondaient pas à une certaine représentation d'une féminité. Il est probable que l'image traditionnelle entre aussi en compte pour le CVPO vu que ce parti revendique celle-ci<sup>29</sup>. L'avis de Mme F. met en perspective les conclusions que l'on peut tirer de ces données :

---

<sup>29</sup> J'en veux pour exemple l'image d'accueil de leur site Internet où un homme et une femme se tiennent la main accompagné-e-s de deux enfants.

*« On dit que : « les femmes ne votent pas les femmes ». Moi je n'en sais rien. A priori, je ne pense pas mais c'est mon avis. (...) Il y a aussi des mecs qui ne sont pas élus. Il y en a plein. »* (Madame F., députée PLR)

Ces chiffres ne permettent pas de dire que les femmes ne sont pas tracées. Ils sembleraient d'ailleurs corroborer cette affirmation pour l'Union Démocratique du Centre au niveau cantonal et le Parti Démocrate-Chrétien haut-valaisan. Toutefois, ils suggèrent pour les autres partis que les hommes sont tout autant tracés par l'électorat que les femmes. La problématique se situe alors davantage en amont. Ce ne sont pas les électeur-trice-s qui restreignent l'accès à une représentation égale mais plus les partis et les femmes qui refusent de se présenter.

Après ces observations sur le fait que les femmes ne sont pas davantage biffées que les hommes dans certains partis, l'accent va être mis sur les entretiens. Premièrement, il est intéressant de savoir que les députées ayant le plus insisté sur cette tendance qu'auraient certaines femmes à ne pas soutenir la gent féminine sont des élues du PDCVr<sup>30</sup>. Par exemple, Mme Z. m'a expliqué sa pensée :

*« Je pense que souvent certaines [candidates] sont tracées parce qu'« elle n'a qu'à s'occuper de ses gamins », « elle n'a qu'à s'occuper de son mari » (...) entre les femmes, il y a de la jalousie car cela vient sur le domaine de la séduction. »* (Madame Z., députée PDC)

Tout d'abord, Mme Z. explique la pratique de traçage par l'idée que beaucoup de personnes se représenteraient le groupe des femmes comme en charge du foyer. Cela rejoint la théorie sur les sphères privées et publiques décrite à l'étape 1. Ensuite, elle invoque le fait qu'il existerait de la jalousie au sein du groupe des femmes parce qu'il y aurait une dimension de séduction (voulue ou non) dans une candidature féminine. Ce recours à l'idée d'une « jalousie féminine » enferme à nouveau le groupe des femmes dans un déterminisme naturel. Ces réflexions laissent également penser que ces députées du PDCVr ne se sentent pas légitimes dans le domaine politique qui serait un « monde d'hommes ». Une nouvelle fois, certains facteurs du niveau « politique » peuvent être employés. Il est probable que l'« Idéologie » démocrate-chrétienne de l'élite du parti ne favorise pas l'émancipation des femmes par rapport à une image de « mère de famille » qui serait en charge du foyer. En outre, la « Proportion des femmes dans l'élite » qui n'est pas très élevée chez le PDCVr n'inciterait pas à changer cette représentation.

Du côté du vocabulaire, deux députées ont utilisé des termes en lien avec le « massacre ». Ce terme fort a été employé par Mme B. Elle pensait qu'elle « *allait se faire massacrer en tant que femme* » dans un milieu qui serait réservé aux hommes. Cela soutient également la théorie autour d'un certain

---

<sup>30</sup> Un parti avec des taux d'élections inférieurs à cent pour cent chez les candidats et supérieurs à cent pour cent pour les candidates.

androcentrisme. Mme V. a, pour sa part, évoqué un « *massacre* » annoncé qui n'a pas eu lieu. L'expérience de succès peut, éventuellement, influencer ces députées à modifier leur raisonnement. Mme V. insiste d'ailleurs sur le rôle des partis qui doivent chercher des candidates potentielles.

La pratique du traçage n'est alors certainement pas l'apanage des femmes qui voudraient punir les candidates d'oser sortir de leur rôle social. Par contre, elle existe. C'est pourquoi, j'ai questionné les interviewées sur leurs résultats électoraux. Au même titre que leur rang sur les listes (mais à une fréquence moins grande), deux députées m'ont répondu ne pas s'y être intéressées. Encore une fois, il est malaisé d'interpréter ce fait. Mme T. s'étant portée candidate en toute dernière minute et sur l'insistance de certains membres de son parti parce que ce dernier ne présentait pas suffisamment de candidatures dans le district, il est concevable qu'elle n'ait pas lu ses résultats avec une grande attention. La seconde, Mme U., m'a dit préférer se concentrer sur le travail qu'elle avait à accomplir plutôt que de revenir et analyser les résultats d'une élection qu'elle avait de toute façon remportée. Par contre, ces attitudes ne sont pas la norme et les autres députées m'ont donné des pistes pour expliquer les traçages.

Il s'agirait d'une querelle de clochers, l'électorat traçant les candidats de la liste de son parti ne venant pas de sa ville ou de son village pour favoriser les personnes vivant dans le même lieu. Mmes Z. et W. m'ont décrit une compétition entre une ville et un village dans un même district. Ironiquement, la première faisant partie de la ville et la seconde du village, toutes deux ont donné les mêmes raisons :

« *La commune de [XXX] est inférieure à la ville de [XXX]. Là-bas, systématiquement on essaie de défendre ses candidats. Donc, je prends un certain nombre de coups de crayons (...)* » (Madame W., députée PLR)

« *Sur [XXX] ce qu'il faut savoir c'est que les villageois ont peur des villes comme ils sont moins d'électeurs. Alors souvent, ils organisent des campagnes de traçage. (...) donc là-haut, je me suis faite flinguer.* » (Madame Z., députée PDC)

Mon intérêt n'est pas de chercher les différences géographiques ni quelle commune pratique davantage le traçage, mais plutôt comment ces traçages apparaissent. En effet, d'après les députées, c'est toujours une campagne de traçage qui est organisée au niveau des communes d'un district. Cela veut dire que certain-e-s partisan-e-s décident de barrer un-e candidat-e au profit d'un-e autre. Le facteur « compétition dans le parti » est à nouveau saillant. Ces campagnes de traçage à l'intérieur des partis auraient comme leitmotiv, selon Mme O., qu'« *il faut tracer pour offrir plus de chance au colistier X ou Y* ».

En fin d'entretien, et si elles ne l'avaient pas abordé d'elles-mêmes, je demandais aux députées ce qu'elles pensaient des quotas de sexes pour augmenter la représentation féminine. Dans ma bibliographie, ils sont présentés comme un moyen relativement efficace pour atteindre une représentation égale mais sont rarement employés. Seules quatre (une seule avec conviction) m'ont dit

ne pas y être opposées. Pour celles qui sont contre, un petit nombre a fait valoir qu'il n'y aurait pas assez de candidates s'il y avait une obligation des partis à respecter des quotas de sexes. L'une d'entre-elles, Mme V., a immédiatement dirigé la conversation sur des quotas de sexes pour les élections pour le Conseil d'État en avançant qu'il fallait être très entraîné-e pour briguer ces candidatures. Elle a continué en expliquant qu'il fallait davantage de femmes aux échelons inférieurs auparavant. Mme D. a ajouté qu'il n'y avait pas assez de femmes intéressées aux mandats électifs pour remplir des quotas de sexes. Mme T., qui m'a dit ne pas y être opposée en théorie, a également fait valoir cet argument. Au vu des difficultés qu'on pu subir certaines députées pour convaincre des candidates potentielles, ce raisonnement se tient. Par contre, les arguments du type « elles se posent plus de questions que les hommes parce qu'elles sont 'naturellement' plus réservés » sont à proscrire comme développé à l'étape 1 : « L'envie de se présenter ».

D'autres députées m'ont expliqué être contre les quotas de sexes parce que, selon elles, ils s'apparentent à une obligation qu'elles n'acceptent pas. Deux éléments peuvent être opposés à ce raisonnement. Le premier, décrit par Mme R., est de rappeler l'existence d'autres quotas sur le plan cantonal et fédéral<sup>31</sup>. Ce n'est pas le bien fondé de ces derniers qui sont remis en question mais le fait qu'ils soient plus légitimes que ceux de sexes. En effet, ils ne découlent pas non plus d'une nature mais ont été historiquement instaurés. Le second élément est que les députées n'ont pas conscience de la totalité ou réfutent l'existence d'un système de genre. Elles trouvent ainsi que les quotas de sexes forcent la main de l'électorat, mais ne considèrent pas que le fait qu'il y ait si peu de candidates n'offre pas un choix d'élections démocratiques non plus. Mme Z. évoque ainsi à plusieurs reprises la volonté d'éviter de créer des « séparations ». Cela sous-entend qu'il n'y aurait pas de « séparations » entre les groupes sociaux. Dans la citation qui suit, elle a une approche universaliste.

*« Je trouve qu'on élit une personne et tout ce que j'ai défendu que ce soit [XXX], cela peut très bien être fait par une femme ou par un homme. (...) C'est clair que l'on ne peut que regretter qu'il y ait si peu de femmes en politique par contre de dire qu'on force les gens, ça c'est un pas que je ne peux pas faire. » (Madame Z., députée PDC)*

En effet, elle évoque le fait que le peuple élit une « personne » plutôt qu'un homme ou une femme. Elle insiste sur le point que les hommes et les femmes sont capables du même travail. J'aimerais alors évoquer la problématique sur les approches universalistes ou différencialistes ou aussi nommée le « dilemme de Wollstonecraft » en référence à un pamphlet de Mary Wollstonecraft (Bereni, Chauvin, Jaunait et Revillard, 2008 : 152). Bereni, Chauvin, Jaunait et Revillard le définissent ainsi : « ... ce célèbre dilemme désigne les impasses auxquelles est inévitablement confronté toute revendication d'inclusion politique des femmes à

---

<sup>31</sup> Des quotas linguistiques ou géographiques (district, communes, cantons).



la démocratie. Soit les femmes revendiquent leur inclusion en s'assimilant à la figure de l'individu, décliné au masculin, et elles sont conduites à nier une partie de leur expérience de femmes ; soit elles réclament leur inclusion en tant que femmes, au risque de s'enfermer dans leur différence (...). » (Bereni, Chauvin, Jaunait et Revillard, 2008 : 152). Dans le domaine des Études genre, ce dilemme a suscité beaucoup de réactions et créé encore des remous même s'il semblerait que certain-e-s en soient sorti-e-s.<sup>32</sup> Cependant avant de voir comment en sortir, il est intéressant de voir que ces deux approches sont utilisées aussi bien pour défendre l'instauration de quotas de sexes que pour la combattre. Par exemple, pour l'approche différencialiste, Mme B. justifie son opposition aux quotas de sexes ainsi :

*« Je ne vois pas comment on peut arriver à quelque chose d'égal parce que de toute façon, on ne sera jamais égaux et on n'a pas envie d'être l'égal de l'homme parce qu'on a des côtés qui sont complémentaires et puis heureusement. »* (Madame B., députée PDC)

Pour elle, bien qu'elle-même fasse de la politique, il semblerait qu'il n'est pas possible que les femmes soient favorisées par des quotas parce que les hommes et les femmes seraient complémentaires. De l'autre côté, Mme T. soutient la même logique mais pour une revendication différente :

*« Je pense qu'on aura des difficultés mais dans l'esprit, oui j'aimerais qu'il y ait une parité entre les hommes et les femmes. Je pense que les femmes apportent en politique des choses différentes que les hommes.*

*- Comme quoi?*

*Je pense que c'est un regard en fait. C'est un regard différent. Je me sens avec un côté plus sensible à la société, à la vie en société et puis moins sensible à tout ce qui est aspect économique. C'est peut-être un côté un petit peu socialiste aussi. Je n'en sais rien. J'ai l'impression que c'est une autre manière aussi d'aborder les problèmes. »* (Madame T., députée PDC)

Mme T. invoque le fait que les femmes seraient différentes des hommes et que ces dernières pourraient amener des éléments supplémentaires en politique. Pour mettre en perspective ces approches, je vais utiliser les réflexions de Joan Scott et Christine Delphy sur la parité et de Lorena Parini sur la parité. Scott avance que c'est sur l'individu universel qu'il faut travailler pour revendiquer la parité. Tout comme Parini, elle dénonce le fait que les femmes furent exclues de la vie politique de manière paradoxale puisque c'était au moment de l'instauration des droits universels de l'Homme<sup>33</sup> (Scott, 2005 ; Parini 1999). D'après Scott, la grande idée de certain-e-s féministes françaises qui ont revendiqué la parité est le principe de dualité qu'il faudrait appliquer à l'individu abstrait (Scott, 2005 : 94). Selon Scott et Parini, l'individu abstrait a en fait été conçu comme masculin en opposition au

---

<sup>32</sup> Du moins pour ce qui est de la revendication d'inclusion politique.

<sup>33</sup> Droits universels de l'« Homme » qui ne s'appliquaient qu'à une partie des hommes.

féminin. Ainsi Scott écrit : « ... la figure de l'individu universel abstrait s'est appuyée des symboles assimilant la raison et l'abstraction à la masculinité, la passion et le concret à la féminité. » (Scott, 2005 : 94). Le principe de dualité est de dire que, comme les femmes ont été mises de côté en se basant sur une différence des sexes supposée, il faudrait reconnaître à l'individu abstrait une dualité des sexes (Scott, 2005 : 105) Cela ne veut pas dire que cet individu est intersexe mais qu'il est potentiellement masculin et féminin. Delphy, quant à elle, dénonce ce procédé en expliquant que cela présuppose que cet individu est soit « homme » soit « femme » (Delphy, 2001 : 36-41). En d'autres termes, cela donne pour acquis l'existence de des deux seuls sexes « masculins » et « féminins ». Elle s'efforce de prouver que c'est le genre qui précède les sexes (« biologiques ») et non l'inverse (Delphy, 2001 : 25). Parini propose, quant à elle, de présenter le problème légèrement différemment. En démontrant que, cet individu universel abstrait étant représenté d'une manière paradoxale comme un homme, elle propose de rétablir une représentation égale avec, cette fois-ci, non pas des arguments logiques contradictoires mais des arguments politiques (Parini, 1999 : 30). D'après elle, les revendications politiques servent à « pallier à une situation qui découle de plusieurs siècles d'exclusion. » (Parini, 1999 : 47). Le discours de Mme U. semble se diriger dans ce sens :

*« Même les associations féminines, elles sont contre [les quotas de sexe]. Je ne comprends vraiment pas pourquoi. C'est clair qu'il y a des raisons pour et aussi des raisons contre mais pour améliorer la situation, pour augmenter la représentation des femmes, il faut prendre des mesures. Si on ne fait rien, cela ne changera rien. Elles disent souvent « Nous sommes égales aux hommes, nous ne voulons pas être favorisées ». Mais si on analyse la situation, c'est clair qu'elle n'est pas égale aujourd'hui : au niveau salarial, au niveau des chances d'être membre d'un conseil d'administration, d'être membre d'un comité. » (Madame U., députée AdG)*

Elle accepte que des arguments pour ou contre les quotas de sexes peuvent être recevables. Toutefois, elle accorde une telle importance au fait que la représentation féminine devrait être supérieure, que cette dernière dépasse ces arguments. D'après elle, la politique demande à ce que des mesures soient prises. Cette analyse concernant les débats sur les quotas de sexes montre combien il est difficile de réfléchir sur les rapports sociaux de genre.

# Conclusion

Ce mémoire porte sur la représentation politique féminine. Dans un premier temps, j'ai tâché de démontrer l'existence d'une inégalité entre les groupes sociaux des hommes et des femmes ainsi que l'importance du rôle des partis politiques dans cette dernière. Ensuite, j'ai décrit ce que j'entends par notion de genre pour expliquer comment je l'ai utilisée tout au long de ce travail. Puis j'ai mis en place la méthodologie permettant au lecteur et à la lectrice d'avoir conscience du matériel que j'ai rassemblé et avec lequel j'ai élaboré mon texte. Par la suite, le contexte de mon terrain d'enquête a été présenté. Le but était de rendre compte de l'environnement dans lequel les députées évoluent et qui délimite ma recherche. Enfin, un cadre d'analyse a été constitué. Ce dernier est basé sur trois niveaux rassemblant de nombreux paramètres. Il a conduit l'analyse qui a été divisée en quatre étapes qui se fondent sur la retranscription des entretiens. Celle-ci a été étayée avec des informations statistiques et théoriques. Dans la première étape, « L'envie de se présenter », ce sont les paramètres individuels qui ont été soulignés. Pour expliquer comment ils interagissent, les notions de division sexuelle du travail, de socialisation différenciée ainsi que d'articulation des sphères publique et privée ont été utilisées. Il a été principalement montré que les députées ont incorporé des rôles « féminins » et « masculins » tel que le « devoir maternel ». La seconde étape concernant « Le recrutement des candidates par les partis » a rassemblé un certain nombre de facteurs politiques. L'importance du rôle de l'élite a été démontrée, notamment, avec le principe de cooptation. Les comités directeurs des partis ainsi que les statuts de ces derniers ont été mis en rapport avec les facteurs « Proportion de femmes dans l'élite », « Masse critique », « Idéologie » et « institutionnalisation ». La notion d'androcentrisme a permis de comprendre comment une majorité d'hommes était recrutée. Le rôle des branches féminines et des associations a alors été étudié et a été difficile (de le) à juger. En revanche, l'attitude de certaines députées à l'égard des associations et des branches féminines a mis l'accent sur l'importance des partis. L'UDC a interdit à ses partisans de participer aux réunions d'une association féminine et le PDCVr n'a pas suivi les recommandations d'un groupe de réflexion sur la représentation féminine (et n'a d'ailleurs pas non plus révélé son existence au grand public). De plus, c'est spécialement le fait que certaines députées préfèrent mettre leur identité de partisans plutôt que celle de membre du groupe social femmes qui a été expliqué. Le dernier facteur utilisé pour cette étape a été la compétition (qu'elle soit interne ou externe au parti). D'après une partie des députées, c'est celui-ci qui explique qu'il y a un grand nombre d'élues dans certains districts. La troisième étape décrivait la campagne électorale. Tout d'abord, c'est la constitution des listes qui a subi une analyse. A nouveau, l'élite des partis a été désignée comme détenant un grand pouvoir. Ensuite, une réflexion sur le financement de la campagne a conduit à s'interroger sur les différences régionales mais surtout sur le rapport à l'argent que peuvent entretenir

certaines femmes. Pour terminer cette étape, j'ai traité des conditions de la rencontre avec l'électorat. Une nouvelle fois, la notion d'androcentrisme a été nécessaire, en particulier, pour comprendre une certaine rhétorique anti-féministe. Dans la dernière étape, « Le choix du peuple », j'ai voulu démontrer que les candidates n'étaient pas davantage tracées que les hommes (du moins pour une majorité des partis). Les facteurs d'« Idéologie » et de « Rôles de genre » ont servi à découvrir ce qui était caché derrière ce présupposé. Finalement, concernant la thématique des quotas de sexes, j'ai mobilisé les arguments de trois chercheuses pour décrire et tenter de dépasser le dilemme de la différence.

# Bibliographie

- Baer D., (1992-1993), « Political Parties: The Missing Variable in Women and Politics Research », *American Political Science Association*, Congressional Fellow, pp.547-576
- Ballington J. et Matland R., (2004), « Political Parties and Special Measures: Enhancing Women's : Participation in Electoral Processes », United Nations, Office of the Special Adviser on Gender Issues And Advancement of Women (OSAGI), Expert Group Meeting, pp.2-16
- Bereni L., Chauvin S., Jaunait A. et Revillard A., (2008), *Introduction aux Gender Studies*, Bruxelles : Editions De Boeck
- Bossy S., (2007), *L'influence des partis sur l'accession des femmes valaisannes au Conseil National: les cas du PDCVr et du PRDvs*, mémoire à l'Université de Genève, Faculté des sciences économiques et sociales
- Caul M., (1999), « Women's Representation in Parliament: The Role of Political Parties », *Party Politics*, 5(1), pp.79-98
- Caul M., (2006), *Challenging Parties, Changing Parliaments : Women and Elected Office in Contemporary Western Europe*, Columbus : Ohio State University Press
- Celis K. et Childs S., (2012), « The substantive Representation of Women : What to Do with Conservative Claims ? », *Political Studies*, 60, pp.213-225
- Delphy C., (1998), *L'ennemi principal 1 : économie politique du patriarcat*, Paris : Éditions Syllepse
- Delphy C., (2001), *L'ennemi principal 2 : penser le genre*, Paris : Éditions Syllepse
- Dubuis C., Gottraux P. et Bender G., (2003), *Les femmes et l'engagement politique local : Une enquête dans le district de Martigny*, projet élaboré à la Haute Ecole Santé – Social Valais
- Esteve-Volart B. et Bagues M., (2012), « Are women pawns in the political game? Evidence from elections to the Spanish Senate », *Journal of Public Economics*, 96, pp.387-399
- Evans E., (2012), « Selecting the 'Right Sort': Patterns of Political Recruitment in British By-elections », *Parliamentary Affairs*, 65, pp.195-213
- Germanier, S., (2004), *Le métier de politicienne en Valais ou le rôle des partis dans la construction des carrières politiques des femmes : les cas du PDC et du PS du Valais romand*, mémoire à l'Université de Fribourg, Faculté des sciences économiques et sociales

- Henig R. et Ruth S., (2001), *Women and political power : Europe since 1945*, Londres : Routledge
- Hirata H., Laborie F., Le Doaré H. et Senotier D. [coord.], (2000), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris : Presses universitaires de France
- Kaufmann J.-C., (2001), *Ego : pour une sociologie de l'individu*, Paris : Nathan
- Kunovich S. et Paxton P., (2005), « Pathways to Power : The Role of Political Parties in Women's National Political Representation », *American Journal of Sociology*, 111(2), pp.505-552
- Lilliefeldt E., (2012), « Party and gender in Western Europe revisited: A fuzzy-set qualitative comparative analysis of gender-balanced parliamentary parties », *Party Politics*, 18(2), pp.193-214
- Lovenduski J. et Norris P., (1993), *Gender and party politics*, Londres : Sage Publications
- Marques-Pereira B., (2005), « 3. Arguments légitimant la représentation politique des femmes », in B. Marques-Pereira et Meier P. [dir.], *Genre et Politique en Belgique et en Francophonie*, Louvain-La-Neuve : Bruyant-Academia
- Maruani M. [dir.], (2005), *Femmes, genre et sociétés : l'état des savoirs*, Paris : La Découverte
- Mauthner N. et Doucet A., (2003), « Reflexive Accounts and Accounts of Reflexivity in Qualitative Data Analysis », *Sociology*, 37(3), pp. 413-431
- Norris P. et Ingelhart R., (2001), « Cultural Obstacles to Equal Representation », *Journal of Democracy*, 12(3), pp.126-140
- Parini L., (1999), « Fonder politiquement les actions positives en faveur des femmes », *Politique et Sociétés*, 18(3), pp.29-47
- Paxton P. et Kunovich S., (2003), « Women's Political Representation : The Importance of Ideology », *Social Forces*, 82(1), pp.87-114
- Pfefferkorn R., (2012), *Genre et rapports sociaux de sexe*, Lausanne : Editions Page deux
- Roberts J. et Sanders T., (2005), « Before, during and after : realism, reflexivity and ethnography », *The Sociological Review*, 53, pp. 294-313
- Rouveyrans J.-C., (1988), *Le mémoire : conseils pratiques pour réussir votre mémoire ou votre thèse*, Saint-Clément-la-Rivière : Ed. techniques universitaires
- Ruedin D., (2012), « The Representation of Women in National Parliaments : A Cross-national

Comparison », *European Sociological Review*, 28(1), pp.96-109

Rule W., (1981), « Why Women Don't Run : The Critical Contextual Factors in Women's Legislative Recruitment », *Western Political Quarterly*, 34, pp.60-77

Rule W., (1987), « Electoral Systems, Contextual Factors and Women's Opportunity for Election to Parliament in Twenty-Three Democracies », *Western Political Quarterly*, 40, pp.477-498

Ruppen R., (2006), *La conquête du suffrage féminin en Valais (1959-1971) ou Comment une idée progressiste a fait sa place dans un milieu conservateur et catholique*, mémoire à l'Université de Lausanne, Faculté des lettres

Sanbonmatsu K., (2002), « Political Parties and the Recruitment of Women to State Legislatures », *The Journal of Politics*, 64(3), pp.791-809

Scott W. J., (2005), *Parité ! L'universel et la différence des sexes*, Paris : Editions Albin Michel

Tahon M.-B., (2003), *Sociologie des rapports de sexe*, Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa

Tremblay M. [dir.], (2007), « Représentation », in Tremblay M. [dir.], *Genre, Citoyenneté et Représentation*, Sainte-Foy : Presses de l'université Laval, pp. 100-207

## Bibliographie complémentaire

Bertaux D., (2005), *L'enquête et ses méthodes*, Paris : Colin

Butler J., (2005), *Trouble dans le genre*, Paris : La Découverte (citée par Pfefferkorn R., 2012).

Gianini Belotti E., (1974), *Du côté des petites filles*, Paris : Ed. Des femmes.

Oakley A., (1972), *Sex, Gender and Society*, Londres : Temple Smith

## Sites Internet

Droits de la Confédération Suisse :

<http://www.admin.ch/ch/f/rs/index.html> droit suisse [page consultée le 12 mars 2012]

Site de l'Office fédéral de la statistique :

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/04/blank/key/haus-und-familienarbeit/ueberblick.html> [page consultée dès février 2012 jusqu'en janvier 2013]

Site du canton du Valais : [www.vs.ch](http://www.vs.ch) [page consultée dès février 2012 jusqu'en janvier 2013]

# Annexes

## Guide d'entretien

### Profil socio-économique et politique

- Questions biographiques (formation, emploi, mariée, enfants, parents en politique ...)
- Comment êtes-vous entrée en politique ?
- Comment avez-vous décidée de vous lancer pour le grand conseil ?
- Avez-vous eu d'autres mandats politiques avant ?

### Campagne

- Comment s'est organisée la campagne ? (où, avec qui, financement ...)
- Par rapport à la liste, où étiez-vous placée ?
- Comment le choix des personnes sur les listes s'est fait ?
- Quels ont été vos résultats (traçages) ?
- Dans quelle(s) commission(s) travaillez-vous au grand conseil ?

(si deuxième ou troisième mandat au Grand Conseil)

- Comment avez-vous décidé de vous lancer pour un second mandat ?
- Y a-t-il eu des différences par rapport à la première fois ? (liste, campagne, ...)

### Parti

- Avez-vous eu des responsabilités au sein de votre parti ? (postes)
- Faites-vous partie de la branche féminine de votre parti ? (pourquoi, ...)

### Associations et Secrétariat à l'égalité

- Connaissez-vous Solidarité Femmes, avez-vous participé à une ou plusieurs réunions ?
- Qu'en est-il du Secrétariat à l'égalité et à la famille ?



## Avis sur sous-représentation féminine

- Au Grand Conseil, il y a 26 femmes élues et 114 hommes élus. Quelles sont les raisons selon vous qui expliquent qu'il y ait aussi peu de femmes ?
- Quelles pourraient être les mesures pour favoriser leur représentation ?

## Questions finales

- Pensez-vous vous représenter en 2013 ?
- Avez-vous quelque chose à ajouter ?

## Figures

Fig.1 : Photo du président et du vice-président du Grand Conseil ainsi que de certains conseillers d'Etat prise par l'auteur.

Fig.2 : Pourcentages des élu-e-s et candidat-e-s selon les partis pour les élections de 2009.

Fig.3 : Classement des cantons selon le pourcentage de représentation féminine dans les Parlements selon les élections les plus récentes.

Fig.4 : Schéma d'analyse pour la représentation féminine.

Fig.5 : Schéma de l'inclusion des femmes en politique.

Fig.6 : Schéma de mon cadre d'analyse.

Fig.7 : Schéma des étapes qui mènent à l'élection au Grand Conseil.

Fig.8 : Nombres et pourcentages des député-e-s au Grand Conseil selon leur génération.

Fig.9 : Nombres et pourcentages des élu-e-s au Grand Conseil selon leur catégorie socioprofessionnelle.

Fig.10 : Nombres et pourcentages de femmes dans les comités des partis politiques.

Fig.11 : Pourcentage d'élus-e-s selon le nombre de mandats au Grand Conseil.

Fig.12 : Nombre d'élus-e-s pour un parti selon le nombre de mandats au Grand Conseil.

Fig.13 : Nombre et pourcentage de député-e-s selon leur région d'élection.

Fig.14 : Pourcentage de candidat-e-s et d'élus-e-s ainsi que leur taux d'élection selon leur parti.

## Table des abréviations

AdG : Alliance de Gauche (PS, PSE, PCS)

CSPO : Parti chrétien-social du Haut-Valais (Christliche-Soziale Volkspartei des Oberwallis)

CVPO : Parti démocrate-chrétien du Haut-Valais (Christliche Volkspartei des Oberwallis)

FDPO : Parti radical-démocratique du Haut-Valais (Freie Demokratische Partei des Oberwallis)

PCS : Parti chrétien-social du Valais romand

PDCVr : Parti démocrate-chrétien du Valais romand

PEV : Parti écologiste valaisan

PLRVs : Parti libéral-radical valaisan

PSVr : Parti socialiste du Valais romand

PSE : Parti suisse écologiste - Les Verts

SPO : Parti socialiste du Haut-Valais (Sozialdemokratische Partei des Oberwallis)

SVPO : Union démocratique du centre du Haut-Valais (Schweizerische Volkspartei des Oberwallis)

UDCVr : Union démocratique du centre du Valais romand

## Catégorisation des professions

Professions dirigeantes : directeur-trice d'école, directeur et présidente de commune.

Professions libérales : avocat, avocat-e-notaire, médecin, physiothérapeute, logopédiste, entrepreneur et architecte.

Autres indépendant-e-s : agriculteur, paysagiste, commerçant, quincaillier, pharmacien, conseiller fiscal, juriste, guide de montagne, maître ébéniste, maître charpentier et hôtelière.

Professions intellectuelles et d'encadrement : ingénieur, hydrogéologue, experte en assurance diplômée, proviseur, professeur-e, éducateur, formatrice d'adultes, cheffe de la sécurité, chef du personnel, chef de chantier, chef de section, chef de projet et cadre.

Profession intermédiaires : webmaster heg-esis, agent général, responsable en prévention et responsable en relations publiques.

Professions non manuelles avec qualifications : employé-e, secrétaire, analyste, assistant, économiste, comptable, planificateur des cars postaux, administrateur-trice et gestionnaire.

Professions manuelles avec qualifications : installateur sanitaire, électricien, technicien, mécanicien, métallurgiste, peintre en bâtiment, œnologue et boucher